John Adams
Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
192.5
v.3

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX.

Tome Troisieme.

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX

EN HOLLANDE,

Depuis 1679, *juſqu'en* 1684.

TOME TROISIEME.

A PARIS,

Chez { DURAND, rue S. Jacques, au Griffon.
PISSOT, Quai des Auguſtins, à la Sageſſe.

M. DCC. LII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

ADAMS 192.5
.3

NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX
EN HOLLANDE,

Depuis 1679, juſqu'en 1684.

LE Mémoire de l'Envoyé d'Eſpagne ne fit que cauſer de l'indignation contre lui. Les Etats-Généraux ne pouvoient ſouffrir tant d'arrogance avec ſi peu de force : mais ſi cet Envoyé ne me fit point de peine, celui d'Angleterre en récompenſe ne me fut d'aucun ſecours ; car quoiqu'il allât enfin parler au Préſident de ſemaine des Etats-Généraux pour appuyer mon Mémoire du 29 d'Avril,

tout ce qu'il dit fut très-inutile, puiſque ne donnant rien par écrit, le Préſident des Etats ne rapportoit point à ſes Maîtres ce qu'il lui diſoit de bouche. Outre cela je mandai au Roi que dans l'état où étoient les affaires, on ne devoit plus rien attendre que de la crainte qu'on auroit en Hollande d'entrer tout de bon en guerre, & de la facilité que Sa Majeſté leur donneroit de pouvoir l'éviter; qu'il n'y avoit que ces deux motifs qui étoient capables de remuer fortement les eſprits des Hollandois, & que ces deux choſes étoient ſi bien touchées dans le Mémoire du 29 d'Avril, qu'il n'y avoit rien à deſirer.

4 Mai 1684. La perſonne que j'avois envoyé à Amſterdam & en Friſe, revint le 3 de Mai, & me rapporta qu'on y étoit fort perſuadé des raiſons que je leur avois fait alléguer, & très-ſatisfait du Mémoire que j'avois préſenté le 29 d'Avril; que Meſſieurs d'Amſterdam avoient réſolu d'accepter la propoſition faite par Sa Majeſté, & de faire ordonner avant toutes choſes

aux Troupes qui étoient dans les Pays-Bas de ſe retirer dans les Places fortes, & de défendre aux Officiers de les laiſſer ſortir en campagne. Que les Provinces de Friſe & de Groningue alloient prendre la même réſolution, & qu'on y avoit convoqué des Aſſemblées extraordinaires pour ce ſujet. Que Meſſieurs d'Amſterdam envoyoient un Bourguemeſtre & deux Echevins à la Haye qui n'entreroient pas dans les Etats de Hollande, mais qui ſeroient plus à portée pour ſoûtenir les deux Secretaires qui aſſiſtoient de leur part à l'Aſſemblée de Hollande, que le Roi ne pouvoit rien ſouhaiter de plus à cet égard.

Meſſieurs d'Amſterdam ne tarderent pas long-tems à exécuter leur parole : la Province de Hollande s'étant aſſemblée le 4 de Mai, pluſieurs Villes opinerent à accepter les propoſitions que je leur avois offert le 29 d'Avril ; & les Secretaires d'Amſterdam ſoûtinrent fortement qu'il paroiſſoit par ce Mémoire que le Roi n'avoit plus deſſein de faire de Tréve 4 Mai 1684.

avec l'Eſpagne, & qu'il vouloit la paix aux conditions qui y étoient énoncées, & qu'ainſi il falloit accepter ces conditions, & faire la paix: mais le Penſionnaire Fagel prétendit qu'on étoit encore en droit de choiſir la Treve, & mit en fait (comme je l'avois prévû) que cette Treve ſe pouvoit faire aux conditions offertes le 17 Février, parce que Sa Majeſté déclarant qu'après quinze jours Elle ne prétendoit plus être tenue non-ſeulement à aucune des propoſitions qu'Elle avoit faites auparavant, mais auſſi à celles qu'Elle faiſoit encore à préſent; il s'enſuivoit de-là que Sa Majeſté prétendoit donc être tenue pendant quinze jours & à ces nouvelles propoſitions, & à celles qu'Elle avoit faites auparavant. MM. d'Amſterdam & ceux qui leur adhéroient ſoûtenoient que cet argument étoit une illuſion, que le Mémoire étoit clair & net; & que ce Penſionnaire ne prenoit ce détour que pour éluder le bon effet que les offres du Roi devoient produire. Fagel qui vit que

quand l'avis de Meſſieurs d'Amſterdam ne prévaudroit pas pour la paix, il faudroit toûjours ſe réſoudre a faire la Treve, ſe ſervit d'un artifice pour tâcher d'éluder & la Paix & la Treve. Il mit en queſtion ſi les Etats-Généraux s'engageroient ſeuls à obliger les Eſpagnols à accepter la Treve, ou s'ils n'en demanderoient pas auparavant l'approbation de leurs Alliés. Cette propoſition fut diſcutée avec beaucoup de chaleur : mais enfin douze des principales Villes déclarerent qu'il ne falloit point demander l'avis des Alliés, mais ſeulement leur donner une ſimple notification de ce qui ſe feroit à la Haye, ſans apporter pour cela aucun retardement aux réſolutions de l'Etat. Les Nobles ſe récrierent fort là-deſſus, & les Etats ſe ſéparerent ſans rien conclurre pour ſe raſſembler l'après-dînée. Les conteſtations y recommencerent & furent très-vives, enſorte que l'Aſſemblée dura juſques dans la nuit ſans qu'on y pût rien réſoudre.

Les Etats de Hollande ſe raſſem- 5 Mai 1684.

blerent le lendemain matin, & ſe trouverent partagés pour la troiſieme fois ; pluſieurs Villes vouloient la paix, les autres croyoient que le Roi conſentiroit encore à la Tréve. Les Secretaires d'Amſterdam ſoûtenoient toûjours que le Mémoire du 29 d'Avril expliquoit nettement que le Roi ne prétendoit plus être tenu ni à ſes premieres offres, ni à la Tréve. Et comme ils virent que le Penſionnaire Fagel s'opiniâtroit à ſoûtenir le contraire, & qu'il entraînoit beaucoup de Villes, ils propoſerent de me faire une députation pour en avoir l'explication ; mais ils n'en purent venir à bout. Ainſi ils furent obligés de conſentir que les Etats-Généraux viendroient faire une tentative auprès de moi pour la Tréve ſans me parler de paix : mais ils proteſterent qu'en cas que Sa Majeſté voulût un Traité de paix, ils ſeroient toûjours d'avis qu'on en fît un.

Ils ne ſe rendirent pas ſi faciles ſur la maniere dont ils en devoient uſer avec leurs Alliés. Cette affaire étoit

de plus de conſéquence, & entraînoit la paix ou la guerre, puiſque jamais les Alliés n'euſſent conſenti que les Etats-Généraux abandonnaſſent les Eſpagnols. Ils demeurerent donc fermes avec onze des principales Villes de Hollande à vouloir obliger les Eſpagnols à accepter la Tréve, en donnant ſeulement une ſimple notification de leur réſolution à leurs Alliés; & les ſix autres, ſavoir Harlem dont le Penſionnaire qui la gouvernoit abſolument étoit neveu de Fagel : Rotterdam où le Prince d'Orange avoit une puiſſante cabale, & quatre petites Villes conclurrent à n'accepter la Tréve que du conſentement de leurs Alliés. Pour ce qui eſt des Nobles, qui avoient le Prince d'Orange à leur tête, & Fagel pour leur Penſionnaire, leur avis fut de n'accepter ni paix ni Tréve, mais de ſatisfaire abſolument à l'obligation de leurs Traités avec les Eſpagnols.

Les affaires alloient bien mieux en Friſe & à Groningue qu'en Hollande : j'en reçus une lettre ce même jour,

par laquelle on me mandoit que ces deux Provinces étoient convenues de prendre une réſolution uniforme touchant le rappel de leurs Troupes ; que M. le Prince de Naſſau avoit déja fait mettre en arrêt à Lewarde tous les Officiers qui s'y étoient trouvés, dont les Compagnies étoient hors des Provinces de Friſe & de Groningue, afin que par cet arrêt il ne leur fût rien imputé s'ils n'obéiſſoient pas aux ordres du Prince d'Orange ; & le lendemain j'eus un autre avis que ces deux Provinces avoient pris une ſeconde réſolution uniforme d'obliger les Eſpagnols de faire la paix aux conditions offertes par le Roi le 29 d'Avril.

9 Mai 1584.

Il ne me fut pas difficile de faire voir au Roi, par le compte que je lui rendois de toutes ces choſes, qu'on vouloit un accommodement à quelque prix que ce fût, & que j'avois eu raiſon de mander ſi ſouvent que quand les Hollandois verroient d'un côté une guerre aſſûrée, & qu'on leur offriroit de l'autre des moyens pour

l'éviter, ils les embraſſeroient bien vîte. Qu'on voyoit à cette heure que les Villes les plus ſoûmiſes au Prince d'Orange s'étoient déterminées ſans balancer dès qu'elles avoient reconnu qu'elles étoient ſur le point d'entrer en guerre, malgré l'aſſûrance qu'il leur avoit ſi ſouvent donnée que Sa Majeſté n'en vouloit point ; & que pourvû que les Etats-Généraux ſe montraſſent diſpoſés à aſſiſter puiſſamment les Eſpagnols, Elle leur accorderoit de meilleures conditions. Je ne perdis pas cette occaſion de remontrer encore que le moindre relâchement que le Prince d'Orange pourroit obtenir de Sa Majeſté, cauſeroit plus de préjudice que ne pourroit faire une augmentation à ſes propoſitions, ſi on laiſſoit écouler inutilement le tems qu'Elle avoit donné.

Il arriva deux choſes dans ce tems-là qui m'embarraſſerent beaucoup. L'Envoyé de Cologne me dit que l'Electeur ſon Maître lui avoit mandé qu'il avoit vû par la communication 8 Mai 1684.

que M. Tambonneau lui avoit donné de mon Mémoire du 29 d'Avril que nonobſtant le ſiége de Luxembourg, Sa Majeſté voudroit bien encore faire
5 Mai 1684. à M. de Croiſſy. la Tréve avec l'Eſpagne, & qu'elle ſe pouvoit faire ſur le pié de mon Mémoire du 17 de Février; qu'ainſi il lui avoit ordonné de faire des offices auprès des Etats-Généraux pour les porter à la Tréve à ces conditions-là. Cet Envoyé me repréſenta que s'il y avoit eu, nonobſtant la priſe de Luxembourg, ſon Maître n'auroit pas douté que la Tréve n'auroit pû ſe faire ſans laiſſer cette Place au Roi; mais qu'y ayant ſeulement nonobſtant le ſiége, il croyoit que la Tréve pouvant être acceptée & conclue avant la priſe de cette Place, elle ſe pouvoit faire ſans que le Roi eût Luxembourg; de ſorte qu'il avoit réſolu de demander une conférence aux Etats-Généraux pour les porter à la Tréve ſur ce pié-là. Je fus extrêmement étonné de ce diſcours; je lui témoignai qu'il pouvoit bien être que le Roi conſentît à une Tréve,

quoique dans le Mémoire que Sa Majeſté m'avoit envoyé, Elle n'eût parlé que d'un Traité de Paix ; mais que je pouvois l'aſſûrer que Paix ou Tréve, Sa Majeſté n'en feroit point ſans avoir Luxembourg ; qu'ainſi étant Miniſtre d'un Prince allié de Sa Majeſté, il ne devoit pas preſſer les Etats-Généraux de faire une choſe à laquelle le Roi ne conſentiroit jamais. Et pour ce qui étoit de les exhorter à la Tréve ſans leur dire à quelles conditions il étoit inutile de faire des offices auprès d'eux pour cela, puiſqu'ils y étoient aſſez portés ; il acquieſça à ce que je lui dis, & n'oſa demander de conférence ; mais il ne laiſſa pas de traverſer beaucoup ma négociation ; car étant homme qui avoit de très-bonnes correſpondances en Hollande, il leur inſinua que le Roi ſeroit content de faire la Tréve aux conditions portées par mon Mémoire du 17 Février ; & cela fit de ſi fortes impreſſions, que j'eus bien de la peine à les effacer, d'autant plus que les Etats-Généraux tiroient les mêmes

inductions d'une lettre de leur Ambaſſadeur à Londres, de laquelle le Penſionnaire Fagel ſe ſervit utilement dans l'Aſſemblée de Hollande, & c'eſt la ſeconde affaire qui me fit de la peine. M. Citters avoit mandé à ſes Maîtres que le Duc d'York & les Miniſtres du Roi d'Angleterre l'avoient exhorté de preſſer les Eſpagnols d'accepter la Treve, ſans parler de Luxembourg ni d'aucun changement aux propoſitions du 17 Février. Cette lettre étoit du 28 d'Avril. On ſut par le Sieur Chudley, que le Roi d'Angleterre & ſes Miniſtres étoient alors informés des nouvelles propoſitions de Sa Majeſté; ainſi le Penſionnaire Fagel concluoit que le Duc d'York & les Miniſtres d'Angleterre ſavoient que les nouvelles propoſitions de Sa Majeſté n'excluoient pas la Treve propoſée le 17 Février.

J'aurois bien voulu éclaircir les Etats-Généraux ſur ces difficultés: mais pluſieurs raiſons m'en empêcherent. Il ne m'étoit pas permis d'en-

trer dans ces conteſtations, & il n'eût pas même été bien que j'euſſe fait connoître que je les ſavois; d'ailleurs je voyois par la ſituation des affaires, & par la diſpoſition des eſprits qu'une explication prématurée, donnée aux Etats ſans en être requis, feroit plutôt un mauvais effet qu'un bon. Outre cela je crus qu'il étoit à propos de voir quelles ſeroient leurs premieres démarches, d'autant plus que s'ils avoient une fois pris la réſolution de porter les Eſpagnols à accepter la Treve, ce premier pas qu'ils n'auroient pû s'empêcher de faire par le deſir univerſel qu'avoient toutes les Provinces d'éviter la guerre, ſeroit un acheminement à l'acceptation de la paix. Ainſi je projettai de leur répondre d'une maniere à laiſſer Sa Majeſté dans la liberté de prendre tel parti qu'il lui plairoit. Enfin, ce qui m'empêchoit abſolument de me déclarer ſur la paix ou ſur la Treve, c'eſt que je ne ſavois effectivement pas ſi le Roi ſe ſeroit contenté d'une Treve après avoir pris Luxembourg,

& que je me voyois en état de faire faire la paix si on vouloit tenir ferme.

8 Mai 1684. D'un autre côté les Ministres des Alliés & le Pensionnaire Fagel ne s'endormoient pas, ils avoient été depuis le 4 de Mai jusqu'au 8 en de continuelles conférences ; ils en avoient eu des quatre & cinq par jour, quelquefois les Etats-Généraux & leurs Alliés séparément, & quelquefois tous ensemble. Les Ministres des Alliés assûroient les Etats-Généraux que leurs Maîtres étoient en état de résister au Roi ; que l'Electeur de Baviere avoit quinze mille hommes, tant de ses Troupes que de celles du Cercle de Baviere. Que l'Empereur y en joindroit cinq des siennes, sans compter celles du Cercle de Suabe que cet Electeur espéroit d'avoir. Que le Comte de Waldeck auroit une armée de dix-neuf mille hommes composée des Troupes des Cercles de Franconie & du haut-Rhin, des Ducs de Saxe-Gotha & Eysenach, des Comtes de Vettereau, & Westerwalt, sans compter les Troupes de

Heſſe qui pourroient joindre celles-là ou celles de Lunebourg, ſelon la néceſſité, & que toutes ces Troupes ſeroient prêtes à agir le 12 Mai. Que ſi on pouvoit empêcher l'Electeur de Brandebourg d'entrer en action, comme on n'en doutoit pas, la Maiſon de Lunebourg donneroit des ſecours conſidérables.

Le Penſionnaire Fagel qui étoit chargé de faire le rapport de ces conférences aux Etats de Hollande, fit valoir tout cela autant qu'il lui fut poſſible. Il ajoûta que leurs Alliés les menaçoient de les quitter, & de ne contracter jamais d'alliance avec eux, s'ils les abandonnoient dans cette occaſion : mais l'appréhenſion de la guerre avoit fait de ſi fortes impreſſions en Hollande, & y avoit donné un deſir ſi vif de conſerver le repos dans leur voiſinage, qu'il ne lui fut pas poſſible de leur faire changer de ſentiment ; & tout ce qu'il put obtenir fut, comme je viens de dire, de les faire pancher du côté de la Tréve, plutôt que de la Paix. Ce

n'eſt pas que Meſſieurs d'Amſterdam ne me fiſſent aſſûrer tout de nouveau ce même jour, qu'ils perſiſteroient à faire faire la paix aux Eſpagnols, ſi le Roi ne vouloit plus d'accommodement que ſur ce pié-là.

8 Mai 1684. Les Etats-Généraux ne perdirent pas un moment de tems à prendre une réſolution conforme à celle de la Province de Hollande touchant l'acceptation de la Treve aux conditions du 17 Février, & m'envoyerent demander audiance le même jour, quoique ce fût un Dimanche. Le Prince d'Orange n'avoit garde de s'oppoſer à ce torrent, au contraire il étoit bien aiſe que les Etats-Généraux entraſſent promptement en conférence avec moi pour tâcher par ce moyen de ſauver Luxembourg, parce qu'il appréhendoit que s'il étoit une fois pris ils ne ſe rendiſſent plus faciles à conſentir qu'il demeurât entre les mains de Sa Majeſté. Le Penſionnaire Fagel avoit encore en cela une vûe plus maligne; car ayant eu l'adreſſe d'engager les Etats-Généraux

à

à choisir la Treve aux conditions du 17 de Février, il étoit bien aise qu'ils me le vinssent déclarer, étant persuadé que ce n'étoit point du tout l'intention du Roi, & que le refus que je ferois de cette proposition pourroit lui donner lieu de faire entrer les Etats-Généraux en défiance de la bonne foi de Sa Majesté.

Les Députés des Etats-Généraux étant venus chez moi me firent quelques propositions peu intelligibles sur l'acceptation de la Treve, & me donnerent une résolution qui n'étoit gueres mieux digérée. Elle contenoit :

Qu'ils offroient * de faire déclarer aux Ministres de leurs Alliés qu'ils étoient d'avis, qu'il étoit nécessaire de conseiller, persuader & induire le Roi d'Espagne à accepter la Treve proposée par la France pour autant de tems que celle qui se feroit entre la France & l'Empire ; que pour ce qui regardoit la possession des deux Couronnes durant la Treve, ce point

* Résolution des États-Généraux du 6 Mai envoyée à la Cour le 8 Mai 1684.

ſeroit réglé ou par un Traité, ou par l'arbitrage de l'Angleterre, & que les Etats-Généraux prieroient leurs Alliés d'y coopérer de même.

8 Mai 1684. Avant que de leur rendre aucune réponſe, je voulus avoir une explication plus nette de leurs intentions, pour pénétrer juſqu'où pourroit aller leur engagement. Je les priai de m'expliquer ce qu'ils entendoient lorſqu'ils parloient de conſeiller, perſuader, & induire le Roi d'Eſpagne à accepter la Treve, & s'ils ne prétendoient pas s'engager par un Traité avec le Roi, à y obliger le Roi Catholique, & à l'abandonner en cas qu'il le refuſât. Ils eurent peine à s'expliquer là-deſſus : néantmoins après avoir biaiſé quelque-tems, ils me répondirent enfin poſitivement qu'ils ſe faiſoient fort que le Roi d'Eſpagne accepteroit la Treve, & que s'il ne le faiſoit pas, ils donneroient à Sa Majeſté toutes les aſſûrances dont Elle s'étoit expliquée. Je leur demandai enſuite pourquoi ils ne fixoient d'autre terme à la Treve qu'ils

offroient de faire conclurre, que celui de la Treve que Sa Majeſté feroit avec l'Empire. Ils me dirent qu'ils n'avoient mis la durée de cette Treve relativement à celle de l'Empire, que parce que Sa Majeſté avoit elle-même marqué dans le Mémoire du 17 Février, qu'Elle vouloit bien accorder une Treve à l'Eſpagne, pareille à celle de l'Empire; mais que cela ne feroit pas de difficulté, & que lorſque j'aurois déclaré ſi j'étois encore en état d'accepter la Treve, cette condition ſeroit bien-tôt réglée. A l'égard de ce qu'ils avoient mis, que s'il arrivoit des difficultés pour la poſſeſſion de quelque Place, on s'en remettroit à l'arbitrage du Roi d'Angleterre, je leur dis ſeulement que la poſſeſſion étoit ſi bien réglée qu'on n'avoit pas beſoin d'Arbitres.

Après leur avoir fait ces demandes, je leur témoignai que j'étois ſurpris qu'ayant laiſſé écouler inutilement tant de tems ſans répondre au Mémoire du 17 de Février par lequel on leur avoit offert la Treve à de

certaines conditions, ils en parlaſſent à cette heure qu'il n'en étoit plus queſtion, & que Sa Majeſté en avoit fait faire de nouvelles. Ils me témoignerent qu'il n'y avoit pas un d'eux qui ne fût perſuadé que Sa Majeſté demeuroit encore engagée à ſes premieres propoſitions, puiſque n'ayant pas limité le tems pour leur acceptation par le Mémoire du 17 de Février, Elle ne les avoit pas revoquées par celui du 29 d'Avril; que cela leur paroiſſoit d'autant plus vrai, que Sa Majeſté déclaroit à la fin du Mémoire du 29 d'Avril, que paſſé le tems de quinze jours, Elle ne prétendoit pas être tenue non-ſeulement à aucune des propoſitions qu'Elle avoit ci-devant faites, mais auſſi à celles qu'Elle faiſoit encore à préſent, & qu'il s'enſuivoit de-là que Sa Majeſté prétendoit être encore tenue pendant quinze jours, non-ſeulement aux dernieres, mais auſſi aux premieres propoſitions.

Je leur fis voir que Sa Majeſté ayant fait des offres le 17 de Février

qui n'avoient pas été acceptées, elles étoient caduques par la non-acceptation, & révoquées par les nouvelles propoſitions que je leur avois faites dans mon Mémoire du 29 d'Avril; que c'étoit à ce dernier Mémoire que Sa Majeſté m'avoit ordonné de demander réponſe dans quinze jours, & point à celui du 17 de Février; que cependant ils m'apportoient une réponſe au Mémoire du 17 de Février, & point à celui du 29 d'Avril. Je tâchai enſuite de leur faire connoître que leurs raiſons n'avoient ni fondement ni vraiſſemblance, & qu'ils devoient avoüer que Sa Majeſté s'expliquoit ſi nettement des conditions ſur leſquelles Elle vouloit bien encore faire la paix avec l'Eſpagne, qu'on n'en pouvoit douter à moins de vouloir s'aveugler de gaieté de cœur. Que Sa Majeſté s'étant déclarée qu'Elle vouloit la Ville de Luxembourg pour l'équivalent de ſes prétentions, & leur ayant fait ſavoir en même-tems qu'Elle alloit aſſiéger cette Place, il n'étoit pas poſſible de croire

qu'Elle consentît de faire la Treve aux conditions du 17 de Février, dans lesquelles il n'étoit fait aucune mention de Luxembourg : à quoi ils ne me répondirent autre chose, sinon que Luxembourg n'étoit pas encore pris. Nos contestations furent vives, & durerent plus de deux heures : mais enfin ils me demanderent nettement & précisément si j'avois encore pouvoir ou si je ne l'avois plus d'accorder la Treve. Je n'étois pas en doute que le Roi ne voulût plus ni Paix ni Treve qu'aux conditions du 29 d'Avril : mais je ne savois pas s'il consentiroit de faire une Treve sur ces propositions-là, car le Mémoire m'avoit été envoyé tout dressé avec ordre de n'y changer aucun mot ; ainsi je crus ne pouvoir mieux faire que d'éluder de répondre sur la Paix ou sur la Treve, & de ne parler que de l'acceptation des offres du 29 d'Avril, & cela par maniere de question.

Je leur dis que Sa Majesté m'avoit commandé de leur présenter le Mé-

moire du 29 d'Avril ; qu'Elle ne leur offroit plus d'accommodement avec l'Eſpagne qu'aux conditions qui y étoient portées ; & je leur demandai s'ils les acceptoient ; que pour moi j'avois pouvoir de conclurre un Traité ſur ces dernieres propoſitions, & que j'étois prêt à le ſigner. Je pris de-là occaſion de leur expliquer les facilités que Sa Majeſté m'avoit permis d'apporter en cas qu'ils priſſent ce parti-là, ne doutant pas que la connoiſſance qu'ils en donneroient aux autres Membres de l'Etat, ne fît un très-bon effet, & les priai de ne pas perdre le tems qui leur reſtoit, & de prevenir les malheurs qui arriveroient, ſans doute, s'ils n'acceptoient pas les dernieres offres de Sa Majeſté avant l'expiration du terme qu'Elle leur avoit donné.

Les Députés des Etats-Généraux eurent, au ſortir de chez moi, une conférence avec l'Envoyé d'Angleterre, l'Envoyé & le Réſident de Cologne, pour les exhorter à faire de bons offices auprès de leurs Maîtres 9 Mai 1634.

& auprès de moi, afin que Sa Majesté pût être portée à accorder les conditions du 17 de Février. Ces Envoyés ne se chargerent pas positivement de cette commission : mais ils ne la refuserent pas ; bien loin de cela, ils me vinrent trouver, me témoignerent qu'ils voyoient les esprits dans une grande agitation sur le refus que je faisois de signer un accommodement aux conditions du 17 de Février, & me firent les mêmes instances que s'ils étoient venus de la part des Etats-Généraux. On peut juger du peu de secours que j'aurois tiré des offices que l'Envoyé d'Angleterre avoit faits auprès du Président des Etats-Généraux, quand même celui-ci en auroit rendu compte à ses Maîtres, lorsqu'ils l'auroient vû me venir presser deux jours après de signer la Treve aux conditions du 17 Février.

8 Mai 1684. Les Etats de Hollande s'assemblerent trois fois ce même jour 8 de Mai, & leur derniere séance dura jusqu'à deux heures après minuit,

après laquelle ils se séparerent pour aller prendre des instructions de leurs principaux sur ce qu'ils auroient à faire en cas qu'ils ne vissent point d'espérance d'obtenir une Treve aux conditions proposées le 17 de Février.

Je reçus le 9 de Mai deux Lettres du Roi, l'une du 4, par laquelle il me mandoit qu'il pourroit bien arriver que le principal moyen dont le Prince d'Orange & le Marquis de Grana se serviroient pour éloigner tout accommodement seroit de faire entendre aux Etats-Généraux que ce dernier n'avoit pas pouvoir du Roi son Maître de remettre à Sa Majesté la Ville de Luxembourg; que par conséquent il ne dépendoit pas des Etats-Généraux de l'y obliger, & que quand ils auroient pris la résolution d'accorder à Sa Majesté ce qu'Elle demandoit, il seroit impossible de l'exécuter. Que si je voyois qu'une semblable objection fît assez d'impression sur les Villes pour les engager à ce que le Prince d'Orange

Lettre du Roi du 4 Mai 1684.

desiroit, ou même qu'elle pût faire un grand obstacle à l'acceptation des propositions de Sa Majesté, Elle trouvoit bon après que je leur aurois témoigné qu'il y avoit lieu de croire que la confiance que le Roi Catholique prenoit ordinairement en la personne d'Es, Gouverneur des Pays-Bas, étoit assez grande pour lui permettre de céder une Place qu'il ne pouvoit plus défendre pour en sauver beaucoup d'autres : que je leur déclarasse que s'ils s'obligeoient avant le 20 de Mai par un Traité appuyé de la garantie du Roi d'Angleterre de ne donner aucune assistance aux Espagnols ni pour la défense de Luxembourg, ni pour faire le moindre acte d'hostilité contre les Troupes, Pays, Sujets & Alliés de Sa Majesté, Elle promettroit aussi de se contenter de la Ville de Luxembourg avec les autres lieux que j'avois demandés par le Mémoire du 29 d'Avril, & de rendre aux Espagnols tous ceux que j'avois offerts par ce Mémoire, pourvû que l'Espagne approuvât dans un

mois ou ſix ſemaines leſdites ceſſions & renonciations.

Que je pouvois encore promettre que, ſi nonobſtant le refus du Roi Catholique, les Etats-Généraux s'obligeoient dans le 20 de Mai de demeurer dans les engagemens énoncés ci-deſſus, Sa Majeſté n'attaqueroit ni ne s'empareroit d'aucune Place en Flandre, ſe réſervant la liberté de faire la guerre aux Eſpagnols en d'autres endroits juſqu'à ce qu'Elle les eût réduits dans la néceſſité de faire la paix.

L'autre Lettre étoit du 6 que Sa Majeſté m'envoya en grande diligence. Elle me mandoit qu'ayant vû par mes Lettres du 4 que le Prince d'Orange & les Partiſans d'Eſpagne pourroient bien prendre prétexte des dernieres lignes du Mémoire du 29 d'Avril pour faire accroire aux Etats-Généraux qu'ils ſeroient encore reçus à accepter les offres que je leur avois faites le 17 de Février, ſon intention étoit que je fiſſe toute la diligence poſſible pour ne pas laiſſer plus

Lettre du Roi du 6 Mai 1684.

long-tems les Etats-Généraux dans une erreur qui leur ſeroit ſi préjudiciable, & qui leur feroit prendre de fauſſes meſures, qui les engageroient infailliblement dans la guerre qu'ils avoient tant d'intérêt d'éviter.

Que je pouvois pour cet effet leur dire, que quoique mon Mémoire du 29 d'Avril leur expliquât les intentions de Sa Majeſté, & leur fît connoître bien clairement qu'Elle ne prétendoit faire la Paix ni la Treve avec l'Eſpagne qu'à condition que la Ville de Luxembourg ſeroit remiſe entre ſes mains, j'étois encore obligé pour ſatisfaire à mes ordres de leur déclarer que Sa Majeſté vouloit bien convenir dès-à-préſent d'une Paix ou d'une Treve avec l'Eſpagne, pourvû que la Ville de Luxembourg lui fût donnée, & que c'étoit la condition ſans laquelle il ne ſe pouvoit plus faire aucun Traité ni de Paix ni de Treve; mais que comme les Eſpagnols faiſoient aſſez connoître qu'ils étoient d'autant plus éloignés de faire remettre cette Place à Sa Majeſté par la

voie d'accommodement, qu'ils eſpéroient que les Etats-Généraux ne pouvant ſatisfaire à cette condition ſe verroient dans une néceſſité indiſpenſable d'entrer en guerre, Elle me répétoit les mêmes choſes qu'Elle m'avoit ordonné par ſa Lettre précédente de leur offrir, pour maintenir le repos dans leur voiſinage ; & afin de me mettre en état de ſigner un Traité, quelque ſorte de propoſitions qu'ils acceptaſſent, Elle m'envoya trois pouvoirs différens.

L'un me donnoit pouvoir de conclurre & de ſigner avec les Etats-Généraux ou leurs Députés pareillement munis de pleins pouvoirs, tels articles que je jugerois néceſſaires pour parvenir à un prompt accommodement avec l'Eſpagne.

L'autre me donnoit pouvoir de conclurre & de ſigner avec les Miniſtres d'Eſpagne, les Etats-Généraux, & leurs Alliés conjointement ou ſéparément, & pareillement munis de pleins pouvoirs, un Traité de Paix ou de Treve, ou tels autres articles

que je jugerois néceſſaire.

Le troiſieme me donnoit pouvoir de conclurre & de ſigner avec les Miniſtres du Roi Catholique, & ceux des Alliés de l'Eſpagne conjointement ou ſéparément, & pareillement munis de pleins pouvoirs, un Traité de Paix ou de Treve.

9 Mai 1684. Comme la réponſe que j'avois rendue le 8 aux Députés des Etats-Généraux pouvoit être appliquée à ces derniers ordres de Sa Majeſté, puiſque ne m'étant pas expliqué ſur la Paix ou ſur la Treve, je m'étois contenté de ſoûtenir que le Roi ne prétendoit plus faire aucun accommodement qu'aux conditions portées par le Mémoire du 29 d'Avril; j'envoyai ſur le champ prier les Etats-Généraux de venir chez moi. * Je leur dis que je croyois leur avoir ſi bien fait connoître dans la derniere conférence que j'avois eue avec eux, le peu de fondement qu'ils avoient de vouloir inférer par quelques paroles du Mémoire du 29 d'Avril,

* Le Mémoire du 9 de Mai envoyé le 11. 1684.

que Sa Majeſté étoit encore engagée à ſes premieres conditions, que je ne penſois pas qu'il leur reſtât aucun lieu de douter de cette vérité. Que le Roi ayant vû que les Eſpagnols ne s'étoient ſervis des délais qu'Il leur avoit accordés depuis ſi long-tems que pour lui déclarer la guerre, & qu'ils avoient laiſſé écouler plus de trois mois ſans être convenus d'aucuns des expédiens qu'il leur avoit propoſés le 17 Février, Il s'étoit trouvé obligé de ſe rendre à la tête de ſes Armées pour s'ouvrir un chemin à la Paix par la force de ſes Armes; qu'il avoit bien voulu néantmoins faire en même-tems déclarer aux Etats-Généraux les dernieres conditions ſur leſquelles la paix ſe pouvoit encore conclurre ſans plus faire mention de Treve; que cela m'avoit obligé, parce que j'avois toûjours reconnu que les Etats-Généraux panchoient plus volontiers à l'acceptation de la Treve que de la Paix, de ſupplier le Roi de me mettre en état de leur donner ſatisfaction s'ils jugeoient plus à pro-

pos de terminer par une Treve les différends qui étoient entre Sa Majesté & le Roi d'Espagne. Que Sa Majesté qui avoit toûjours prevenu les bonnes dispositions des Etats-Généraux par tous les expédiens qu'Elle avoit cru les plus propres pour rétablir le repos de l'Europe, vouloit bien leur en donner encore une nouvelle marque en cette occasion, en me permettant de leur donner le choix de conclurre la Paix ou la Treve sur les propositions contenues dans le Mémoire du 29 d'Avril, & que j'étois suffisamment autorisé pour signer la Treve à ces conditions-là : que je leur protestois en même-tems qu'ils ne devoient attendre aucun relâchement de la part de Sa Majesté, ni aucun autre changement, & que les conditions de la Treve aussi-bien que celles de la Paix devoient être réglées sur ce Mémoire ; les suppliant instamment de ne pas laisser écouler le tems qui restoit sans me faire une réponse telle que Sa Majesté l'attendoit à la tête de ses Armées. Je leur donnai

donnai par écrit la ſubſtance de ce que je leur venois de dire.

Je rendis compte auſſitôt au Roi de l'effet que cette explication avoit produit ; & je lui mandai qu'elle n'avoit pas appaiſé le bruit que faiſoient les Créatures du Prince d'Orange, parce qu'il étoit également bleſſé de la Treve ou de la Paix, tant que la Ville de Luxembourg demeureroit au pouvoir de Sa Majeſté. Qu'il ſoûtenoit qu'il y avoit de la mauvaiſe foi dans le procédé de la France ; que le Roi avoit marqué les conditions auxquelles il vouloit bien faire un accommodement ; que les Etats-Généraux après avoir eu beaucoup de peine à en convenir entr'eux, avoient travaillé auprès de leurs Alliés pour les leur faire agréer, & qu'auſſitôt qu'ils les avoient diſpoſés à les accepter, Sa Majeſté ne les vouloit plus accorder, quoiqu'Elle ne les eût jamais révoquées. Ce Prince agiſſoit avec tant de paſſion, que voyant que les Etats-Généraux n'entroient pas tout-à-fait dans ſes ſentimens, il leur 11 Mai 1684.

déclara qu'ils pouvoient rappeller leurs Troupes, ou leur ordonner de se renfermer dans les Places fortes d'Espagne, qu'Ils pouvoient abandonner Luxembourg, & faire tout ce qu'ils voudroient; mais que pour lui il perdroit plutôt la vie que de laisser prendre Luxembourg, & qu'il aimoit mieux aller périr devant cette Place que de consentir qu'on l'abandonnât. Aussi j'étois persuadé de plus en plus que comme son honneur & ses intérêts l'obligeoient à ne pas souffrir que Luxembourg tombât au pouvoir du Roi, il falloit s'attendre qu'il feroit ses derniers efforts pour empêcher que les Etats-Généraux n'acceptassent les dernieres propositions.

11 Mai 1684. Pour ce qui étoit de MM. d'Amsterdam & des bien-intentionnés, ils auroient mieux aimé la Paix que la Treve, parce qu'ils auroient cru le repos plus solidement établi; & j'assûrai le Roi que s'il avoit trouvé bon que j'eusse persisté à vouloir un Traité de Paix, je n'aurois pas eu plus de

peine à y porter les Etats-Généraux que j'en aurois à les obliger de consentir que Luxembourg demeurât par une Treve entre les mains de Sa Majesté.

D'ailleurs les intrigues du Résident de l'Electeur de Cologne m'embarrasserent fort, car il donna lieu à plusieurs personnes d'entrer dans le sentiment de la Treve aux conditions du 17 Février, parce qu'il s'étoit mis en tête que j'avois pouvoir de l'accorder à la derniere extrémité. Et lorsque les Etats-Généraux le prierent dans la conférence que je viens de marquer qu'ils eurent avec lui, avec les Envoyés de Cologne & d'Angleterre, d'employer ses bons offices auprès de moi & auprès de son Maître pour porter Sa Majesté à accepter la Treve aux conditions du 17 Février; il leur répondit que l'Electeur de Cologne apprendroit avec bien du déplaisir que le Roi avoit changé ses propositions; que son Alteſſe Electorale avoit toûjours été portée pour la Treve du 17 de Février, & lui avoit 11 Mai 1684.

ordonné d'en presser la conclusion. Mais comme j'avois reçû la Lettre du Roi du 6 de Mai, lorsque ces Ministres vinrent me parler, je la leur communiquai, & je les priai d'appuyer la déclaration que je venois de faire aux Etats-Généraux, que Sa Majesté vouloit bien une Treve, mais aux conditions du 29 d'Avril. L'Envoyé d'Angleterre y consentit, & l'Envoyé de Cologne y auroit aussi donné les mains : mais ce Résident de Cologne l'ayant refusé, l'Envoyé d'Angleterre n'en voulut rien faire. Je ne pus m'empêcher de faire des reproches quelques jours après au Résident de Cologne de sa conduite. Il me dit que les ordres que l'Envoyé extraordinaire de Cologne & lui avoient de leur Maître étoient de parler pour la Treve sans parler de Luxembourg; & enfin il fut contraint de me dire que l'intérêt des Princes de l'Empire n'étoit pas que le Roi fût maître de Luxembourg, & qu'ainsi ils avoient raison de faire tout leur possible pour tâcher que les affaires s'accommo-

daſſent ſans que Sa Majeſté eût cette Place. Je lui fis connoître que ſa conduite n'empêcheroit pas que Sa Majeſté n'eût Luxembourg ; mais qu'elle pourroit bien empêcher qu'on ne fît la paix.

On peut juger par tout ce que j'ai marqué ci-deſſus de la ſituation où je me trouvai durant tout le cours de cette négociation. J'avois contre moi le Prince d'Orange, le Penſionnaire Fagel, & ceux des Etats qui leur étoient dévoüés, & tous les Miniſtres des Alliés des Etats-Généraux qui avoient un commerce libre & ouvert avec Eux, qui leur donnoit moyen d'y former des cabales. Je ne pouvois attendre de ſecours que des Alliés du Roi qui étoient le Danemark & Cologne, ou de l'Angleterre qui devoit faire l'office de médiateur. Pour ce qui eſt de l'Angleterre, on a vû qu'il en venoit tous les jours des avis qui étoient capables de renverſer tout ce que je croyois avoir établi ſans que jamais le Roi de la Grande-Bretagne les ait voulu déſavoüer, &

l'Envoyé qu'il avoit à la Haye n'a fait qu'une ſeule fois des offices pour l'accommodement, mais d'une maniere qui ne fut d'aucun effet, puiſqu'il ne voulut rien delivrer par écrit. Le Réſident de Cologne bien loin de m'aider me ſuſcita des traverſes. On verra dans la ſuite que l'Ambaſſadeur de Danemark auroit bien ſouhaité que ſon Maître eût profité d'une conjoncture qu'il croyoit lui être favorable pour entrer en guerre : mais il n'apporta d'obſtacles à la concluſion de la Treve que très-finement & avec beaucoup de retenue.

11 Mai 1684. Cependant les Etats des Provinces de Friſe & de Groningue alloient toûjours leur chemin. Ceux de Groningue avoient déja mis à exécution la réſolution qu'ils avoient priſe de concert de rappeller leurs Troupes : ils écrivirent à tous les Officiers de leur répartition qui étoient dans les Pays-bas Eſpagnols ou dans les Garniſons des Etats-Généraux, qu'ils euſſent à ſe rendre inceſſamment avec leurs Régimens & leurs Compagnies dans

la Province de Groningue. Le Prince d'Orange en ayant été informé, alla au Conſeil d'Etat, où il fit des plaintes de ce procédé, qu'il dit être contre les lois de l'Union. Il n'avoit pas tout-à-fait tort en cela, puiſque les Troupes des Etats-Généraux ſont ſoûmiſes au Capitaine-Général lorſqu'elles ſont hors de leurs Provinces; auſſi eſt-ce ſur ce fondement qu'il témoigna qu'il avoit droit comme Capitaine-Général de remédier à ce déſordre, mais qu'il ſouhaitoit que le Conſeil d'Etat en ordonnât, afin que cela fît plus d'impreſſion; ainſi il fit réſoudre que les Officiers qui obéiroient aux ordres de la Province de Groningue ſeroient traités comme déſerteurs. On lui remontra qu'il y en avoit déja beaucoup qui étoient en arrêt dans la Province, & par conſéquent hors d'état de lui obéir. Il répondit que le nom de ceux-là ſeroit auſſi-bien au gibet que celui des autres qui quitteroient leurs garniſons. Il eſt aiſé de juger que tous ces procédés aigriſſoient fort les eſprits les

uns contre les autres, & mettoient le Prince d'Orange hors d'état de pouvoir se servir d'une partie des Troupes de la République.

11 Mai 1684. Comme ce Prince faisoit ses efforts pour persuader à tous les Membres des Etats que le Roi n'en usoit pas à leur égard avec la bonne foi qu'ils s'étoient imaginés; j'envoyai à Amsterdam pour sonder si cela ne leur avoit pas fait d'impression, & pour faire expliquer les Bourguemestres de cette Ville. Ils me firent assûrer qu'ils ne changeroient point de sentiment, qu'ils souhaitoient seulement que le Roi voulût bien leur tenir aussi constamment ce qu'il avoit eu la bonté de leur promettre; qu'ils seroient inébranlables à faire accepter aux Espagnols la Paix ou la Treve aux conditions que Sa Majesté souhaitoit.

Lettre du Roi du 7 Mai 1684. Le Roi m'écrivit encore le 7 de Mai, & après m'avoir réitéré les ordres qu'il m'avoit déja donnés, & m'avoir averti de prendre garde à ne le pas engager à retirer ses troupes des Pays-Bas avant que les ratifications

du Traité ſigné avec le Miniſtre d'Eſpagne fuſſent échangées, il me dit qu'il vouloit bien pour empêcher que les différends qu'il avoit avec les Princes d'Allemagne ne puſſent faire d'obſtacle à la concluſion du Traité, que je promiſſe en ſon nom que du jour qu'il ſeroit ſigné, il donneroit encore un mois à la Diete de Ratisbonne pour l'acceptation de la Treve aux conditions qu'il avoit offertes.

Sa Majeſté ajoûta à cela, que comme l'intérêt de ſes Alliés ne lui étoit pas moins cher que celui de ſa Couronne, je devois ſtipuler en leur faveur les mêmes engagemens de la part des Etats-Généraux que je demanderois pour Elle, & que s'il y avoit une Treve avec l'Eſpagne ou avec l'Empire, ou avec tous les deux, elle fût commune à ſes Alliés au cas qu'ils s'en vouluſſent ſervir, enſorte qu'ils ne pourroient être troublés ni inquiétés non plus que Sa Majeſté dans la poſſeſſion où ils étoient au premier d'Août 1681.

Que je ne devois pas néantmoins

m'expliquer ſi clairement du tems qu'on regleroit la poſſeſſion, à moins que je n'y fuſſe obligé par les Etats-Généraux, à la ſollicitation de ceux qui avoient intérêt que la Couronne de Danemark n'occupât point pendant une ſi longue Treve les quartiers dont elle joüiſſoit.

11 Mai 1634. Je mandai au Roi que les Etats de Hollande alloient ſe raſſembler, que je ſerois informé au ſortir de chaque ſéance de ce qui s'y ſeroit paſſé, & que j'en rendrois un compte exact à Sa Majeſté par les Couriers que j'avois à la Haye. Que les choſes étoient diſpoſées de maniere que le Prince d'Orange n'étoit plus en état d'empêcher les Etats-Généraux de me rendre réponſe, comme il avoit fait juſques-là, ou de me dire qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de contraindre les Eſpagnols à s'accommoder ; qu'ainſi ils ne pouvoient plus prendre qu'une des trois réſolutions ſuivantes, ou d'accepter la paix aux conditions du 29 d'Avril, ou la Treve aux mêmes conditions, ou bien ils

s'obſtineroient à vouloir la Treve aux conditions offertes le 17 de Février.

Que j'avois peine à croire que n'y ayant que la Ville d'Amſterdam, & deux ou trois autres dans la Hollande d'avis d'accepter la paix, on pût avoir l'unanimité ni peut-être même la pluralité en faveur de la paix ; qu'on devoit s'attendre au contraire qu'Amſterdam voyant que le Roi vouloit bien faire une Treve, elle ſe rangeroit à cet avis, non parce qu'il étoit plus avantageux à l'Eſpagne, mais parce qu'il ſeroit plus aiſé de le faire accepter par toutes les autres Villes. Et je ne doutois pas que les Etats-Généraux ne réſoluſſent de faire cette Treve aux conditions du 29 d'Avril, s'ils apprenoient la reddition de Luxembourg : mais comme c'étoit une choſe qu'on ne devoit pas eſpérer ſi-tôt, de la force dont étoit cette Place, j'appréhendois que le Prince d'Orange ne me ſuſcitât encore bien des traverſes ; car il avoit envoyé le Penſionnaire Fagel dans la plûpart des Villes de Hollande pour leur re-

montrer que le Mémoire du 29 d'Avril ne dérogeoit pas à celui du 17 Février, & par conſéquent qu'on manquoit à ce qu'on leur avoit promis en refuſant de conclurre la Treve ſans avoir Luxembourg. Et comme il ſavoit qu'il n'y avoit rien qui pût émouvoir davantage les eſprits que de leur faire concevoir de la défiance de intentions de Sa Majeſté, il n'omit rien pour impoſer là-deſſus au Public.

12 Mai 1684. Il fit ſi bien que les Etats-Généraux vinrent m'apporter le 12 de Mai une réſolution en réponſe du Mémoire que je leur avois délivré le 9. Cette réſolution portoit, qu'ayant examiné les Mémoires que j'avois préſentés aux Etats-Généraux, & particulierement ceux du 29 d'Avril & 9 de Mai, ils avoient été fort ſurpris de voir que Sa Majeſté avoit changé les conditions de la Treve propoſées le 17 de Février, confirmées le 13 d'Avril ſuivant, & dont on ne s'étoit pas dégagé par le Mémoire du 29 du même mois; & cela dans un tems

que les Etats-Généraux s'étoient avancés jusques à déclarer qu'ils vouloient induire Sa Majesté Catholique à accepter la Treve, & avoient requis pour cet effet la coopération de leurs Alliés. Que Sa Majesté comprendroit facilement qu'eux & leurs Alliés n'ayant pu jusques-là porter l'Espagne à accepter les conditions de la Treve proposées le 17 de Février, il leur étoit absolument impossible d'obliger cette Couronne à céder Luxembourg, puisqu'Elle n'y pourroit être engagée par aucune persuasion, & qu'on ne pouvoit desirer des Etats-Généraux de l'y contraindre par des voies de fait. Qu'ainsi ils étoient obligés de déclarer encore, que s'étant expliqués aussi nettement au sujet de la Treve qu'ils avoient fait par la derniere résolution, & dans la conférence qu'ils avoient eue depuis avec moi; ils ne pouvoient attendre autre chose, sinon qu'ils se trouveroient secondés dans le zele qu'ils avoient pour la paix par Sa Majesté, qui accorderoit la Treve

aux conditions du 17 de Février, & que faute de cela ils seroient contraints de témoigner que c'étoit avec beaucoup de regret qu'ils voyoient que les différends n'étoient point terminés sur le pié que Sa Majesté avoit jugé auparavant être équitable, & même encore le 13 d'Avril précédent; & qu'ils auroient au moins cette satisfaction que les Rois & les Princes qui aimoient la paix seroient persuadés que les Etats-Généraux avoient contribué tout ce qu'ils avoient pû pour finir les affaires à l'amiable, & qu'il n'avoit pas tenu à eux que l'accommodement ne se fût fait sur le pié que Sa Majesté l'avoit proposé Elle-même.

Les Députés des Etats-Généraux me parlerent ce jour-là avec beaucoup plus de force qu'ils n'avoient encore fait. Cela venoit de ce que j'avois déclaré que Sa Majesté consentoit de faire une Treve, après avoir proposé un Traité de Paix; tant il est vrai que le moindre relâchement étoit dangereux. Ils me décla-

rerent nettement qu'ils ne pouvoient consentir à laisser Luxembourg au Roi, soit par un Traité de Paix, soit par un Traité de Treve ; que leur honneur, leur intérêt, & leur propre sûreté y répugnoit ; que par-dessus cela tous leurs Alliés étoient d'avis que les Espagnols ne le devoient point céder, & qu'ils ne pouvoient après cela les y contraindre.

Ils me prierent de leur dire si je n'avois pas encore eu réponse de Sa Majesté sur les offres qu'ils m'avoient faites le 7 de Mai, & qu'ils étoient persuadés qu'Elle les trouveroit si raisonnables qu'Elle y acquiesceroit. Je leur dis que je ne m'étois point donné l'honneur d'en écrire à Sa Majesté comme d'une chose à laquelle j'attendisse de réponse, & que je n'en aurois point d'autre que celle que Sa Majesté m'avoit envoyée par avance, & que j'avois mise dans mon Mémoire du 9 de Mai ; que je les conjurois de ne point perdre le tems dans lequel ils pouvoient conclurre un accommodement avec Sa Majesté,

& que je les pouvois assûrer qu'Elle m'avoit encore ordonné par sa derniere dépêche de leur déclarer positivement, qu'il n'y avoit ni relâchement à attendre, ni changement à espérer sur ces dernieres conditions.

Ils me demanderent aussi si je n'envoyerois point à Sa Majesté la résolution qu'Ils m'apportoient; je leur témoignai que cette résolution ne contenant que les mêmes choses que portoit celle qu'ils m'avoient donnée le 7. il étoit inutile de l'envoyer.

Enfin, ils firent semblant de ne pas bien savoir quel tems ils avoient encore pour pouvoir conclurre un accommodement. Je leur dis que Sa Majesté avoit marqué qu'il falloit que le Traité fût conclu dans le 20 de Mai; que passé ce jour-là Elle m'avoit révoqué le pouvoir de signer, & que lorsqu'elle m'avoit ordonné de demander aux Etats-Généraux une réponse dans quinze jours; c'étoit parce qu'elle vouloit savoir dans ce tems-là la résolution des Etats, afin de prendre ses mesures; & qu'ils jugeoient

jugeoient assez qu'on avoit besoin au moins de deux ou trois jours pour arrêter les conditions de la Paix ou de la Treve ; qu'ainsi pour signer le Traité dans le 20, ils ne devoient pas perdre de tems à me rendre une réponse définitive ; que je devois dépêcher dans deux jours un Courier à Sa Majesté pour lui rendre compte de l'état où se trouveroient les affaires de Hollande, & que j'appréhendois beaucoup si Sa Majesté n'apprenoit point qu'on s'y disposât à prendre les résolutions sur lesquelles seules on pouvoit conclurre la Paix ou la Treve.

Les Etats de Hollande étoient assemblés pendant que les Etats-Généraux étoient chez moi : ils ne vouloient pas se séparer sans savoir ma réponse ; & j'espérois qu'elle y feroit un bon effet, puisqu'il y avoit eu ce matin-là beaucoup de Villes de Hollande d'avis de faire l'accommodement aux conditions du 29 d'Avril ; que je ne pourrois néantmoins en informer Sa Majesté que l'ordinaire sui-

vant ; mais que j'avois à lui mander une choſe de plus de conſéquence & plus ſurprenante que tout ce que j'avois eu l'honneur de lui écrire juſqu'alors. Que le Conſeil de Ville d'Amſterdam avoit pris une reſolution ſecrete conjointement avec les Provinces de Friſe & de Groningue, qu'en cas que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel fuſſent aſſez puiſſans pour engager les Etats-Généraux dans la guerre, les Provinces de Friſe & de Groningue auſſi-bien que la Ville d'Amſterdam n'y entreroient point, & fermeroient leurs comptoirs. Que Sa Majeſté jugeroit aiſément que les autres Provinces ne feroient pas deux mois ſans être abyſmées, & le Prince d'Orange perdu ſans reſſource : que je ne pouvois répondre abſolument ſi la Ville d'Amſterdam & ces deux Provinces demeureroient fermes dans une réſolution qui rompoit l'union de la République, y ayant tant de têtes qui entroient dans ces Conſeils : mais que je pouvois aſſûrer poſitivement Sa

Majesté que la résolution étoit prise après de mûres délibérations, & qu'il y avoit grande apparence qu'elle s'exécuteroit, s'ils voyoient par la suite, ainsi qu'ils l'avoient reconnu jusqu'à ce tems-là, que Sa Majesté vouloit la paix, & que ce n'étoit que la mauvaise volonté du Prince d'Orange qui les engageoit dans la guerre.

J'envoyai ce même jour au Roi un nouveau Mémoire que l'Envoyé * d'Espagne avoit présenté aux Etats-Généraux, qui contenoit qu'il avoit balancé quelque tems sans savoir s'il devoit encore assister aux conférences des Alliés, puisqu'il voyoit que les Etats-Généraux n'avoient aucun égard ni à la dignité du Roi son Maître, ni aux intérêts de sa Couronne; que cependant les bons sentimens qu'il avoit reconnus dans les Ministres des Alliés l'avoient empêché de s'en absenter & d'éviter la mortification qu'il avoit eux d'y entendre lire par les Députés des Etats-Généraux le

* Mémoire de l'Envoyé d'Espagne du 9 Mai 1684 envoyé à la Cour le 12.

Mémoire de l'Ambaſſadeur de France qui portoit qu'en Hollande on penchoit plus à l'acceptation d'une Treve qu'à celle d'une Paix, & que ſi les Etats-Généraux jugeoient plus à propos d'accepter la Treve que la Paix, Sa Majeſté Très-Chrétienne leur donnoit le choix de conclurre la Paix ou la Treve aux conditions qu'Elle leur avoit fait propoſer le 29 d'Avril.

Là-deſſus l'Envoyé d'Eſpagne diſoit qu'il ſembloit à entendre parler la France que ce fût aux Etats-Généraux & non à l'Eſpagne qu'Elle faiſoit la guerre, ou que les Etats-Généraux euſſent un plein pouvoir de l'Eſpagne pour faire un accommodement de ſes différends avec la France. Qu'il voudroit bien ſavoir ſi les Etats-Généraux étoient les maîtres de Luxembourg, & de toutes les autres Places, lieux & pays que la France prétendoit retenir, ou ſi c'étoit le Roi Catholique, & ſi la France s'imaginoit que le choix qu'Elle donnoit aux Etats-Généraux de la Paix ou de la Treve, pût induire ou con-

traindre Sa Majesté Catholique à y consentir. Que les Etats devoient considérer que le Roi d'Espagne n'étoit pas leur pupille, mais leur ami & leur Allié ; que s'ils continuoient à traiter ainsi leurs Alliés, ils s'en trouveroient abandonnés au besoin, & que le Roi son Maître avoit en main de quoi les faire repentir de leur conduite, puisqu'en accordant à la France toutes ses demandes, leur Etat seroit infailliblement perdu sans ressource. Il finissoit son Mémoire par un parallele du siége de Luxembourg avec celui de Vienne, & prioit les Etats-Généraux au nom du même Dieu qui avoit délivré Vienne, de ne pas négliger la conservation d'une Place dont ne dépendoit pas moins que de Vienne, le sort de toute la Chrétienté.

Le Roi m'écrivit le 11 de Mai en réponse de ma lettre du 7, que quoique j'eusse dit aux Députés des Etats Généraux toutes les raisons qui les devoient persuader que la remise de Luxembourg entre ses mains étoit la

Lettre du Roi du 11 Mai 1684.

condition ſans laquelle Sa Majeſté ne pouvoit plus conſentir à aucun Traité de Paix ou de Treve, & que le Mémoire du 29 d'Avril qu'il m'avoit envoyé ne pouvoit point permettre l'interprétation captieuſe qu'on lui vouloit donner; néantmoins il auroit été encore à ſouhaiter que je ne me fuſſe point relâché ſur la fin des conférences que j'avois eues avec les Etats Généraux, ni parlé avec tant de douceur; & Sa Majeſté me réitéra tous les différens ordres qu'Elle m'avoit déja donnés ſur ce ſujet, & que j'ai marqués ci-deſſus. Ce qu'Elle y ajoûta de particulier fut qu'à l'égard de la propoſition qu'on m'avoit faite de remettre à l'arbitrage du Roi d'Angleterre les difficultés qui ſe pourroient rencontrer pour régler la poſſeſſion dans laquelle ſa Couronne & celle d'Eſpagne devoient demeurer, Elle me permettoit (pourvû que l'on convînt que cette poſſeſſion demeureroit de part & d'autre au même état qu'elle avoit été lors de la levée du blocus de Luxembourg) de conſentir que

s'il y avoit quelque lieu dont la poſſeſſion fût diſputée, la déciſion en fût remiſe au Roi d'Angleterre.

Sa Majeſté me commanda auſſi de preſſer les Etats-Généraux par de vives inſtances de me donner une réponſe préciſe dans le tems qu'Elle avoit marqué, & de leur déclarer qu'Elle vouloit ſavoir à quoi s'en tenir à leur égard.

Je ſuppliai le Roi de me permettre de lui dire que j'avois cru qu'il étoit du bien de ſon ſervice (pourvû que je n'acceptaſſe pas les offres des Etats Généraux) que j'adouciſſe en quelque façon le refus que j'en ferois, par deux raiſons : la premiere, parce que je prévoyois que le Prince d'Orange & ſes Créatures ne manqueroient pas de ſe ſervir d'un refus abſolu comme d'un moyen propre à cabrer les eſprits, & qu'ils tâcheroient de le faire paſſer pour une preuve évidente du peu de ſincérité qu'il y avoit dans les offres de Sa Majeſté. La ſeconde raiſon étoit, que cette réſolution des Etats-Généraux, 15 Mai 1684.

étoit le premier pas effectif qu'ils eussent encore fait pour arriver à la Paix, & qu'en me venant déclarer positivement qu'ils vouloient abandonner les Espagnols, s'ils n'acceptoient pas cette Treve, ils s'engageoient d'une maniere à ne pouvoir plus reculer; de sorte que l'adoucissement que j'avois apporté à ce refus ne donnant aux Etats-Généraux aucune espérance de relâchement de la part de Sa Majesté, j'avois espéré qu'il feroit plus de bien que de mal, ayant du surplus assûré toûjours les Etats-Généraux qu'Elle n'étoit plus tenue à ses premieres propositions, & que les dernieres annuloient absolument les précédentes.

Je me plaignis dans cette même lettre au Roi du préjudice que les Ministres de Cologne avoient apporté à l'acceptation des dernieres offres de Sa Majesté; que leur en ayant fait des reproches tout de nouveau, ils m'avoient assûré que depuis que l'Electeur leur Maître avoit sû les propositions du 29 d'Avril, il leur avoit

envoyé ordre d'appuyer celles du 17 de Février selon leurs premieres instructions, & que les Alliés des Etats-Généraux à qui les Ministres de Cologne s'expliquoient de leurs ordres, se flattoient que cet Electeur ne souffriroit pas que Sa Majesté demeurât maître de Luxembourg : qu'Elle jugeoit mieux que moi quel effet devoit produire une telle conduite des Ministres d'un de ses principaux Alliés.

Quelque serment qu'ils appellent de Secretesse, que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel eussent exigé des Etats de Hollande, je découvris qu'ils avoient pris dès le 5 de Mai la résolution de ne me faire aucune autre proposition pendant les quinze jours que Sa Majesté leur avoit donnés que celle de l'acceptation de la Treve aux conditions du 17 de Février. Cependant quand ils virent que toutes les tentatives, & particulierement la derniere que les Etats-Généraux m'avoient faite le 12 de Mai n'avoient pas réussi, & que la fin du terme approchoit, ils com-

mencerent à avoir peur, & s'assemblerent deux fois le lendemain, & leur seconde séance dura jusqu'à dix heures du soir, dans laquelle les Villes les moins dévoüées au Prince d'Orange déclarerent qu'elles ne donneroient plus de secours aux Espagnols s'ils s'opiniâtroient à ne pas accepter les propositions de Sa Majesté.

Les Députés d'Amsterdam profiterent de l'état où ils virent la Province de Hollande, & après avoir engagé les principales Villes à se ranger à leur avis, ils n'eurent pas de peine à y faire venir les autres; de sorte qu'ils sommerent le Pensionnaire Fagel de former une conclusion: mais il n'en voulut rien faire, & quelqu'instance qu'on lui en fît, il s'opiniâtra à le refuser. Les Villes députerent au Prince d'Orange (qui ne se trouvoit plus à l'Assemblée) pour se plaindre de ce que ce Pensionnaire agissoit directement contre les lois du Gouvernement en refusant de former une conclusion lorsqu'elles étoient

toutes d'un même avis : mais il ne leur rendit d'autre réponſe que celle qu'il avoit faite quelques jours auparavant aux Députés des Etats-Généraux, encore celle-ci étoit plus dénigrante ; car il leur dit qu'il aimoit mieux périr en Flandre à la tête de vingt mille hommes, que de ſe promener à la Haye avec Eux, & leur tourna le dos. Ainſi l'Aſſemblée ſe ſépara ſans rien conclurre, & les Députés des Villes ſe trouverent obligés d'envoyer leurs Penſionnaires à leurs Principaux pour ſavoir de quelle maniere ils devoient ſe conduire dans une ſi importante & ſi preſſante conjoncture.

Seconde Lettre du 15 Mai 1684.

Le bruit s'étoit répandu dès le 12 de Mai que le Prince d'Orange alloit en Flandre, & bien que ce bruit ſe fût auſſi-tôt évanoüi, & qu'il n'y eût pas une perſonne raiſonnable qui ne le traitât de chimérique, je ne laiſſai pas de faire tenir toutes les nuits des gens au guet auprès de ſes écuries pour être averti de ce qui ſe paſſeroit. Enfin, on me vint dire à mi-

nuit du 14 au 15 qu'on atteloit ſix chevaux à ſa caleche, & qu'on ſelloit tous ſes chevaux. J'appris une heure après que ſes chariots de bagage partoient, & à cinq heures du matin on m'avertit qu'on l'avoit vû monter dans ſa caleche, & on m'aſſûra ce même matin-là qu'il avoit fait partir le jour précédent un de ſes Valets-de-Chambre avec ſes Armes.

Il ne me fut pas poſſible de deviner le deſſein du Prince d'Orange, s'il alloit ſe mettre à la tête des Troupes pour entreprendre quelque choſe en déſeſpéré, ou s'il ne s'éloignoit de la Haye que pour ne pas être préſent aux réſolutions qu'il craignoit peut-être qu'on pourroit prendre malgré lui. Ce qu'il y avoit de certain eſt qu'il s'en alloit ſans ordre & ſans permiſſion de l'Etat, ce qui étoit contre ſon ſerment. Il avoit ſeulement prié M. Dickfeld qui étoit Préſident des Etats-Généraux cette ſemaine-là, de leur dire de ſa part qu'il étoit allé voir les Troupes, & qu'il ſeroit de retour dans quatre ou cinq jours.

Le Roi m'écrivit deux Lettres le 13 de Mai : par la premiere, il me réitéra ſes ordres de preſſer les Etats-Généraux de me rendre au plûtôt une réponſe poſitive, & me manda de leur déclarer qu'il vouloit ſavoir dans le tems qu'il avoit marqué à quoi il s'en devoit tenir. Il me donna part du bombardement de Genes, & me commanda de faire ſavoir aux Etats-Généraux qu'il n'avoit pas deſſein de s'emparer d'aucune Place de ce côté-là.

Lettre du Roi du 13 Mai 1684.

Dans la ſeconde, Sa Majeſté me dit qu'elle venoit de recevoir ma lettre du 11 Mai, avec le Mémoire que j'avois préſenté aux Etats-Généraux le 9, qui lui avoit paru un peu trop radouci, & ne pas déclarer aſſez nettement que la condition de Treve ou de Paix que Sa Majeſté avoit propoſée par le Mémoire du 29 d'Avril, & ſans laquelle on ne pouvoit eſpérer aucun accommodement, étoit qu'Elle eût entre ſes mains Luxembourg ; & que comme Elle étoit en état de s'en rendre maître par la force de ſes

Seconde Lettre du Roi du 13 Mai 1684.

armes, Elle prétendoit auſſi être informée au plutôt de la réſolution que les Etats-Généraux auroient priſe ſur ſes offres, voulant ſavoir à quoi s'en tenir à leur égard.

Qu'Elle s'aſſûroit qu'avant que ſa Lettre me fût rendue, les Etats m'auroient donné leur derniere réſolution, & que ſi elle étoit conforme à ce que Sa Majeſté m'avoit fait connoître de ſes intentions, je n'avois qu'à le lui faire ſavoir par un Courier exprès, & cependant dreſſer le Traité en la maniere qu'Elle me l'avoit expliqué; mais que ſi je n'avois point encore eu de réponſe ou qu'elle ne fût pas telle qu'Elle la demandoit, ſon intention étoit que je leur déclaraſſe qu'Elle m'ordonnoit de retourner auprès d'Elle, ſi on laiſſoit écouler le 20 du mois ſans prendre aucun des partis qu'Elle avoit propoſés par mon Mémoire du 29 d'Avril, & que je me diſpoſaſſe effectivement à revenir peu de jours après. Qu'Elle laiſſoit néantmoins à ma prudence de ne me mettre en chemin que lorſque je ver-

rois que les Etats-Généraux seroient entierement d'accord avec le Prince d'Orange de refuser ses dernieres propositions, & que les Provinces-Unies auroient laissé à ceux qui commandoient leurs Troupes la liberté d'agir en campagne contre celles de Sa Majesté.

Qu'Elle vouloit bien même que si je jugeois que l'intérêt qu'avoient les Espagnols & le Prince d'Orange de ne plus voir de Ministre de la part de Sa Majesté à la Haye qui fût capable de maintenir les Villes & les Provinces bien-intentionnées dans leurs bonnes résolutions, pût trouver assez d'appui dans les Etats-Généraux pour les empêcher de faire aucune démarche pour me retenir, ni pour contenter Sa Majesté; je m'abstinsse en ce cas-là de déclarer que j'avois ordre de partir, & que j'attendisse de nouveaux ordres de Sa Majesté, en conséquence de ce que je lui écrirois après le 20 de Mai.

Je jugeai bien que les nouvelles & pressantes instances que le Roi m'or-

donnoit par ſes deux Lettres de faire, ne produiroient pas un bon effet. Les Etats-Généraux ſavoient aſſez que le terme que Sa Majeſté leur avoit donné expiroit le 20 de Mai, & tant de ſemonces réitérées l'une après l'autre, ne pouvoient faire autre choſe que de leur faire croire que le Roi vouloit trop la paix, & appréhendoit plus qu'Eux que le 20 de Mai n'arrivât ſans qu'ils euſſent conclu aucun Traité.

16 Mai 1684. Je n'oſai néantmoins me diſpenſer d'aller porter un Memoire au Préſident des Etats-Généraux, par lequel je déclarois que Sa Majeſté m'avoit témoigné par ſes Lettres du 13 qu'Elle attendoit que les Etats-Généraux, ne laiſſeroient pas écouler les quinze jours dans leſquels Elle leur avoit demandé une réponſe à ſes propoſitions; & que comme Elle étoit en état de ſe rendre maître par la force de ſes armes de Luxembourg, Elle vouloit auſſi être informée au plutôt de la réſolution qu'ils auroient priſe ſur ſes offres, voulant ſavoir à quoi s'en tenir à leur égard. Que

Que comme Sa Majeſté s'aſſûroit que j'aurois reçû une réponſe poſitive dans le 15, Elle ſeroit fort ſurpriſe de voir par le Courier que je lui avois dépêché ce même jour-là, qu'ils n'auroient point encore répondu au Mémoire du 29 d'Avril; c'eſt pourquoi je me trouvois obligé de leur réitérer les mêmes déclarations que je leur avois déja faites trois fois, parce que Sa Majeſté me réitéroit les mêmes ordres, ſavoir qu'Elle ne me donnoit pouvoir de ſigner que juſqu'au 20 du mois incluſivement, enſorte que ſi dans le 20 du même mois le Traité n'étoit pas ſigné, je n'aurois plus aucun pouvoir, & Sa Majeſté prendroit d'autres meſures.

Je mandai en même-tems au Roi, que je venois de donner le Mémoire que Sa Majeſté m'avoit ordonné de délivrer aux Etats-Généraux; que ſi j'avois mis dans celui que j'avois préſenté le 9 de Mai de certains termes qu'Elle avoit trouvés trop radoucis, je ne l'avois fait qu'en exécution d'un ordre précédent qu'Elle m'avoit

donné de me régler ſelon l'avis de certaines perſonnes ; & que j'avois cru auſſi bien qu'Eux, que ſi de plus fortes expreſſions avoient accompagné le refus que je faiſois de ſigner la Treve aux conditions offertes le 17 de Février, j'aurois révolté tous les eſprits, & je les aurois jettés dans un déſeſpoir capable de les réunir à M. le Prince d'Orange ; que j'avois cru que Sa Majeſté ſeroit ſatisfaite, pourvû que je ne donnaſſe aucune eſpérance ni de relâchement de ſa part, ni de changement aux conditions du 29 d'Avril, ni de délai au-delà du 20 de Mai.

Je pris auſſi la liberté de dire à Sa Majeſté qu'Elle pourroit juger du bon effet de cette conduite ſi M. Tambonneau lui avoit fait ſavoir que les Envoyés de Cologne avoient écrit à leur Maître, que depuis le refus que j'avois fait le 7 de Mai de conſentir à la Treve que j'avois propoſée le 17 de Février, tous les amis de la France avoient changé, & que les bien-intentionnés ne parloient plus que de

guerre : qu'il étoit vrai que cela avoit paru ainſi au-dehors pendant deux jours, & qu'un changement effectif eût été à craindre ſi on n'eût fait revenir tout doucement les eſprits juſqu'au point où je mandois à Sa Majeſté qu'ils étoient.

J'ajoûtai à cela que je ne croyois pas, dans la diſpoſition où je voyois les choſes en Hollande, qu'il fût du bien de ſon ſervice que je déclaraſſe que j'avois ordre de me rendre auprès d'Elle en cas que les Etats-Généraux laiſſaſſent écouler le 20 du mois ſans prendre aucun des partis que je leur avois propoſé par mon Mémoire du 29 Avril ; que cela mettroit au déſeſpoir les bien-intentionnés qui avoient tenu bon juſqu'à cette heure-là ; que je n'oſois me flatter qu'ils fuſſent aſſez forts pour porter les Etats-Généraux à faire aucune démarche publique pour me retenir, & que le Prince d'Orange ſe trouveroit bien relevé auſſi-bien que tout ſon parti s'il n'y avoit plus perſonne en Hollande de la part de Sa Majeſ-

té ; & que comme Elle me marquoit auſſi de ne me mettre en chemin que quand je verrois que les Etats-Généraux ſeroient d'accord avec le Prince d'Orange de refuſer les dernieres propoſitions de Sa Majeſté, & qu'ils étoient bien éloignés de le faire, il ſe trouveroit encore que j'aurois fait une menace que je ne devrois pas exécuter dans la ſuite ; qu'ainſi j'avois cru qu'il étoit plus à propos d'attendre encore de nouveaux ordres de Sa Majeſté, & en tout cas de voir auparavant ce qui ſe devoit conclurre ce jour-là dans l'Aſſemblée de Hollande dont je ne pouvois être informé avant quatre heures & demie que la Poſte devoit partir. Que j'étois bien aſſûré que le Prince d'Orange ne ſeroit jamais aſſez puiſſant pour y faire prendre la réſolution de refuſer les propoſitions de Sa Majeſté ; que tout ce que j'appréhendois étoit que le Penſionnaire Fagel ne fît enſorte par les chicanes des formalités, qu'il n'y eût rien de ſigné le 20 du mois : mais que j'eſpérois que Sa Majeſté

trouveroit bon que si les Etats-Généraux venoient me déclarer le 20 qu'ils acceptoient les propositions du 29 d'Avril, & qu'ils me demandassent un délai de deux ou trois jours pour régler les articles du Traité, je ne les refusasse pas.

Le Roi me fit réponse quelques jours après à cette Lettre, qu'il étoit bien aise que j'eusse différé l'ordre qu'il m'avoit donné de déclarer aux Etats-Généraux qu'il me commandoit de revenir incessamment auprès de lui, s'ils avoient laissé passer le 20 du mois sans donner à Sa Majesté une réponse qui la pût satisfaire; & que comme je pouvois bien connoître sur les lieux l'effet que pouvoient produire les ouvertures qu'Elle me donnoit, Elle remettoit aussi à ma prudence de ne m'en servir qu'en la maniere que je jugerois être la plus convenable au bien de son service. Lettre du Roi du 19 Mai 1684.

Cependant les Troupes des Etats-Généraux étoient diminuées en Flandre de plus de 6000 hommes, soit par les désertions soit par le départ de 16 Mai 1684.

ceux qui étoient revenus dans les Provinces de Friſe & de Groningue, ou même de miſere, car ils ſe plaignoient fort du mauvais traitement qu'ils ſouffroient dans les Pays-bas Eſpagnols.

18 Mai 1684. J'écrivis le 18 au Roi qu'il n'y avoit point d'obſtacle ni de chicane dont on ſe pût aviſer, que le Penſionnaire Fagel ne mît en uſage pour empêcher que les Etats de Hollande ne priſſent une réſolution conforme aux intentions de Sa Majeſté. Qu'un des moyens dont il ſe ſervoit le plus étoit de ne réſoudre aucun point ſans faire conſulter les Miniſtres de leurs Alliés, afin que ce qu'ils diroient dans les conférences fît de l'impreſſion ſur ceux du Gouvernement de l'Etat. Que ces Miniſtres avoient bien fait du bruit ſur la ceſſion de Luxembourg; qu'ils avoient déclaré qu'il falloit plutôt tout haſarder que de céder cette Place; que celui de Suede s'étoit ſignalé dans cette occaſion, que celui d'Hanover n'en avoit pas moins fait, & que j'avois appris par

un des Membres de l'Assemblée de Hollande, que les Etats auroient déja pris une résolution définitive conforme aux offres de Sa Majesté, sans l'opposition qu'y faisoient les Ministres de leurs Alliés.

Que MM. d'Amsterdam de leur côté avoient fait tout leur possible pour faire prendre dans la Province de Hollande la résolution de signer un Traité avec Sa Majesté, & que malgré tous les artifices du Pensionnaire Fagel & tout ce qu'il avoit pratiqué dans le dedans du Gouvernement, il n'avoit pû empêcher que les plus considérables Villes de Hollande n'eussent persisté dans la résolution d'abandonner les Espagnols s'ils ne vouloient pas s'accommoder avec Sa Majesté; que celles de Dort, de Delft & de Leyde s'étoient signalées & avoient parlé avec beaucoup de force; que nous avions porté les choses jusqu'à ce point-là que les Villes ayant été informées du refus que le Pensionnaire Fagel avoit fait de former une conclusion dans l'Assemblée

de Hollande, avoient resolu que l'on feroit conclurre l'acceptation des propositions du Roi par le Pensionnaire de la premiere Ville, & en l'absence de celui-là consécutivement par tous
22 Mai 1684. les autres selon leur rang, si le Pensionnaire Fagel refusoit de le faire, ce qui étoit une chose de grande conséquence, & qui n'avoit pas d'exemple. On avoit été même le 16 sur le point d'exécuter cette résolution ; & le Pensionnaire Fagel ayant refusé de former une conclusion, on lui alloit ordonner de sortir des Etats de Hollande, si deux Députés de deux petites Villes n'avoient pas changé d'avis sans ordre de leurs Supérieurs.

19 Mai 1684. Ce Pensionnaire ne put néantmoins empêcher que les Etats de Hollande ne prissent ce même jour 16 une résolution assez considérable, qui fut de régler l'action de leurs Troupes conformément à ce que le Roi avoit souhaité, & de leur défendre de commettre aucun acte d'hostilité contre celles de Sa Majesté. Le Pensionnaire Fagel donna avis de cette résolu-

tion au Prince d'Orange par un Courier, & cependant il trouva divers prétextes pour ne la pas porter aux Etats-Généraux avant le retour du Prince d'Orange, qui devoit arriver le 20 à la Haye.

C'eſt tout l'avantage que ceux qui vouloient la paix purent remporter ce jour-là, & comme cette réſolution fut confirmée le 21 par les Etats Généraux, les bien-intentionnés crurent avoir pouſſé les choſes bien loin d'avoir engagé les Etats malgré l'autorité du Prince d'Orange & les cabales du Penſionnaire Fagel à ſouffrir patiemment que le Roi s'emparât de Luxembourg, & de leur avoir fait prendre la réſolution de ne donner aucun ſecours aux Eſpagnols, & de défendre à leurs Troupes de faire aucun acte d'hoſtilité contre celles de Sa Majeſté. 19 Mai 1684. 22 Mai 1684.

Les choſes étant en cet état en Hollande je fus encore plus confirmé dans mon ſentiment, que je ne devois pas déclarer que le Roi m'avoit ordonné de partir le 20 de Mai, s'il 19 Mai 1684.

n'y avoit rien de conclu ce jour-là : mais voyant d'un autre côté que tous les bons deſſeins des bien-intentionnés ſeroient inutiles ſi on n'intimidoit pas aſſez les autres pour les obliger de ſe joindre à eux, je crus qu'il les falloit preſſer, mais d'une maniere qui ne les révoltât point, & qui fît autant & même plus d'effet que la déclaration que Sa Majeſté me donnoit la liberté de leur faire.

Dans cette vûe je fis confidence le 16 après-dîné à une perſonne fort de mes amis de l'ordre que j'avois reçû le matin de me retirer après le 20 ſi dans ce tems-là il n'y avoit rien de conclu. Il l'alla tout auſſi-tôt dire à Meſſieurs d'Amſterdam, non comme une choſe que je lui euſſe déclarée, mais comme s'il l'avoit pénétré, & la rapporta avec tant d'apparence de vérité qu'ils n'en douterent point. Ce bruit qui n'engageoit point Sa Majeſté ſe répandit auſſi-tôt dans la Haye, & donna beaucoup plus d'alarme que ſi j'en avois fait moi-même la déclaration, qu'on auroit cru feinte.

Comme je vis le lendemain 17 cette inquiétude répandue, je demandai une conférence aux Députés des Etats-Généraux, dans laquelle je mêlai certains termes qu'ils pouvoient attribuer à l'ordre que j'avois de me retirer, & que je pouvois cependant interpréter tout autrement quand je le voudrois.

Je leur dis après leur avoir fait une récapitulation de toutes mes instances précédentes qu'ils devoient se souvenir que je leur avois demandé de la part du Roi une réponse positive à mon Mémoire du 29 d'Avril dans quinze jours, & un Traité signé dans le 20 de Mai; que sur le peu d'apparence que Sa Majesté avoit vû d'une prompte réponse, Elle avoit déja fait avancer son Armée trois lieues plus avant dans le Pays Espagnol; qu'ils se trompoient absolument s'ils croyoient pouvoir attendre jusqu'au 20 pour accepter les offres de Sa Majesté sans se donner le tems de signer le Traité dans ce jour-là; que s'ils ne me déclaroient pas assez-tôt qu'ils les accep-

toient pour pouvoir ſigner le Traité le 20 il n'y avoit point d'acceptation qui me pût faire changer mes ordres ; que paſſé le 20 je ſavois ce que j'avois à faire, & que le 21 je me trouverois fort éloigné d'être en état de pouvoir ſigner.

Cette déclaration les obligea de convoquer ſur le champ une Aſſemblée extraordinaire des Etats de Hollande, où quatorze Villes ſe trouverent d'avis d'obliger les Eſpagnols de s'accommoder avec Sa Majeſté de quelque maniere que ce fût. Le Penſionnaire Fagel voyant que cette affaire alloit être emportée, propoſa à l'Aſſemblée de ſe ſéparer pour quelques heures, & de remettre, la concluſion de cet avis à une autre ſéance, qui fut marquée à huit heures du ſoir, & qui dura juſqu'à une heure après minuit.

Il y porta une Lettre de leur Ambaſſadeur en Angleterre, qui contenoit que le Roi de la Grande-Bretagne l'avoit aſſûré que Sa Majeſté n'avoit aſſiégé Luxembourg que pour

obliger les Eſpagnols à la paix ; qu'il pouvoit répondre qu'Elle s'en tiendroit-là, & qu'il avoit pris des meſures pour empêcher qu'Elle n'aſſiégeât d'autres Places. Là-deſſus il leur témoigna qu'il étoit inutile qu'ils ſe proſtituaſſent inutilement, & qu'ils forçaſſent les Eſpagnols à céder Luxembourg pour ſauver le reſte des Pays-Bas, ou pour ſe mettre à couvert eux-mêmes des armes de Sa Majeſté, puiſqu'ils n'avoient à craindre ni l'un ni l'autre ; que cela étant il valoit mieux que les Eſpagnols perdiſſent Luxembourg par la force des armes de Sa Majeſté, que de les obliger à le céder, ou de les abandonner honteuſement. Ce raiſonnement ſoûtenu de la lettre du Sieur Citters fit changer une Ville, & fut cauſe que quatre autres déclarerent qu'elles attendroient de nouveaux ordres ; ainſi il ne demeura plus que neuf Villes de même ſentiment, & par conſéquent on ne fut pas en droit de preſſer le Penſionnaire Fagel de conclurre.

13 Mai 1684. Cela me donna lieu d'écrire au Roi ce que je n'avois osé lui mander, que je ne croyois pas à propos de presser davantage les Etats-Généraux; qu'ils étoient suffisamment informés des intentions de Sa Majesté, & que le Pensionnaire Fagel feroit un mauvais usage des nouvelles instances que je ferois après toutes celles que j'avois faites; qu'il ne manqueroit pas de dire (comme il avoit déja assez fait entendre) qu'on ne devoit point appréhender que la guerre continuât; que Sa Majesté n'avoit pas dessein de faire aucune autre entreprise, qu'au contraire Elle craignoit plus qu'ils ne faisoient eux-mêmes que le terme ne s'écoulât sans qu'on eût conclu le Traité de Paix.

Je fis aussi savoir à Sa Majesté que les Députés des Villes bien-intentionnées avoient fait de fortes instances auprès de Messieurs d'Amsterdam pour les exhorter à envoyer leurs Députés à l'Assemblée, parce que leur présence pourroit beaucoup servir pour soûtenir ceux qui étoient dans

de bons ſentimens; que ces remontrances les avoient obligés d'envoyer le Penſionnaire Hop qui s'étoit trouvé ce matin-là 18 de Mai à l'Aſſemblée de Hollande, où il avoit parlé fortement, & qu'ils devoient y envoyer le lendemain quelques-uns de leurs Bourguemeſtres, voulant bien pour l'avancement de la paix paſſer par-deſſus la réſolution qu'ils avoient priſe de ne plus paroître dans les Etats de Hollande juſqu'à ce qu'on leur eût fait la ſatisfaction qu'ils prétendoient.

Seconde Lettre du 16 Mai 1684.

J'écrivis le même jour une ſeconde Lettre au Roi, par laquelle je l'informai de ce qui venoit de ſe paſſer dans l'Aſſemblée de Hollande, qui avoit duré juſqu'à quatre heures après midi.

Que la Lettre de M. Citters avoit entierement ruiné les eſpérances qu'on avoit en Hollande de voir bien-tôt conclurre un accommodement; que tout ce que Sa Majeſté m'avoit ordonné de dire, avoit tellement intimidé tout le monde ſans avoir révol-

té perſonne, que le Prince d'Orange s'étoit trouvé preſque abandonné, & n'avoit eu que quatre Villes dans les Etats de Hollande qui avoient ſoûtenu ſes ſentimens. Mais que cette crainte étoit diſſipée, & qu'on ne faiſoit plus d'attention à ce que je pouvois dire, puiſque le Roi d'Angleterre avoit chargé le Sieurs Citters de déclarer de ſa part aux Etats-Généraux, que Sa Majeſté ne vouloit point attaquer d'autre Place que Luxembourg, & que ſi Elle en aſſiégeoit d'autres, ou ſi Elle faiſoit attaquer les Pays-bas Eſpagnols par ſes Alliés, il joindroit ſes forces à celles de la République pour s'y oppoſer.

Que le Penſionnaire d'Amſterdam, & les Secrétaires avoient aſſûré qu'il ne falloit ajoûter aucune foi à cette lettre, & que ſi on continuoit à en uſer de la ſorte, Sa Majeſté témoigneroit ſon reſſentiment & aux Eſpagnols & aux Etats-Généraux : mais quoiqu'ils parlaſſent avec beaucoup de force, cette lettre avoit ſi fort raſſûré pluſieurs Députés qu'ils ſe joignirent

à ceux qui étoient le plus attachés au Prince d'Orange.

Que le Penſionnaire Fagel leur avoit remontré que le Roi, & le Roi d'Angleterre ne leur demandoient autre choſe, ſinon que les Troupes des Etats-Généraux ne fiſſent aucun acte d'hoſtilité; que Sa Majeſté ſeroit ſatisfaite, puiſque les Troupes des Etats ne devoient pas aller au ſecours de Luxembourg; & comme Elle ne devoit faire aucun ſiége après celui de Luxembourg, les Etats-Généraux n'avoient rien à craindre, ni par conſéquent aucunes meſures à prendre; qu'on verroit bien-tôt que le Prince d'Orange avoit eu raiſon de ne s'être jamais laiſſé intimider par les menaces de la France, & que Meſſieurs d'Amſterdam avoient été prêts à perdre le Pays par la peur qu'ils avoient eue & qu'ils avoient inſpirée aux autres.

J'ajoûtai que l'appréhenſion qu'on avoit eue de voir une grande diviſion dans l'Etat, commençoit auſſi à ſe diſſiper par l'eſpérance du repos que

l'on auroit au-dehors ; puiſque la Ville d'Amſterdam, & les Provinces de Friſe & de Groningue n'auroient plus ſujet d'exécuter les déclarations qu'elles avoient faites de fermer leurs comptoirs, ſi la mauvaiſe conduite qu'on avoit en Hollande engageoit les Etats Généraux dans la guerre.

Lettre du Roi du 22 Mai 1684. Le Roi me fit réponſe à cette lettre qu'il n'y avoit aucune apparence que le Roi d'Angleterre eût chargé l'Ambaſſadeur des Etats-Généraux de faire une pareille déclaration de ſa part ; & qu'il ne doutoit pas que Sa Majeſté Britannique ne déſabuſât bien-tôt le public. Néantmoins le Roi de la Grande-Bretagne n'en fit rien : auſſi n'a-t'il jamais déſavoüé une ſeule lettre de toutes celles où M. Citters lui attribuoit des ſentimens ſi contraires à ceux que l'on prétendoit en France que ce Prince avoit.

19 Mai 1684. Quoique le Penſionnaire Fagel eût empêché par le moyen de la lettre de l'Ambaſſadeur des Etats à Londres qu'on ne prît aucune concluſion dans les Etats de Hollande ; Meſſieurs

d'Amſterdam me firent dire le 19 que ſi Sa Majeſté vouloit bien uſer envers l'Etat de ſa généroſité ordinaire, ils eſpéroient que cela leur donneroit le moyen de ramener toutes les autres Villes dans leurs ſentimens. Que ſi le Roi voyant que les Etats-Généraux ne s'intéreſſoient pas en la défenſe de Luxembourg, quelque inſtance qu'en euſſent faite les Eſpagnols, & qu'ils avoient défendu à leurs Troupes de commettre aucun acte d'hoſtilité; & connoiſſant d'ailleurs que ſi l'on n'avoit pas pris en Hollande des réſolutions entierement conformes à ſes intentions, ce n'étoit point la faute de la plus grande & de la plus ſaine partie de la République; il vouloit bien en cette conſidération, & par un effet de la grandeur de ſon ame, déclarer après la priſe de Luxembourg, qu'il ſe tenoit encore aux mêmes conditions qu'il avoit fait propoſer le 29 d'Avril, quand ce ne ſeroit que pour le terme de dix jours, il gagneroit les cœurs des Hollandois, & feroit voir ſa bonne foi & la ſincérité de ſes

intentions pour la paix & pour le bien de l'Etat; que moyennant cela Meſſieurs d'Amſterdam ſe promettoient de pouvoir faire revenir ceux qui s'étoient laiſſé aller aux perſuaſions du Penſionnaire Fagel: autrement il étoit indubitable que ſi Sa Majeſté augmentoit ſes propoſitions après le 20 de Mai, ou qu'Elle attaquât une Place après la priſe de Luxembourg, quoiqu'Elle le pût faire avec juſtice, cela feroit un très-mauvais effet, même parmi les plus gens de bien.

Sur quoi je me donnai l'honneur d'écrire au Roi que je voyois aſſez par la connoiſſance que j'avois du dedans de la République qu'autant qu'un délai donné ſans ſujet, ou ſans que Sa Majeſté en tirât quelque avantage eût préjudicié à ſes intérêts & au bien de la paix, autant lui ſeroit-il avantageux d'en donner un de huit ou dix jours après la priſe de Luxembourg, quand même en accordant ce délai, Elle impoſeroit de dures conditions en cas qu'on le laiſſât écouler

ſans en profiter. De plus, que j'étois perſuadé que ſi Sa Majeſté augmentoit ſes propoſitions après le 20 de Mai, & qu'Elle obtînt tout ce qu'Elle demanderoit, cela ne lui ſeroit jamais d'un ſi grand avantage que l'affection des peuples de Hollande qu'Elle gagneroit, ſi Elle vouloit bien s'en tenir encore durant dix jours après la priſe de Luxembourg aux mêmes conditions; que cette conduite le rendroit maître des cœurs de toute la République; & qu'aſſûrément il arriveroit en ce cas de deux choſes l'une, ou que ceux d'Amſterdam trouveroient moyen d'en profiter pour porter toutes les Villes à accepter les propoſitions de Sa Majeſté, (à quoi je voyois toute ſorte d'apparence) ou s'ils ne le pouvoient faire, le Roi pourroit après ce délai expiré, attaquer des Places, & augmenter ſes propoſitions, ſans que cela fît un auſſi mauvais effet qu'il produiroit s'il le faiſoit immédiatement après le 20 de Mai. Je ſuppliai Sa Majeſté de vouloir bien croire que les ordres

qu'Elle me donneroit là-dessus contribueroient beaucoup à ruiner l'autorité du Prince d'Orange ou à la rétablir.

J'ajoûtai à cela que comme j'avois eu l'honneur de rendre compte la veille à Sa Majesté de l'état des affaires de Hollande sans l'informer de cette priere de Messieurs d'Amsterdam, qui ne m'avoit été faite qu'après le départ de la Poste, je croyois qu'Elle agréeroit que je n'exécutasse pas les ordres que je pourrois recevoir sur ma lettre du jour précédent, à moins qu'Elle ne me les confirmât après la lecture de cette seconde lettre.

19 Mai 1684. Messieurs d'Amsterdam me firent donner avis ce même jour 19 au soir, qu'une des petites Villes de Nort-Hollande ayant changé de sentiment, & deux autres s'étant excusées de dire leur avis, ils s'étoient trouvés dans l'Assemblée qu'on avoit tenue cette après-dînée-là neuf Villes contre sept, & les Nobles qui font huit ; de sorte qu'avec cette voix de plus on auroit

pu prendre une réſolution ſi le Penſionnaire Fagel n'avoit trouvé d'aſſez fortes raiſons pour remettre la concluſion au lendemain 20.

Le Prince d'Orange arriva de Bruxelles ce jour-là 20 de Mai au ſoir. 22 Mai 1684. Outre les raiſons que j'ai marqué ci-deſſus qu'on ſoupçonnoit avoir obligé ce Prince à aller en Flandre, on en allégua encore deux autres, l'une pour faire voir aux Eſpagnols qu'il étoit prêt d'aller à la tête de l'Armée des Etats-Généraux ſecourir Luxembourg, mais que les Alliés n'ayant pas envoyé leurs troupes, & les forces des Etats-Généraux ſeules n'étant pas ſuffiſantes, on ne ſe devoit pas prendre à lui de la perte de Luxembourg.

L'autre raiſon avoit été la déſertion preſque générale des Troupes de Friſe & de Groningue; elle étoit telle que de deux Régimens il n'étoit reſté que trente hommes, les autres étant retournés en Friſe ou à Groningue ſur les ordres de ces Provinces.

On attrapa sept de ces soldats Frisons qui s'en retournoient chez eux : le Prince d'Orange les voulut faire pendre conformément au Décret du Conseil d'Etat ; mais les Députés de Frise lui déclarerent qu'ils feroient pendre autant de Marchands Hollandois des Villes qui étoient contraires à l'avis d'Amsterdam, qui se trouveroient dans la Province de Frise. Cette déclaration arrêta le Prince d'Orange.

21 Mai 1684. J'écrivis au Roi le 21 de Mai, le lendemain du terme fatal que Sa Majesté avoit prescrit pour l'acceptation de ses offres, que l'Assemblée de Hollande du 20 avoit duré jusqu'à quatre heures après-midi sans qu'on y fût convenu du parti qu'on avoit à prendre pour terminer les différends qui étoient entre Sa Majesté & le Roi d'Espagne ; que Messieurs d'Amsterdam y avoient fait tous leurs efforts pour faire accepter la Treve aux conditions du 29 d'Avril, & que le Pensionnaire Fagel avec les Créatures du Prince d'Orange n'en avoient pas

22 Mai 1684.

moins fait pour l'empêcher ; qu'il avoit parlé avec un emportement extraordinaire, & avoit déclaré que s'ils prenoient une pareille réſolution, les Etats-Généraux ne trouveroient plus d'Alliés à l'avenir, qu'il falloit qu'ils y renonçaſſent, & qu'ils ſe jettaſſent aveuglément entre les bras de Sa Majeſté, pour ne plus agir dorénavant que ſous ſon bon plaiſir. Les Miniſtres des Alliés avoient fait les mêmes menaces à tous les Députés des Villes : mais cela ne fit pas tant d'effet que des ſommes conſidérables que le Penſionnaire Fagel avoit fait toucher aux Députés de quelques petites Villes qui demeurerent fidelement attachés à lui ; que nonobſtant cela Meſſieurs d'Amſterdam qui avoient onze des principales Villes de leur avis, avoient preſſé ce Penſionnaire de former une concluſion de l'Aſſemblée de Hollande ; que l'ayant refuſé ils avoient voulu obliger le Penſionnaire de Dort premiere Ville de Hollande, de conclurre ; mais celui-ci qui étoit au Prince d'Orange avoit trouvé

21 Mai 1684.

moyen de l'éluder par la raiſon que cette affaire ne pouvoit être réſolue que par un conſentement unanime ; que les Députés d'Amſterdam en avoient été fort irrités, & qu'ils avoient parlé d'une telle force, qu'ils avoient étonné les autres Villes, particulierement lorſqu'ils avoient lû leurs proteſtations, qui portoient entr'autres choſes, qu'ils proteſtoient de n'être point coupables de tous les malheurs qui arriveroient infailliblement ſi les Etats-Généraux n'acceptoient pas les offres de Sa Majeſté ; qu'ils ne prétendoient point par conſéquent être tenus des frais de la guerre qui s'alloit allumer ; que pour cet effet ils fermeroient leurs Comptoirs, & que ſi c'étoit-là ſe ſéparer de l'Union, ils étoient réſolus de le faire plutôt que de ſe laiſſer engager dans
21 Mai 1684. la guerre. Ils demanderent dans cette même ſéance que l'on me donnât au moins pour réponſe la réſolution ſecrete des Etats de Hollande dont j'ai fait mention ci-deſſus, qui défendoit à leurs Troupes de commettre aucun

acte d'hostilité contre celles de Sa Majesté : mais le Pensionnaire Fagel s'y opposa formellement, & ne voulut pas qu'on me donnât communication d'une résolution qui mettoit les Etats-Généraux dans un engagement trop solemnel. Il leur répéta ce qu'il leur avoit déja dit cent fois, que dans le fonds les Etats faisoient tout ce que Sa Majesté avoit désiré d'Eux, en empêchant leurs Troupes de commettre aucun acte d'hostilité contre les siennes ; qu'il suffisoit de l'avoir ordonné, & que Sa Majesté le reconnût par les effets sans qu'il fût besoin de se déshonorer par une déclaration publique qui les perdroit auprès de leurs Alliés ; que le pis qui pouvoit arriver étoit que Luxembourg fût pris, qu'ils n'avoient rien à craindre de plus, puisque le Roi d'Angleterre les faisoit assûrer que Sa Majesté n'entreprendroit rien davantage dans les Pays-Bas. 22 Mai 1684.

Toutes ces considérations rendirent inutiles les efforts de Messieurs d'Amsterdam, qui me firent renouvel-

ler les instances dont j'avois rendu compte à Sa Majesté le jour précédent, espérant que cet acte d'une générosité extraordinaire après la prise de Luxembourg les mettroit en état de surmonter les obstacles qu'ils n'avoient encore pu vaincre, & que s'ils n'étoient pas assez heureux pour en venir à bout, Sa Majesté auroit après cela d'autant plus de sujet de porter ses prétentions plus loin.

21 Mai 1684. Les Envoyés de Cologne voulurent entamer une négociation qui auroit ruiné tout ce que j'avois fait jusqu'alors, si je ne les en avois détourné. Le Cardinal de Furstemberg ayant appris les dispositions de Frise, de Groningue, & de la Ville d'Amsterdam, avoit ordonné à ces Envoyés de la part de l'Electeur leur Maître de demander à la Ville d'Amsterdam, & à ces deux Provinces si elles voudroient se détacher des autres pour faire un Traité de neutralité avec le Roi & avec M. l'Electeur de Cologne. Il n'en falloit pas davantage pour réunir les bien-intentionnés à

M. le Prince d'Orange : j'en écrivis au Roi & à M. de Straſbourg, & priai ces Députés d'attendre que j'euſſe eu réponſe avant que de rien propoſer. Je mandai au Roi que quelque chagrin que ces Provinces & cette Ville euſſent contre le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, elles n'entreroient pas de ſang froid dans de pareilles propoſitions ; qu'il falloit une eſpece de déſeſpoir pour les y obliger ; & que ſi elles étoient réduites à prendre ce parti-là comme elles avoient témoigné y avoir quelque penchant, elles y viendroient bien plutôt d'elles-mêmes lorſque par la conduite différente de Sa Majeſté & du Prince d'Orange, elles verroient que Sa Majeſté n'agiſſoit que pour maintenir leur liberté, & le repos dans leur voiſinage, & que le Prince d'Orange n'avoit d'autre but que d'opprimer leur liberté en les engageant dans la guerre.

Je mandai au Roi le 25 de Mai, que les Etats de Hollande n'avoient rien conclu depuis le 23 ; qu'ils s'é- 25 Mai 1684.

toient même séparés le 24 pour huit jours ; qu'ainsi ils s'en tiendroient à la résolution qu'ils avoient prise de ne point secourir les Espagnols, & qu'ils attendroient apparemment ce que le Roi voudroit faire après la prise de Luxembourg.

Je lui représentai que puisqu'on étoit assûré en Hollande qu'il ne feroit plus de siége après celui de Luxembourg, on pourroit m'objecter que la déclaration que MM. d'Amsterdam le supplioient de m'ordonner de faire après la réduction de cette Place, ne seroit pas d'un grand effet, & qu'on ne devoit pas être extrêmement touché de la promesse qu'il feroit de ne point attaquer de dix jours d'autre Place dans les Pays-bas Espagnols ; puisqu'on le croyoit engagé avec le Roi d'Angleterre à n'y en point attaquer du tout ; mais que je pourrois répondre que les personnes les plus éclairées du Gouvernement étoient persuadées que leur Ambassadeur à Londres ajoûtoit beaucoup aux moindres choses que le Roi d'An-

gleterre lui disoit, & que le Pensionnaire Fagel mettoit encore davantage du sien dans le commentaire qu'il faisoit des lettres de cet Ambassadeur; d'ailleurs que quand Luxembourg seroit pris, les Etats-Généraux verroient les choses tout autrement qu'ils ne les concevoient à présent, que le desir sincere que Sa Majesté marqueroit de procurer la paix en n'augmentant pas ses propositions, après un si grand avantage, paroîtroit de telle sorte que personne n'en pourroit plus douter; qu'il y avoit même toute apparence que les Etats-Généraux, qui n'avoient pas voulu obliger le Roi d'Espagne à céder une Place dont il étoit en possession, n'auroient pas le même scrupule lorsqu'elle seroit entre les mains de Sa Majesté sans aucune espérance de l'en pouvoir retirer; qu'ainsi cette déclaration de Sa Majesté, quelque interprétation qu'on lui pût donner, me paroissoit très-nécessaire pour l'avancement de la paix; que j'étois persuadé que si Messieurs d'Amsterdam

ne s'en pouvoient ſervir auſſi utilement qu'ils le prétendoient, & que je l'eſpérois, pour faire accepter les propoſitions de Sa Majeſté par les Etats-Généraux, Elle ne laiſſeroit pas d'en tirer un très-grand avantage, en ce qu'Elle feroit connoître à Meſſieurs d'Amſterdam qu'Elle n'avoit rien omis de tout ce qu'ils avoient ſouhaité d'Elle pour le rétabliſſement de la paix, & les engageroit d'autant plus par-là à demeurer inébranlables dans leurs ſentimens & dans les réſolutions qu'ils avoient priſes.

Que Sa Majeſté voyoit ce qu'avoient produit dans l'eſprit des Régens d'Amſterdam, & dans les Provinces de Friſe & de Groningue, les égards qu'Elle avoit bien voulu avoir pour ce qu'ils avoient témoigné être convenable & utile au ſuccès de leurs bonnes intentions; qu'ils croyoient même que ce n'étoit pas peu que dans le tems que Sa Majeſté aſſiégeoit Luxembourg, les Députés d'Amſterdam ne ſe contentoient pas d'empêcher qu'on ne prît aucune réſolu-

tion

tion de le ſecourir, mais qu'ils déclaroient encore qu'il le falloit céder à Sa Majeſté, & que ſi faute de le faire, la guerre s'en enſuivoit, leur Ville fermeroit ſes Comptoirs, & ſe ſépareroit plutôt de l'Union que d'entrer en guerre contre Sa Majeſté.

Comme les Régens d'Amſterdam avoient pris une entiere confiance en la bonté de Sa Majeſté, ils m'avoient fait communiquer la ſubſtance d'un Mémoire tel qu'ils croyoient à peu près qu'on le devoit préſenter ſi Elle vouloit bien, après la priſe de Luxembourg, s'en tenir à ſes dernieres propoſitions. Je l'envoyai au Roi ſans y rien changer, pour faire mieux connoître à Sa Majeſté les ſentimens de Meſſieurs d'Amſterdam dans leur naturel. Ce projet contenoit que nonobſtant que le Roi eût été obligé d'employer ſes armes pour prendre Luxembourg, qu'il pût raiſonnablement augmenter ſes prétentions contre les Eſpagnols, & qu'il fût en état de faire encore mieux valoir ſes armes par des conquêtes aſſez conſidé-

rables dans les Pays-bas Eſpagnols, Elle avoit bien voulu faire voir qu'Elle demeureroit toûjours dans la ſincere intention de procurer le bien général de la Chrétienté, en propoſant tous les moyens poſſibles pour lui donner le repos, faiſant ſavoir aux Etats-Généraux qu'Elle ſe vouloit encore contenter de la Ville de Luxembourg avec les Villages & Hameaux qui en dépendent, Beaumont, Bouvines, Chimay, &c. & de rendre aux Eſpagnols les Villes de Courtray, Dixmude, &c. moyennant que les Etats-Généraux employeroient de leur côté tous les bons offices pour obliger les Eſpagnols à accepter la Paix ou la Treve aux conditions propoſées dans le Mémoire du 29 d'Avril, & au cas où les Eſpagnols ſe voudroient encore opiniâtrer à ne point accepter les juſtes offres que Sa Majeſté faiſoit par le préſent Mémoire, Elle ſe vouloit bien tenir avec les Etats-Généraux aux conditions propoſées par le Mémoire du 29 Avril, à condition pourtant qu'ils ſe

déclareroient en quinze jours, parce que s'ils laiſſoient encore écouler le tems de quinze jours ſans donner leur réponſe poſitive, Sa Majeſté auroit ſujet de ne garder plus aucune meſure avec Eux, & les conſidéreroit comme ſes formels ennemis, & comme ceux qui fomentoient l'opiniâtreté des Eſpagnols, & de ſe ſervir dorénavant, ſans aucune réſerve des moyens que Dieu lui avoit mis en main pour faire valoir ſes droits, & la juſtice de ſes armes.

Le Roi d'Angleterre & l'Electeur de Brandebourg ſolliciterent tous deux dans ce tems-là le Prince d'Orange de ſe raccommoder avec le Roi, & lui offrirent leur entremiſe; il refuſa l'un & l'autre. Je n'ai pas ſû en quels termes il s'expliqua à l'Envoyé d'Angleterre, qui me fit myſtere de ſa négociation; celui de Brandebourg me communiqua la ſienne, & me dit que le Prince d'Orange ne lui avoit répondu qu'en termes généraux, & qu'il avoit même détourné le diſcours toutes les fois qu'il le remettoit

ſur cette matiere, ayant ſeulement réitéré pluſieurs fois qu'il périroit avec les malheureux s'il le falloit ; mais qu'on ne devoit ſe prendre de toutes les pertes qui arriveroient qu'à Meſſieurs d'Amſterdam, & aux autres Membres de la République qui avoient empêché les Etats-Généraux de ſe mettre mieux en état de réſiſter au Roi.

Le Penſionnaire d'Amſterdam réitéra alors ſes inſtances, & donna un mémoire aux Etats de Hollande en termes très-forts contre le Corps des Nobles, & principalement contre le Penſionnaire Fagel, par lequel il demandoit au nom de la Ville d'Amſterdam qu'on lui rendît ſes papiers.

Lettre du Roi du 22 Mai 1684.

Sa Majeſté me manda qu'Elle approuvoit fort la conduite que j'avois tenue dans l'exécution de ſes derniers ordres ; que cependant ſi les Etats-Généraux convenoient dans la fin du mois de Mai des propoſitions que je leur avois faites, & offroient d'en ſigner le Traité de la maniere qu'Elle me l'avoit expliqué, Elle me permet-

toit de le signer, & de me charger de le lui faire agréer.

Je fis réponse que je ne pensois pas que les Etats de Hollande prissent aucune résolution jusqu'à ce qu'on sût la prise de Luxembourg; que tout le monde, excepté les plus zélés Partisans du Prince d'Orange, souhaitoit fort d'apprendre la réduction de cette Place à l'obéissance de Sa Majesté. 26 Mai 1684.

Que si Elle approuvoit la proposition que j'avois pris la liberté de lui faire d'accorder encore dix jours après la prise de Luxembourg pour signer le Traité aux mêmes conditions; je la suppliois très-humblement de me permettre de lui représenter que bien que Messieurs d'Amsterdam m'assûrassent qu'ils seroient assez forts moyennant cela pour obliger les Etats de Hollande à accepter ces propositions malgré le Prince d'Orange, il pourroit arriver, quoique contre toute sorte d'apparence, que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel seroient encore assez puissans pour empêcher que les Etats

Généraux ne priſſent aucune réſolution. C'eſt pourquoi je croyois qu'il étoit néceſſaire que le même jour que je préſenterois un Mémoire aux Etats Généraux, j'euſſe permiſſion de témoigner aux Régens d'Amſterdam que Sa Majeſté rebutée de la conduite qu'on tenoit en Hollande, avoit reſolu d'attaquer les Pays-Bas, & qu'Elle avoit bien voulu différer encore de quelques jours à leur priere & à leur conſidération ; mais qu'il n'étoit ni juſte ni de ſa dignité, en cas que les Etats-Généraux ne profitaſſent point de cette bonté de Sa Majeſté, qu'Elle ne ſe fît pas faire raiſon par la force de ſes Armes ; qu'ainſi je les priois de n'être pas ſurpris ſi après ce délai inutilement écoulé, Elle faiſoit aſſiéger une Place des Pays-Bas.

Que je ne répondois pas que Meſſieurs d'Amſterdam entraſſent là-deſſus en aucun engagement formel avec moi, que je l'eſpérois toutefois ; mais que je pouvois au moins aſſûrer Sa Majeſté que je ferois enſorte qu'ils

regarderoient auſſi tranquillement la priſe d'un autre Place dans les Pays-Bas, qu'ils voyoient le ſiége de Luxembourg ; que je ſuppoſois toûjours que Sa Majeſté vouloit faire agir ſes Troupes en Flandre après l'expiration de ce nouveau délai, comme je le croyois très-néceſſaire ſi les Etats-Généraux ne lui faiſoient pas donner dans ce tems-là la ſatisfaction qui lui étoit dûe.

Dom Carnero apporta à la Haye quelques remiſes pour le Landgrave de Heſſe. Et le Comte de Waldeck dépêcha de Baviere un Courier aux Etats-Généraux pour leur faire ſavoir que les Alliés les prioient de faire marcher leurs Troupes au ſecours de Luxembourg, & qu'en ce cas l'Electeur de Baviere & les autres Aſſociés lui donneroient plus de trente mille hommes, avec leſquels il viendroit joindre auprès de Luxembourg l'Armée des Etats-Généraux. 26 Mai 1684.

J'informai le Roi & M. de Barillon que le Duc de Montmouth avoit fait aſſidûment ſa cour au Prince d'Oran-

ge dans le voyage que celui-ci venoit de faire en Brabant ; & qu'il lui avoit rendu tant de respect, que le Prince d'Orange étant à cheval, & ayant laissé tomber sa canne, le Duc de Montmouth se jetta à bas de son cheval pour la ramasser, & la présenta au Prince d'Orange qui demeura immobile sur le sien, & qu'on parloit plus que jamais de faire M. de Montmouth Général de la Cavalerie à la place du Prince de Vaudemont. Que le Prince d'Orange n'avoit pas témoigné seulement par les bons traitemens qu'il avoit faits au Duc de Montmouth, son manque de respect pour le Roi d'Angleterre, & pour M. le Duc d'York ; mais qu'il l'avoit marqué bien davantage par les caresses excessives qu'il avoit faites contre son ordinaire à Mylord Brandon. Que ce Mylord étoit arrivé le 24 Mai au soir à la Haye ; que M. Benting l'étoit allé voir aussi-tôt, lui qui ne rendoit aucune visite, bien loin de faire la premiere ; qu'il lui avoit fait mille amitiés ; que le Prince d'Oran-

ge ne lui en avoit pas moins témoigné le lendemain, & que la Princeſſe d'Orange étant à Onſlardick où elle devoit demeurer quelques jours, on l'avoit invité d'y aller ſaluer cette Princeſſe.

Le Roi m'écrivit le 24 de Mai, que puiſque ceux qui avoient contribué à faire prendre la réſolution dans la Province de Hollande d'empêcher que les Troupes des Etats Généraux n'agiſſent directement ni indirectement contre les ſiennes, demandoient qu'il fît déclarer aux Etats-Généraux qu'il voulût bien encore dix jours après la priſe de Luxembourg conclurre la paix aux conditions propoſées le 29 d'Avril, & que j'eſpérois obliger par-là l'Eſpagne à accepter les offres de Sa Majeſté, ou porter les Etats-Généraux à conclurre le Traité que je leur avois propoſé; il conſentoit que je témoignaſſe aux Etats-Généraux par un mémoire, que quoique le ſuccès qu'avoit le ſiége de Luxembourg le dût aſſûrer que cette Place ſeroit dans peu réduite à

Lettre du Roi du 24 Mai 1684.

ſon obéiſſance, & qu'il pourroit ſonger à de nouvelles conquêtes, & prétendre de plus grands dédommagemens ſans ſe tenir aux offres qu'il avoit faites le 29 d'Avril ; cependant le deſir que la plus grande partie des Villes de Hollande avoient témoigné pour le rétabliſſement de la paix, & la réſolution qu'elles avoient priſe d'empêcher que leurs Troupes n'agiſſent contre celles de Sa Majeſté l'avoient portée à donner en leur conſidération un délai de dix jours après la priſe de Luxembourg, leur proteſtant que ſi on laiſſoit paſſer encore inutilement ces dix jours, on ne devoit plus eſpérer de nouveaux délais, & qu'il ne régleroit plus ſes demandes que ſelon le ſuccès que Dieu donneroit à ſes armes.

Le Roi laiſſa à mon choix de faire cette déclaration incontinent après que j'aurois reçû ſes ordres, ou de différer juſqu'à ce que la Ville de Luxembourg fût à la derniere extrémité; mais qu'en tout cas je ne laiſſaſſe point paſſer le premier jour de Juin

ſans donner le Mémoire aux Etats-Généraux.

Sa Majeſté me donna ordre auſſi d'aſſûrer Meſſieurs d'Amſterdam de ſa part que le Traité ne ſeroit pas ſitôt fait que leur Ville connoîtroit par les bons traitemens qu'elle recevroit, tant pour ſon commerce, que dans tout ce qui pouvoit regarder ſes avantages particuliers, combien Elle étoit ſatisfaite de la bonne conduite qu'elle avoit tenue, & qu'elle pouvoit dorénavant faire un fondement certain ſur ſa protection & ſur ſes promeſſes.

Je mandai au Roi que je communiquerois à Meſſieurs d'Amſterdam la permiſſion qu'Il me donnoit d'aſſûrer les Etats-Généraux par un mémoire, qu'Il vouloit bien être encore tenu dix jours après la priſe de Luxembourg aux conditions du 29 d'Avril; que je ne doutois pas qu'ils ne reçuſſent avec tout le reſpect & toute la reconnoiſſance qu'ils devoient cette nouvelle marque de ſa bonté pour les Républicains; mais que je ne doutois pas non plus qu'ils ne fuſſent d'avis que 29 Mai 1684.

je différaſſe le plus que je pourrois à donner ce Mémoire, parce que les Créatures du Prince d'Orange ayant perſuadé pluſieurs Députés que Luxembourg ne ſeroit pas pris, on ne feroit pas en Hollande toute la reflexion qu'on devoit ſur la grace que S. M. leur accordoit; & que lorſqu'on viendroit enſuite à apprendre la priſe de Luxembourg, l'offre antérieure de Sa Majeſté n'auroit plus la même force, parce qu'elle auroit manqué de produire d'abord ſon effet.

Que les Régens d'Amſterdam ſeroient auſſi extrèmement touchés de l'aſſûrance que je leur donnerois des bons traitemens qu'ils recevroient après la paix pour tout ce qui les regardoit, & particulierement dans leur commerce, puiſqu'ils enviſageoient principalement dans la concluſion de la paix une parfaite intelligence entre le Roi & la République, auſſi-bien que le rétabliſſement du gouvernement Républiquain, l'un ne pouvant ſe faire ſans l'autre; qu'auſſi on pouvoit dire qu'il ne s'agiſſoit pas ſeule-

ment de la paix ou de la guerre, mais de voir qui ſeroit le maître, du Prince d'Orange ou des Républicains, & à qui la République ſeroit dorénavant liée d'intérêt à la France ou à l'Angleterre.

J'informai auſſi-tôt celui par qui j'entretenois commerce avec Meſſieurs d'Amſterdam du délai de dix jours que Sa Majeſté vouloit bien accorder après la priſe de Luxembourg; il m'en témoigna une extrême joie, & fut entierement de mon avis que ſi je donnois un Mémoire avant que Luxembourg fût pris, il ne feroit pas l'effet qu'on s'en étoit promis. 30 Mai 1684.

Il me rapporta le lendemain la réponſe de Meſſieurs d'Amſterdam qui me firent témoigner qu'ils ne pouvoient rien apprendre de plus agréable. Qu'ils alloient faire leurs derniers efforts, & qu'ils eſpéroient pouvoir ſurmonter toutes les difficultés que le Penſionnaire Fagel formoit continuellement à l'acceptation des propoſitions de Sa Majeſté; mais que 1 Juin 1684.

ſi je délivrois ce Mémoire avant que Luxembourg ſe fût rendu, il ne ſeroit d'aucune utilité dans la fauſſe, mais cependant forte, impreſſion où l'on étoit que cette Place tiendroit encore tout le mois de Juin, & ſeroit pêut-être ſecourue par les Allemands.

Cela m'obligea de mander au Roi le premier de Juin, que bien que le jour fût arrivé auquel il m'avoit ordonné de délivrer un mémoire, j'eſpérois qu'il ne déſapprouveroit pas que j'attendiſſe juſqu'au lendemain que je devois recevoir réponſe aux lettres par leſquelles j'avois eu l'honneur de lui mander que Meſſieurs d'Amſterdam le ſupplioient de faire faire cette déclaration après la priſe de Luxembourg, que je voulois auſſi ſavoir leurs ſentimens ſur un projet de mémoire que je leur avois communiqué, & que j'avois dreſſé le plus conforme que j'avois pû à ce que Sa Majeſté m'avoit écrit le 24 de Mai.

Que je pouvois l'aſſûrer que j'avois ſi bien fait comprendre à Meſſieurs

d'Amsterdam la nécessité qu'il y avoit que Sa Majesté assiégeât une Place dans les Pays-bas Espagnols, si les Etats-Généraux laissoient passer inutilement ce nouveau délai, que je les avois fait tomber d'accord qu'ils ne pouvoient plus exiger de Sa Majesté qu'Elle ne fît point d'entreprise, & qu'ils connoissoient la nécessité qu'il y avoit, & pour le service du Roi, & pour le maintien des bons Républicains qu'Elle attaquât une Place des Pays-Bas pour faire connoître aux Etats-Généraux l'erreur dans laquelle le Prince d'Orange les avoit jettés.

Je mandai aussi que ce Prince étoit persuadé que ceux qui lui étoient opposés avoient projetté de faire trois choses aussi-tôt que la paix seroit faite par où ils diminueroient beaucoup son crédit dans les délibérations de l'Etat, & abaisseroient entierement son autorité. L'une étoit de casser vingt ou vingt-cinq mille hommes, & de faire eux-mêmes cette réforme, de peur qu'il ne cassât que les Hol-

landois comme il avoit fait après la paix de Nimegue. L'autre étoit de faire rétablir l'ancien usage dans l'Election de ceux qui composent les Gouvernemens des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overissel qui sont à la nomination du Prince d'Orange depuis l'année 1673. ce qui le rend le maître de ces trois Provinces. La troisieme étoit de lui demander le compte des contributions qui avoient été tirées pendant la derniere guerre, & sur-tout de celles qui avoient été levées dans le pays de Liege qui montoient à plus de deux millions, & qui avoient dû être employées selon les constitutions de l'Etat à l'entretien de leurs armées. Il est vrai que le dessein qu'on avoit de faire ces choses-là après la paix étoit devenu si public aussi-bien que celui de chasser le Pensionnaire Fagel, qu'une des Créatures des plus affidées du Prince d'Orange ne put s'empêcher de s'en expliquer assez ouvertement avec un Ministre étranger.

J'eus

J'eus avis ce même jour-là que la Province de Frise irritée de la résolution que le Prince d'Orange avoit fait prendre dans le Conseil d'Etat, & que les Etats-Généraux avoient confirmée contre les Officiers d'Armée qui obéiroient aux ordres de cette Province avoit fermé ses Comptoirs, & avoit pris une résolution si vigoureuse & d'une si grande importance, que j'en envoyai sur le champ une copie à Sa Majesté, que j'avois reçue par une voie extraordinaire, avant qu'elle eût été signée des quatre quartiers de cette Province-là, comme elle doit l'être, pour être envoyée aux Députés de Frise aux Etats-Généraux. Cette résolution portoit * : Qu'ayant vû celle du Conseil d'Etat du 8 Mai, que les Etats-Généraux avoient confirmée, qui enjoignoit à tous Gouverneurs de ne laisser sortir aucun Officier ni soldat de leurs garnisons, & par laquelle on étoit convenu qu'on écriroit à ceux qui s'en 29 Mai 1684.

* Résolution de la Province de Frise du 26 Mai, envoyée à la Cour le 29 Mai 1684.

étoient déja enfuis, qu'ils euſſent à revenir au plutôt, & qu'on traiteroit ceux qui ne reviendroient pas comme des déſerteurs ; les Etats de Friſe déclaroient d'un conſentement unanime que ces deux réſolutions du Conſeil d'Etat & des Etats-Généraux leur avoient paru ſi extraordinaires qu'ils avoient réſolu de caſſer leurs Troupes, & d'en prendre de nouvelles conformément à ce qui avoit été fait en pluſieurs tems, & particulierement en 1674. par les Etats de Hollande qui caſſerent pluſieurs Régimens de leur répartition, & prirent en leur place des Troupes Angloiſes & Ecoſſoiſes ſans la connoiſſance, & ſans le conſentement de l'Union.

Qu'ils s'étoient attendus que l'on feroit les réflexions que méritoit la déclaration qu'ils avoient fait faire aux Etats-Généraux & au Prince d'Orange ; mais qu'ils apprenoient au contraire avec beaucoup d'étonnement qu'au lieu d'avoir quelque déférence pour des remontrances auſſi ſérieuſes & auſſi ſolemnelles, on diri-

geoit cette affaire, enſorte qu'on anéantiſſoit le droit indiſputable de ſouveraineté de la Province de Friſe.

Qu'ils perſiſtoient dans leur réſolution, & faiſoient défenſe expreſſe à leurs Officiers & ſoldats d'obéir ni à ces réſolutions, ni aux écrits des Gouverneurs ou de qui que ce pût être, puiſqu'ils é oient plus obligés d'obéir aux ordres des Etats de Friſe qu'à ceux du Conſeil d'Etat; que tant s'en falloit que le ſerment que la Milice faiſoit au Conſeil d'Etat, & la commiſſion qu'elle recevoit des Etats de Friſe rendît ces deux Puiſſances tellement égales qu'il n'y eût point de différence entr'Elles, qu'au contraire le Conſeil d'Etat étoit tenu par le 18 & par le 27 article de ſon établiſſement d'obliger la milice par ſerment à être obéiſſante & fidele en particulier à la Province par qui elle doit être payée; de ſorte que par ce ſerment & par la commiſſion que la Milice recevoit du Conſeil d'Etat, on ne pouvoit exiger aucune choſe con-

tre la ſupériorité que ceux qui la payent avoient ſur elle.

Et en cas que le Conſeil d'Etat continuât de faire procéder au déſavantage de la Milice de Friſe, les Etats de Friſe s'engageoient de la garantir & dédommager de toutes les incommodités, ſouffrances, honte, déshonneur & de tous autres inconvéniens qui pourroient lui ſurvenir, étant réſolus de traiter dans toutes les occaſions ceux qui auroient donné Sentence dans quelque Conſeil de Guerre que ce fût, contre des Officiers & des Soldats de Friſe, de la maniere que leur Milice auroit été traitée par eux, & de prendre ces affronts comme faits directement aux Etats Souverains de Friſe; déclarant que par cette réſolution ou autres de cette nature qu'ils avoient déja priſes, ou qu'ils prendroient dans la ſuite, ils ne faiſoient rien au déſavantage de l'Union; mais que la conduite qu'on avoit tenue depuis quelque-tems dans les Etats-Généraux étoit directement & en pluſieurs manieres

contraire à l'Union ; comme d'avoir autorisé M. le Prince d'Orange à envoyer plus de secours qu'on ne devoit aux Pays-Bas, non-seulement sans connoissance & communication, mais encore contre la volonté & malgré les protestations expresses de deux Provinces considérables ; de s'être servi de la pluralité de voix dans une affaire où elle ne pouvoit avoir lieu, & d'avoir tâché par-là de réduire les Provinces de Frise & de Groningue dans un état de vassales & de sujettes, ne leur laissant plus la disposition de leur propre Milice, ce qui est le véritable & le plus puissant droit de la Souveraineté ; & que les Etats de Frise n'étant pas d'avis de le souffrir, ils avoient voulu faire savoir leurs sentimens aux Etats-Généraux, au Conseil d'Etat, aux Etats particuliers des Provinces, & à M. le Prince d'Orange, les priant de vouloir se désister de telles procédures sous une protestation réitérée comme ci-dessus, ordonnant à leurs Députés de délivrer incessamment leur résolution

aux Etats-Généraux, & d'employer les plus puiſſans devoirs afin que l'intention des Etats de Friſe fût accomplie.

La Province de Groningue prit une pareille réſolution.

1 Juin 1684. L'homme qui étoit de la part du Prince de Naſſau & des Etats de Friſe à Amſterdam, que j'envoyai chercher, m'apprit que les Provinces de Friſe & de Groningue ne s'étoient pas contentées de prendre cette réſolution & de fermer leurs Comptoirs ; mais qu'elles avoient réſolu outre cela d'envoyer des Députés dans toutes les Provinces de la République pour leur repréſenter que le Prince d'Orange avoit directement agi contre l'Union, en envoyant des Troupes dans les Pays-bas Eſpagnols, malgré l'oppoſition de ces deux Provinces ; & pour les exhorter à ſuivre leur exemple comme le ſeul moyen par où l'on pût remédier à ces infractions de l'Union, & auſſi pour les porter à accepter les conditions propoſées par Sa Majeſté le 29 d'Avril.

Toutes ces démarches me paroiſſoient de grande conſéquence, & j'étois perſuadé qu'une pareille députation dont on avoit peu d'exemples depuis la paix de Munſter ſeroit d'un grand éclat, & ne pouvoit faire qu'un très-bon effet pour l'avancement de la paix, & que c'étoit le droit chemin qu'il leur falloit laiſſer prendre pour ſe détacher des autres Provinces, en cas qu'elles ne fuſſent pas de même ſentiment.

Cette même perſonne m'apprit que le Prince d'Orange croyant tromper MM. d'Amſterdam leur avoit fait témoigner quelques jours auparavant, qu'il étoit très-fâché de voir l'état où ſe trouvoit la République & au dehors & au-dedans, qu'il les prioit de lui donner leur avis, & de lui dire ce qu'ils croyoient qu'on pût faire pour y remédier; que ces Meſſieurs lui avoient fait répondre que pour rétablir le calme dans la République & le repos dans ſon voiſinage, il étoit néceſſaire qu'il reconnût le tort qu'il avoit d'agir contre les lois de

la République, & qu'il remît les choſes au même état qu'elles étoient auparavant : qu'on chaſſât le Penſionnaire Fagel de l'Etat, ou tout au moins qu'on le démît de ſes Charges, & qu'on acceptât les conditions que Sa Majeſté avoit offertes.

Le Prince de Waldeck écrivit aux Etats-Généraux qu'il y auroit à Coblentz avant le 10 de Juin un grand Corps de Troupes prêtes à y paſſer le Rhin pour le ſecours de Luxembourg ; qu'il n'avoit tenu qu'à eux que ces Troupes n'euſſent été prêtes un mois auparavant. Les Miniſtres des Alliés qui tâchoient par toute ſorte de moyens d'appuyer ces ſuppoſitions, tinrent le 2 de Juin une longue conférence dans laquelle ils dreſſerent l'état des Troupes qui pouvoient être vers le 10 devant Luxembourg, qu'ils faiſoient monter à cinquante mille hommes, & demanderent aux Etats-Généraux ce qu'ils étoient en intention de faire de leur côté : mais on ne leur répondit que par un compliment. Meſſieurs d'Amſ-

terdam fatigués de toutes ces lettres du Prince de Waldeck qui faisoit monter les Troupes qu'il commandoit au Camp de Wezlar à plus de trente mille hommes, & des fausses listes que les Ministres des Alliés leur en donnoient, prierent un de leurs amis de Francfort d'aller visiter ce Camp tant vanté de Wezlar, & de leur mander fidelement la quantité de Troupes qu'il y avoit. Ils sûrent par lui qu'il n'y avoit que quatre mille cinq cents hommes, & firent voir cette lettre dans les Etats de Hollande le 14 de Juin. Le Pensionnaire Fagel en fut si confus, qu'il ne reparla plus des lettres du Comte de Waldeck, ni des Troupes des Alliés.

Le Roi approuva fort le projet de mémoire que je lui avois envoyé de la part de Messieurs d'Amsterdam, & me permit de donner douze jours de délai après la prise de Luxembourg. Il m'ordonna d'assûrer les Régens d'Amsterdam qu'ils ne devoient jamais avoir aucune inquiétude d'un accommodement particulier entre Sa

Lettre du Roi du 30 Mai 1684.

Majeſté & le Prince d'Orange ; & que je ne pouvois trop les aſſûrer que non-ſeulement la conduite qu'il avoit tenue juſqu'alors ne lui devoit laiſſer aucune eſpérance de recevoir jamais le moindre appui de ſa part dans tout ce qui pouvoit regarder ſes intérêts & ſa ſatisfaction particuliere, mais même que rien ne ſeroit capable de lui faire abandonner ceux d'Amſterdam, tant qu'ils ſe conduiroient auſſi ſagement qu'ils avoient fait juſques-là, & qu'ils auroient aſſez de fermeté pour réſiſter à tout ce qui pouvoit ruiner leur commerce & leur liberté.

2 Juin 1684. Je mandai au Roi que j'inſererois à la fin de mon mémoire les menaces qui ſeroient jugées les plus propres à porter les Etats-Généraux à la paix ; mais quoiqu'il ſouhaitât que je ne perdiſſe point de tems à le préſenter, les Régens d'Amſterdam me prioient inſtamment de ne le pas faire que Luxembourg ne fût pris, & m'aſſûrerent toûjours que ſi j'offrois un délai avant que cette Place ſe fût rendue, ou qu'elle fût en état d'être priſe in-

ceſſamment, on n'y auroit point d'égard, quelque avantageuſes qu'en puſſent être les conditions.

Je mandai le lendemain 3 de Juin, au Roi que je n'aurois oſé différer plus long-tems à délivrer le mémoire qu'll m'avoit ordonné de préſenter, ſans lui rendre un compte encore plus particulier que je n'avois fait la veille, des raiſons qui me retenoient; que Meſſieurs d'Amſterdam m'avoient fait dire que tous les Membres de l'Aſſemblée de Hollande étoient portés la veille à me faire une députation pour ſavoir de moi à quelles conditions Sa Majeſté vouloit bien encore entendre à la paix, & que le Penſionnaire Fagel n'avoit empêché que cela ne fût reſolu, que parce qu'il avoit aſſûré que je préſenterois un Mémoire, & qu'il étoit inutile de me demander une choſe que je devois offrir. Meſſieurs d'Amſterdam repliquerent qu'il ne falloit pas ſe repoſer ſur ces ſuppoſitions qui les perdroient ſans reſſource, & proteſterent qu'ils ne prendroient aucune 3 Juin 1684.

part à la guerre qui s'enſuivroit infailliblement ſi les Etats-Généraux ne prenoient promptement de meilleures meſures. Je n'eus point de peine à pénétrer par où le Penſionnaire Fagel avoit ſû l'ordre que j'avois d'accorder un délai de dix jours après la priſe de Luxembourg, lorſque j'appris le lendemain que l'Envoyé d'Angleterre en avoit été informé par le Roi ſon Maître. Je m'en plaignis au Roi, & lui repréſentai combien il étoit difficile de finir heureuſement cette négociation lorſque le ſecret n'étoit pas gardé, & qu'il ne pouvoit l'être, tant que le Conſeil du Roi d'Angleterre en auroit connoiſſance, puiſque le Prince d'Orange ſavoit tout ce qui s'y paſſoit de plus ſecret.

3 Juin 1684.

Les Régens d'Amſterdam me firent donc repréſenter que ſi j'avois donné ce matin-là un mémoire, j'aurois autoriſé la conduite du Penſionnaire Fagel, juſtifié ce qu'il avoit avancé, & décrédité Meſſieurs d'Amſterdam; qu'ils ne déſeſpéroient pas encore de

porter les autres Villes à faire resoudre cette députation ; mais que quand bien même ils n'en viendroient pas à bout, il étoit inutile que je donnasse un mémoire avant qu'on fût à la Haye la prise de Luxembourg. Qu'il n'en seroit pas de même lorsque cette Place seroit réduite à l'obéissance de Sa Majesté ; qu'on seroit fort étonné en Hollande d'avoir laissé passer tant de tems inutilement, & que les propositions que je ferois alors seroient reçûes à bras ouverts.

Je fus pendant les quatre premiers jours de Juin dans une peine extrême, car d'un côté j'avois des ordres du Roi très-précis & réitérés de ne pas laisser à quelque prix que ce fût passer le premier jour de Juin sans donner un mémoire : mais d'un autre côté, quand je considérois que Sa Majesté n'accordoit ce nouveau délai qu'à la priere de Messieurs d'Amsterdam qui m'assûroient que si je le déclarois avant la prise de Luxembourg, bien loin qu'ils en pussent faire un bon usage, on s'en serviroit

contre Eux, & que j'étois en mon particulier plus perſuadé qu'ils n'étoient eux-mêmes de cette vérité, je me déterminai à ne point délivrer de mémoire, & je mandai à Sa Majeſté, que quoique je viſſe clairement par la connoiſſance que j'avois du dedans du Pays, qu'un mémoire préſenté avant la priſe de Luxembourg ne ſeroit d'aucun effet, je n'aurois eu garde de différer d'un quart d'heure l'exécution de ſes ordres ſur mes ſentimens particuliers; mais que j'eſpérois être diſculpé envers Elle, après les preſſantes inſtances que me faiſoient Meſſieurs d'Amſterdam, ſi je ne faiſois pas une choſe que je ſavois bien ne devoir pas réuſſir, & dont ils rejetteroient toute la faute ſur moi, après les avis qu'ils m'en avoient fait donner.

J'ajoûtai que j'avois parlé à quelques-autres des bien-intentionnés qui ne faiſoient nul doute que Meſſieurs d'Amſterdam ne vinſſent à bout, moyennant mon mémoire, de faire conclurre la Paix ou la Treve aux

conditions propoſées le 29 d'Avril, mais qu'ils étoient abſolument de mon avis, qu'il étoit très-néceſſaire que Sa Majeſté effectuât ſes menaces, ſi le malheur vouloit que contre toute apparence, Meſſieurs d'Amſterdam ne réuſſiſſent pas. Qu'autrement on n'auroit travaillé qu'à la perte de tous les Républiquains, & à l'élévation du Prince d'Orange, qui ne faiſoit que publier que quoi qu'on fît il n'y avoit rien à craindre, & que le Roi n'entreprendroit aucune choſe. Qu'il y auroit bien de la témérité à moi de répondre de l'évenement d'une affaire dans une République où je voyois que les Villes changeoient tous les jours de ſentimens ; mais qu'autant qu'on en pouvoit juger, il étoit moralement certain que ſi le Prince d'Orange pouvoit encore empêcher que les Etats-Généraux ne me fiſſent point de réponſe, & que Sa Majeſté attaquât une Place dans les Pays-Bas, quand ce ne ſeroit que Charleroy pour le démolir, on verroit une terrible confuſion en Hol-

lande, & les Etats-Généraux loin de ſonger à le ſecourir s'empreſſeroient bien vîte à offrir à Sa Majeſté de plus avantageuſes propoſitions que celles qu'ils auroient négligées.

Cela étoit toûjours fondé ſur le même principe que la peur étoit ſeule capable de faire agir les Etats malgré le Prince d'Orange & ſes Créatures; auſſi avoit-on vû que quand la nouvelle ſe répandit en Hollande que le Roi faiſoit paſſer des Troupes à Cologne pour s'approcher de Rhinberg, les Provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overiſſel furent prêtes à ſe ſoûlever, & le peuple ſur le point de ſe jetter ſur les Magiſtrats; de ſorte que je ne doutois pas que les moindres démarches qui tendroient à quelque nouvelle entrepriſe, après le délai de douze jours inutilement expiré, ſeroient capables de porter les choſes où Sa Majeſté les ſouhaitoit.

5 Juin 1684. La nouvelle étant arrivée à la Haye le 4 de Juin à quatre heures après-midi que la Ville de Luxembourg

bourg s'étoit rendue le premier du mois, le Prince d'Orange partit dès le même soir pour s'aller mettre à la tête de l'armée des Etats-Généraux qui furent fort offensés de ce qu'il s'en étoit allé sans leur en donner communication. Pour moi qui reçus cette nouvelle par un Courier de M. le Maréchal de Crequy, je présentai le lendemain matin 5, un mémoire aux Etats-Généraux par lequel je leur déclarai, qu'ayant appris que la Ville de Luxembourg avoit été réduite le premier du mois à l'obéissance du Roi, je n'avois pas voulu différer de leur faire savoir quelles étoient ses intentions après la prise de cette Place. Que Sa Majesté avoit eu sujet de se promettre qu'après tous les expédiens qu'Elle leur avoit fait proposer depuis le 29 d'Avril pour rétablir promptement la paix avec l'Espagne, ou du moins pour conserver leur barriere & pour maintenir une bonne correspondance entre le Roi & les Etats-Généraux, ils feroient une réponse qui ne laisseroit plus à

Sa Majesté aucun lieu de douter de leurs bonnes intentions ; mais que comme ils avoient laissé écouler inutilement tous les délais qu'Elle leur avoit accordés, & qu'Elle avoit été obligée d'employer la force de ses armes pour se mettre en possession de Luxembourg, Elle se trouvoit en état de faire de nouvelles & de plus considérables conquêtes, & d'augmenter ses prétentions contre les Espagnols, sans se tenir davantage aux offres qu'Elle avoit faites le 29 d'Avril dernier.

Que néantmoins Sa Majesté pour faire voir qu'Elle demeuroit toûjours dans la sincere intention de procurer le bien général de la Chrétienté en proposant tous les moyens possibles pour lui donner le repos, m'avoit commandé de leur faire savoir que nonobstant les grands avantages qu'Elle se devoit promettre de la prospérité de ses armes, Elle vouloit bien demeurer encore obligée pendant douze jours, à compter du jour de la prise de Luxembourg, aux mêmes

offres qu'Elle avoit fait faire par mes mémoires du 29 d'Avril & du 9 de Mai derniers, & à tous les expédiens que j'avois proposés dans les conférences que j'avois eues au sujet de ces mémoires pour la conservation de la barriere, & pour le rétablissement du repos dans les Pays-Bas.

Que Sa Majesté s'étoit portée d'autant plus volontiers à donner cette nouvelle preuve de sa modération, qu'Elle avoit été bien aise de seconder les bonnes intentions de ceux qui souhaitant le bien de leur Patrie en particulier, & en général celui de la Chrétienté, avoient fait paroître un véritable desir de procurer un prompt rétablissement de la paix, & d'entretenir une bonne correspondance avec Sa Majesté; de sorte que comme l'envoi de leurs Troupes dans les Pays-bas Espagnols, avoit déterminé Sa Majesté à se mettre à la tête de ses armées pour poursuivre la juste satisfaction qui lui étoit dûe; de même la connoissance que Sa Majesté avoit eue que les Etats avoient empêché

leurs Troupes de commettre aucun acte d'hoſtilité contre les ſiennes, l'avoit portée à donner encore en leur conſidération ce délai de douze jours après la priſe de Luxembourg.

Que Sa Majeſté eſpéroit que les Etats-Généraux en profiteroient, ſoit pour conclurre & ſigner conjointement avec les Miniſtres d'Eſpagne le Traité qu'Elle avoit propoſé, ſoit pour le conclurre & le ſigner Eux ſeuls, aux conditions qu'Elle leur avoit ci-devant offertes pour la conſervation de la barriere, & pour le rétabliſſement du repos des Pays-Bas; & qu'ils ſe déclareroient nettement dans ledit terme de douze jours après la priſe de Luxembourg, parce que Sa Majeſté vouloit ſavoir préciſément à quoi s'en tenir avec Eux, leur proteſtant que s'ils laiſſoient écouler ce tems ſans donner aucune réponſe poſitive, Sa Majeſté ne s'arrêteroit plus à aucune conſidération, & ne régleroit dorénavant ſes demandes & ſes prétentions, que ſelon le ſuccès qu'il plairoit à Dieu de donner à la juſtice de ſes armes.

Je ne me ſervis pas des mêmes termes que les bien-intentionnés avoient mis à la fin de leur projet, parce qu'ils paroiſſoient n'y être inſérés que pour faire peur, & que ces Meſſieurs avoient eux-mêmes trouvé que ces expreſſions-ci avoient plus de dignité, & qu'elles auroient plus d'effet, puiſque ſans faire aucune menace en particulier aux Etats-Généraux, elles leur laiſſoient tout à appréhender.

Le Roi me manda que comme je devois avoir appris par un Courier du Maréchal de Crequy la nouvelle de la priſe de Luxembourg, Il s'aſſûroit que je n'aurois pas perdu un moment de tems à préſenter un mémoire, & qu'il eût été même à deſirer que je l'euſſe fait plutôt.

Que je devois ſur toutes choſes bien faire connoître aux Députés des Etats-Généraux, qu'ils n'avoient plus de tems à perdre, s'ils vouloient maintenir la bonne correſpondance entre ſa Couronne & les Provinces-Unies; & qu'après tant de délais accordés de

ſa part pour parvenir au rétabliſſement de la paix ils pouvoient bien juger qu'il n'étoit pas de ſa prudence de laiſſer plus long-tems ſes armes inutiles, à moins que ſes offres ne fuſſent promptement acceptées. Cependant Il me manda que comme Il étoit perſuadé qu'ils en profiteroient, Il retournoit à Verſailles, & laiſſoit ſes ordres au Maréchal de Crequy pour exécuter ſes projets.

Ce départ du Roi me fit appréhender que les Etats-Généraux n'euſſent pas auſſi vivement peur qu'ils devoient l'avoir pour faire la paix, d'autant plus que j'avois été informé la veille par l'Envoyé de Holſtein, qui étoit fort bien averti étant Frere du Député du Cercle de Franconie, que ce n'étoit pas ſeulement par les lettres de l'Ambaſſadeur des Etats-Généraux à Londres, mais par le Roi d'Angleterre même, que le Prince d'Orange étoit aſſûré que Sa Majeſté avoit promis à Sa Majeſté Britannique qu'il n'attaqueroit aucune Place dans les Pays-Bas après la priſe de

6 Juin 1684.

Luxembourg ; que ce Prince s'en étoit fait fort auprès des Alliés, ſans compter ce que le Penſionnaire Fagel en avoit déclaré le 20 de Mai aux Etats de Hollande, & que bien que j'euſſe repréſenté à M. de Barillon par trois lettres conſécutives, de quelle importance il étoit que l'Envoyé d'Angleterre détrompât les Etats-Généraux & leurs Alliés de ces impreſſions qui pouvoient empêcher la paix, & qu'il m'eût écrit que cet Envoyé avoit reçû cet ordre ; Chudley m'avoit aſſûré qu'on ne lui en avoit rien mandé, & qu'on lui avoit ſimplement écrit d'exhorter les Etats-Généraux à profiter du délai de dix jours que le Roi leur devoit donner après la priſe de Luxembourg. C'eſt pourquoi j'appréhendois beaucoup que le Penſionnaire Fagel ne raſſûrât les eſprits lorſqu'il apprendroit le prompt retour du Roi à Verſailles, & qu'il ne leur donnât à entendre que c'étoit l'effet de la convention ſecrete, qui étoit entre Sa Majeſté & le Roi d'Angleterre ; car on étoit trop ac-

coûtumé à voir que le Roi vouloit lui-même animer les Troupes par sa présence, pour croire qu'elles dussent entreprendre quelque chose de considérable quand Il n'y seroit pas. Que je ne doutois pas que les bien-intentionnés ne fussent fort en peine lorsqu'ils apprendroient le départ du Roi avant que la Province de Hollande eût délibéré; car ils savoient la terreur que sa présence imprimoit en Hollande, & que c'étoit-là le plus fort argument par où l'on auroit appuyé ses menaces, & le plus puissant moyen qui auroit porté les Etats-Généraux à accepter ses offres.

Je n'avois pas encore achevé ma Lettre, que les Etats-Généraux m'apporterent la résolution qu'ils avoient prise ce matin-là, qui contenoit:

Que le délai de douze jours que Sa Majesté leur accordoit étoit si court, qu'il n'étoit pas possible qu'on pût dans le tems limité faire aucune délibération dans les Provinces des Etats-Généraux, & moins encore avec les Ministres de Sa Majesté Ca-

tholique, & de leurs autres Alliés; qu'ainſi ils demandoient un tems ſuffiſant pour donner connoiſſance de ces dernieres offres à leurs Provinces, & à leurs Alliés, & en avoir réponſe.

Ils diſoient de plus qu'ils croyoient que l'intention de Sa Majeſté étoit que l'accommodement qui ſe devoit faire fût univerſel, & s'étendît à tous ceux qui étoient leurs Alliés; & qu'auſſi tous les différends qui s'étoient mûs en quelque quartier du Monde que ce pût être, ſoit au Nord, ſoit au Sud, vinſſent à ceſſer.

Je répondis ſur le premier point, qu'il étoit inutile de donner un plus long délai à l'Eſpagne des intérêts de qui il s'agiſſoit principalement. Que le Marquis de Grana avoit des pouvoirs ſuffiſans, & qu'en tout cas le Roi avoit prevenu cet inconvénient par les facilités qu'il avoit apportées, en offrant de demeurer obligé pendant ſix ſemaines aux conditions qui auroient été réglées à la Haye dans un Traité, pourvû que l'Eſpagne le ratifiât en bonne & dûe forme dans

ſix ſemaines. A l'égard des Etats-Généraux, que le terme de douze jours ſuffiſoit, & qu'ils en auroient treize ſi Luxembourg ne s'étoit rendu que le 3. Et comme je ſavois qu'il étoit effectivement très-difficile d'avoir réponſe en douze jours des Provinces éloignées, je leur dis que s'ils demandoient des délais pour en abuſer, le Roi ſeroit auſſi éloigné de le faire, qu'il auroit d'indulgence lorſqu'il n'y auroit que la forme de leur gouvernement qui empêcheroit qu'ils ne me donnaſſent une réſolution de toutes les Provinces : comme par exemple, ſi au bout de huit jours qui leur reſtoient, les Provinces de Hollande, de Gueldres, d'Utrecht, de Friſe, & d'Overiſſel me venoient déclarer qu'elles avoient accepté les propoſitions; & qu'il ne fût beſoin que d'un jour ou deux pour recevoir les réſolutions de Zelande & de Groningue, je ſupplierois le Roi d'avoir agréable que je ſignaſſe le Traité un jour plus tard; mais que ſi les Provinces qui pouvoient délibérer dans

huit jours ne l'avoient pas fait, ils devoient compter que bien loin de leur donner un quart d'heure de délai, Sa Majeſté emploieroit ſes armes pour ſe faire rendre la juſte ſatisfaction qui lui étoit dûe. Cette déclaration ne m'engageoit à rien, car je ſavois que lorſque la Province de Hollande, qui n'avoit pas beſoin de huit jours, auroit réſolu cette affaire, on la pouvoit compter infailliblement faite. Cependant cela leur faiſoit voir qu'on ne prétendoit pas leur impoſer des conditions qu'ils ne pouvoient accomplir, & qu'on y procédoit de bonne foi.

A l'égard du ſecond point, je leur répondis, que l'intention du Roi étoit de procurer le repos à toute la Chrétienté, & qu'il étoit certain qu'auſſi-tôt que les Etats-Généraux auroient accepté les propoſitions de Sa Majeſté, tous les autres différends ſeroient bien-tôt terminés. Et comme ils me parlerent de ceux qui étoient entre le Roi de Danemark & le Duc de Holſtein, je leur témoi-

gnai que c'étoient des choſes qui ne regardoient pas ce qui ſe traitoit à la Haye ; outre que le Roi avoit offert & offroit encore que s'il y avoit une Treve avec l'Empire, ou avec l'Eſpagne ou avec tous les deux, elle fût commune à ſes Alliés, en cas qu'ils s'en vouluſſent ſervir ; enſorte qu'ils ne pourroient être troublés ni inquiétés dans la poſſeſſion où ils étoient.

2 Juin 1684. J'informai l'Ambaſſadeur de Danemark au ſortir de cette conférence de la réponſe que j'avois rendue aux Etats-Généraux, qui m'en témoigna être fort content. Nous convînmes lui & moi qu'il ſe plaindroit qu'on m'eût parlé des affaires qui regardoient le Roi ſon maître, & qu'on ne ſe fût pas adreſſé à lui. Mais le Sieur Dickfeld qui avoit entamé cette matiere chez moi, lui répondit que j'en avois parlé le premier, & les Etats lui envoyerent leur réſolution pour faire voir qu'il n'en étoit pas fait mention. Nous ne fûmes point fâchés lui & moi de cette ré-

ponſe, & ce déſaveu nous fit croire que ces Meſſieurs n'en avoient parlé que pour ſonder mes ſentimens, ſans vouloir entrer tout de bon dans ces ſortes d'affaires.

Meſſieurs d'Amſterdam ne furent pas moins ſatisfaits des éclairciſſemens que j'avois donnés aux Etats-Généraux. Ils me firent dire qu'ils ſeroient d'une grande utilité pour détromper ceux à qui l'on vouloit faire accroire que le Roi leur demandoit des choſes qui ne dépendoient pas d'eux, ou qui étoient impoſſibles; mais qu'il étoit néceſſaire après avoir donné ces explications, que ceux qui croyoient les Pays-Bas en ſûreté, (quand même on ne prendroit aucune réſolution dans les Etats-Généraux) viſſent des préparatifs qui les perſuadaſſent du contraire; & que cependant je ne leur en fiſſe aucune menace, parce qu'ils s'imagineroient qu'on n'avoit d'autre deſſein que de les intimider. Ainſi je réſolus de ne point agir, & je crus qu'il étoit du bien du ſervice du Roi, qu'après

leur avoir exposé ce que Sa Majesté leur offroit, ce qu'Elle souhaitoit d'Eux, & les suites que leur refus ou leur négligence leur pouvoit attirer, je parusse fort indifférent; puisque cela les feroit plus penser à Eux que tout ce que je leur pourrois dire; pourvû qu'ils appriſſent que les Troupes du Roi se disposoient à agir après le terme expiré.

L'Envoyé d'Hanover me vint voir le lendemain de cette conférence, & me représenta beaucoup plus vivement que les Etats-Généraux n'avoient fait, l'injuste possession dans laquelle le Roi de Danemark étoit du Holstein, les contributions qu'il tiroit sans aucun droit du Pays de Mekelbourg, & les desseins qu'il avoit sur la Ville de Hambourg. Je m'en tins avec lui aux mêmes réponses que j'avois faites aux Etats-Généraux: que toutes ces choses-là n'étoient ni de ma connoissance ni de mon ministere; qu'il suffisoit que je promisse au nom du Roi aux Etats-Généraux, que du jour que le Traité seroit signé à la

Haye, Sa Majeſté donneroit encore un mois à la Diete de Ratiſbonne pour l'acceptation de la Treve aux conditions qu'Elle avoit offertes; & que s'il y avoit quelque choſe de plus à régler, cela ſe feroit à la Diete de Ratiſbonne.

Cependant je mandai au Roi, que ſi les Etats-Généraux me preſſoient encore là-deſſus, je me reglerois ſelon les ordres dont Il m'avoit honoré le 7 de Mai; mais que je me trouverois bien plus embarraſſé s'ils s'aviſoient de me dire qu'il n'étoit pas juſte de ſtipuler par un Traité qu'ils ne donneroient aucun ſecours contre les Alliés de Sa Majeſté, en même tems qu'Elle conſervoit la liberté d'agir contre les Alliés des Etats-Généraux; que s'il n'étoit queſtion que des intérêts de l'Eſpagne, cette clauſe ſe pourroit mettre comme Sa Majeſté l'avoit marqué; mais qu'il y avoit des Princes en Allemagne, ſans compter le Roi de Suede, avec qui ils avoient des alliances; que ſi ces Princes-là avoient des démêlés avec

la Couronne de Danemark, il n'étoit pas juſte qu'ils les abandonnaſſent, & que le Roi aſſiſtât le Danemark. Que je ne doutois pas que le Penſionnaire Fagel ne formât cette difficulté; car pour ce qui regardoit les Etats-Généraux, je ne voyois aucune apparence, qu'après qu'ils n'avoient pas voulu entrer en guerre contre Sa Majeſté pour la conſervation de Luxembourg, ils vouluſſent s'y engager pour les intérêts de la Suede.

Meſſieurs d'Amſterdam demanderent le 7 de Juin par un mémoire, qu'on leur rendît leurs papiers : mais ils ne purent l'obtenir.

L'Envoyé d'Eſpagne préſenta le même jour un mémoire aux Etats-Généraux, qui contenoit qu'il n'avoit aucun avis que Luxembourg ſe fût rendu le premier de Juin; mais que quand il ſeroit pris, il déclaroit encore ce qu'il avoit dit tant de fois, que le Roi ſon maître n'accepteroit jamais les injuſtes & impraticables propoſitions de la France, & ne feroit ni Paix ni Treve ſans avoir Luxembourg,

bourg, puiſqu'il lui étoit impoſſible ſans cette Place, de conſerver le reſte des Pays-Bas, principalement à cauſe de la ſéparation qu'il y avoit entre l'Allemagne & les Pays-Bas. Que tous leurs Alliés avoient toûjours ſi bien compris l'importance de Luxembourg, tant pour la défenſe du reſte des Pays-Bas, que pour la ſûreté & la liberté de l'Empire & des Provinces-Unies, qu'ils avoient été d'avis qu'il falloit tout haſarder pour ſa conſervation, qui faiſoit auſſi celle du Cercle de Bourgogne. Que la France ne ſe contentoit pas d'avoir ſemé de la diviſion dans la République de Hollande, qu'Elle vouloit encore par ſes nouveaux artifices déſunir cette République d'avec ſes Alliés, en aſſûrant que les Etats-Généraux avoient empêché les Troupes qu'ils avoient envoyées en Flandre pour la défenſe des Pays-bas Eſpagnols, de commettre aucun acte d'hoſtilité contre celles de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Qu'il avoit déclaré & déclaroit encore, qu'il n'avoit aucun

pouvoir, & qu'il n'en recevroit point pour ſigner les propoſitions de la France; & qu'il n'y avoit point de puiſſance en Europe qui pût jamais faire agréer ces propoſitions au Roi d'Eſpagne; qu'ainſi il eſpéroit que les Etats-Généraux & les autres Alliés de l'Eſpagne feroient enſorte, ou par les Traités, ou par la force des armes, que Luxembourg ſeroit remis entre les mains de Sa Majeſté Catholique.

Ce mémoire fut confirmé par les Lettres qu'on reçut ce jour-là 7 à la Haye : elles apprirent que Luxembourg n'étoit pas encore rendu le 3. Il n'en fallut pas davantage pour ſuſpendre toutes les délibérations qu'on avoit commencées ſur mon mémoire du 5; tant il eſt vrai que ces gens-là ne ſe conduiſoient que par la peur, & qu'un mémoire, préſenté avant la reddition de Luxembourg, étoit une choſe inutile. Mais la nouvelle de la priſe de cette Place étant arrivée le 8, & le Penſionnaire Fagel ſe voyant à bout de toutes ſes fineſſes, voulut

rompre l'Assemblée de Hollande : mais Messieurs d'Amsterdam déclarerent que si la Province se séparoit sans avoir pris une résolution sur mon mémoire, ils prendroient leurs mesures en leur particulier, & ne fourniroient plus rien à l'Etat. Le Pensionnaire Fagel fut frappé de cette déclaration, & pâlit extrêmement. Il ne lui fut pas possible, quelque effort qu'il fît de séparer l'Assemblée, qu'on n'eût pris auparavant une résolution sur les offres du Roi. On mit l'affaire sur le tapis, & tous les Députés conclurrent unanimement de presser l'Espagne de s'accommoder, & qu'il falloit avoir pour cet effet ce matin-là une conférence avec les Ministres des Alliés. Onze des premieres Villes furent absolument d'avis de signer un Traité avec le Roi, ou du consentement de l'Espagne, ou sans son consentement : mais les autres n'ayant point d'instruction là-dessus, il fut résolu qu'on parleroit à l'Envoyé d'Espagne, & qu'ensuite de sa réponse, on verroit ce qu'on auroit à faire.

9 Juin 1684. On porta sur le champ cette résolution aux Etats-Généraux qui s'y conformerent. Les Députés de Frise & de Groningue s'expliquerent en cette occasion-là, selon leur coûtume, en termes très-forts touchant la nécessité d'un prompt accommodement, & donnerent par écrit les protestations qu'ils avoient préparées depuis long-tems, déclarant que si faute d'accepter dans le tems les propositions que le Roi faisoit offrir pour faire la Paix ou la Treve, les Etats se trouvoient engagés dans la guerre, Ils ne prétendoient pas d'y entrer en quelque façon que ce pût être, & qu'ils se sépareroient plutôt des autres Provinces, qui par leur mauvaise conduite auroient jetté les Etats-Généraux dans ce précipice.

9 Juin 1684. Les Députés des Etats-Généraux eurent le lendemain 9 la conférence avec l'Envoyé d'Espagne qui avoit été résolue, & le presserent aussi fortement qu'il se pouvoit. Il ne leur répondit que par des emportemens & des extravagances si outrées, que

les Envoyés de Suede & de Lunebourg n'oſerent les appuyer : mais ils tâcherent indirectement d'accrocher les affaires ſous le nom ſpécieux d'un accommodement général. Sur le rapport que le Député de la Province de Hollande aux Etats-Généraux fit de cette conférence aux Etats de Hollande, ils ſe ſéparerent pour aller conſulter leurs Supérieurs ; à condition qu'ils ſeroient de retour le 13 du même mois pour s'aſſembler le 14 au matin, à peine d'une groſſe amende. Meſſieurs d'Amſterdam me firent avertir que le Penſionnaire Fagel avoit porté dans cette Aſſemblée quatre principaux points, qu'il diſoit avoir été propoſés par les Alliés, ſur leſquels les Députés eurent ordre de ſavoir l'avis de leurs Villes, en même-tems qu'ils le demanderoient ſur mon mémoire.

Le premier point étoit, que pendant la Treve, le Prince d'Orange ne fût pas obligé de prêter foi & hommage au Roi des Terres de Wianden, S. Witt, & des autres qu'il a dans le Luxembourg.

Le ſecond, que ce Prince fût rétabli dans la paiſible poſſeſſion d'Orange comme il étoit par le paſſé.

Le troiſieme regardoit le décret de ſes biens que la Princeſſe d'Iſenguien pourſuivoit.

Le quatrieme étoit que le Roi conſentît de ne ſe pas mêler des affaires qui étoient entre le Roi de Danemark & le Duc de Holſtein.

Les Etats-Généraux eurent ce même jour une longue conférence avec les Envoyés d'Angleterre & de Brandebourg touchant ces mêmes affaires du Holſtein, & les intérêts du Prince d'Orange. J'en fus averti par mes amis, car ces deux Envoyés ne m'en parlerent point juſqu'à ce que les lettres pour l'Angleterre & pour Berlin fuſſent parties. Celui de Brandebourg me vint dire le premier qu'on vouloit demander une déclaration à Sa Majeſté qu'Elle ne ſe mêleroit pas des démêlés que le Roi de Danemark avoit avec le Duc de Holſtein.

Que pour ce qui regardoit le Prince d'Orange, on n'inſiſtoit pas qu'il

ne fît pas foi & hommage au Roi, mais seulement qu'il ne fût pas obligé de le rendre en personne; qu'il ne s'étoit pas engagé d'en faire aucun office auprès de moi, ni auprès du Roi, mais seulement auprès de M. l'Electeur de Brandebourg, & qu'il en avoit dit la raison aux Etats-Généraux, qui étoit que M. l'Electeur l'avoit seulement chargé de parler au Prince d'Orange pour le raccommoder avec Sa Majesté, & que si ce Prince avoit voulu répondre favorablement aux avances qu'il lui avoit faites, il avoit ordre de dépêcher aussi-tôt un Courier à l'Envoyé que l'Electeur son Maître avoit en France; mais que le Prince d'Orange l'ayant éconduit, il n'avoit rien à dire là-dessus. Ces sortes d'avances de l'Electeur de Brandebourg pour le Prince d'Orange n'accommodoient pas les affaires générales; & toutes les assûrances que je pouvois donner ne remettoient pas les esprits quand on leur faisoit entendre qu'il ne tenoit qu'au Prince d'Orange de rentrer dans les bonnes gra-

ces du Roi ; d'autant plus que cet Envoyé avoit déja fait confidence à Meſſieurs d'Amſterdam que le Roi avoit aſſûré M. l'Electeur de Brandebourg que ſi le Prince d'Orange faiſoit un pas, Il en feroit dix ; & que c'étoit là-deſſus que M. l'Electeur preſſoit le Prince d'Orange de ſe raccommoder.

Il eſt certain que l'Envoyé de Brandebourg vouloit profiter de cette occaſion pour ſe mettre bien auprès du Prince d'Orange, & pour y parvenir, il tâchoit de le tirer avant que la paix ſe fît de l'embarras où il étoit, & d'où il appréhendoit que ce Prince ne ſortît pas aiſément, quand les affaires ſeroient conclues. C'eſt dans cette vûe qu'il vouloit ſe rendre médiateur entre le Prince d'Orange & Meſſieurs d'Amſterdam, diſant que l'Electeur ſon Maître lui avoit ordonné de réunir la République.

10 Juin 1684. Je récapitulai dans une lettre que j'écrivis le 10 de Juin au Roi tout ce qui s'étoit paſſé juſques-là, & je fis un plan de l'état où étoit ma négo-

ciation, où je marquai que le Pensionnaire Fagel, les Envoyés de Suede & de Lunebourg voyant qu'ils ne pouvoient plus s'opposer directement à la paix, tâchoient d'en traverser la conclusion par toute sorte d'incidens qu'ils faisoient naître des intérêts du Prince d'Orange, & des démêlés d'entre le Roi de Danemark & le Duc de Holstein. Je fis ensuite un détail des difficultés que j'avois pénétré que ces Envoyés vouloient former & des réponses que j'avois résolu d'y faire si les Etats-Généraux m'en parloient avant que je pusse être honoré des ordres de Sa Majesté.

Que ce qui regardoit le Prince d'Orange étoit divisé en trois points. Qu'il ne fût pas tenu pendant la Treve de faire foi & hommage au Roi des Terres qu'il possédoit dans le Luxembourg. Qu'on le rétablît dans la Principauté d'Orange comme il y étoit autrefois ; & qu'on arrêtât les poursuites que la Princesse d'Isenghien faisoit faire sur ses biens.

J'assûrai Sa Majesté que je ne souf-

frirois pas qu'il fût rien mis de ces sortes de choses dans le Traité comme n'y appartenant pas. Que je dirois à l'égard du premier point, que ce n'étoit pas laisser Sa Majesté, en possession de ce dont Elle joüissoit, que de la priver des foi & hommage qui lui étoient dûs, & que cela impliquoit contradiction.

Pour ce qui étoit de la Principauté d'Orange, que ce Prince y étoit rétabli conformément à ce qui avoit été réglé par le Traité de Nimegue ; & qu'ainsi il n'y avoit rien à stipuler là-dessus. Que l'assignation qui lui avoit été donnée, étoit la suite d'un procès qui duroit depuis que la Maison de Nassau étoit en possession de cette Principauté, & que le Roi laissoit dans son Royaume un libre cours à la justice.

Que c'étoit à-peu-près la même réponse que je ferois sur le Décret que la Princesse d'Isenghien faisoit faire des biens du Prince d'Orange.

L'Envoyé de Lunebourg ne s'arrêtoit pas seulement à la discussion des

démêlés du Roi de Danemark & du Duc de Holſtein : mais il prétendoit qu'il n'étoit pas juſte que le Roi de Danemark demeurât en poſſeſſion du Duché de Holſtein, du pays de Mekelbourg, de Jever, & des autres lieux qu'il occupoit, ni qu'il en tirât pendant une Treve de vingt années des contributions. Il ajoûtoit à cela que le Roi de Danemark avoit réſolu d'aſſiéger Hambourg. Que la Maiſon de Lunebourg ſe laiſſeroit plutôt réduire à la derniere extrémité que de le ſouffrir jamais ; que le Roi de Suede s'y oppoſeroit auſſi de toutes ſes forces. Que ſi le Roi ſecouroit le Roi de Danemark, & que les Etats-Généraux aſſiſtaſſent le Roi de Suede & la Maiſon de Lunebourg, on n'auroit fait que tranſporter le ſiége de la guerre. Et il concluoit de tout cela que ſi le Roi vouloit ſtipuler que les Etats ne feroient aucun acte d'hoſtilité contre ſes Alliés, ils ne pouvoient ſans perdre leur honneur ne pas demander que Sa Majeſté n'agît pas non plus contre leurs Alliés.

Que pour ce qui regardoit les démêlés du Roi de Danemark avec le Duc de Holſtein, je me défendrois autant que je pourrois d'entrer dans ces queſtions-là, & que je les renvoyerois à la Diete de Ratiſbonne; mais que ſi je voyois qu'elles arrêtaſſent la ſignature de la paix, j'exécuterois les ordres du Roi qui vouloit que la Treve qui ſe feroit à la Haye fût commune à ſes Alliés, enſorte qu'ils ne puſſent être troublés ni inquiétés non plus que Sa Majeſté dans la poſſeſſion où ils étoient le premier d'Août 1681.

Que pour ce qui étoit du ſiége de Hambourg, je témoignerois aux Etats-Généraux que je n'en avois nulle connoiſſance; qu'ils ne devoient pas douter que quand le Roi feroit ſon Traité avec l'Empire, tous les autres démêlés ne fuſſent bien-tôt appaiſés; mais qu'il n'étoit pas queſtion d'en traiter à la Haye, où il ne s'agiſſoit que des affaires d'Eſpagne.

Que je ſerois plus embarraſſé ſur la clauſe que le Roi vouloit que j'inſe-

raſſe que les Etats-Généraux n'agiroient pas contre ſes Alliés; car ſans doute ils me diroient que le Roi ne faiſant avec eux que le Traité qui regarde l'Eſpagne, il ne pouvoit exiger autre choſe des Etats-Généraux ſinon qu'ils ne fiſſent aucun acte d'hoſtilité contre les Alliés de Sa Majeſté en faveur des Eſpagnols; mais que les différends que Sa Majeſté avoit avec quelques Princes de l'Empire n'étant pas terminés, les alliances ſubſiſtoient de part & d'autre, & la faculté réciproque d'aſſiſter ſes Alliés demeuroit toûjours. Qu'il n'en étoit pas de même au Traité de Nimegue dans lequel le Roi rendant beaucoup de Places aux Alliés de l'Etat, il falloit ou que les Etats-Généraux en fiſſent pareillement reſtituer aux Alliés de Sa Majeſté, ou qu'ils ſouffriſſent qu'Elle les reprît.

Que je ne devois pas omettre qu'on pouvoit m'objecter, que le Roi demandoit la ratification de l'Eſpagne des ceſſions & renonciations, &c. mais que ne ſe faiſant à la Haye qu'un

Traité de Treve, l'Eſpagne ne devoit ni céder ni renoncer, & qu'il ſuffiſoit qu'elle ratifiât dans ſix ſemaines en bonne & dûe forme le Traité de Treve qui ſeroit conclu à la Haye. Sa Majeſté en convint, & m'écrivit qu'Elle ne demandoit autre choſe.

J'envoyai dans cette même dépêche un Mémoire de l'Envoyé d'Eſpagne, préſenté aux Etats-Généraux le 9 de Juin, par lequel il leur remontroit qu'après les déclarations préciſes qu'il leur avoit faites le 7, qu'il n'avoit aucun pouvoir de ſigner les injuſtes propoſitions de la France, & que le Roi ſon Maître ne les agréeroit jamais, il étoit ſurpris de voir dans un de mes Mémoires qu'ils m'euſſent repréſenté que le délai de douze jours étoit trop court pour pouvoir faire des délibérations avec les Miniſtres de Sa Majeſté Catholique. Qu'Ils n'avoient rien à délibérer ſur les propoſitions de la France, & ſur ſes délais, ni avec lui, ni avec le Gouverneur des Pays-Bas, ni avec quelque Miniſtre d'Eſpagne que ce

fût ; que tout ce que les Etats-Généraux avoient à délibérer entre Eux, étoit s'ils vouloient renoncer à l'amitié & aux Traités qu'ils avoient avec le Roi d'Espagne ; s'ils vouloient abandonner les Pays-Bas, & manquer à l'obligation d'assister Sa Majesté Catholique en quelque endroit du monde qu'on lui fasse la guerre, & s'ils vouloient se séparer de tous leurs autres Alliés.

Que la France n'avoit travaillé depuis la paix de Nimegue qu'à engager les Etats-Généraux à ne se pas mêler de la défense des Pays-Bas ; mais que quand les Etats les abandonneroient, tant que le Roi d'Espagne y auroit un Soldat, il ne s'abstiendroit point d'y faire la guerre à la France. En un mot, que le Roi son Maître ni l'Empereur ne vouloient ni Paix ni Treve que par un Traité général & commun, résolu, conclu, & signé en même-tems avec inclusion de tous leurs Alliés.

Les Créatures du Prince d'Orange & les Ministres Autrichiens, crurent

que ces déclarations de l'Envoyé d'Eſpagne, la diſcuſſion des démêlés qui étoient entre le Roi de Danemark & le Duc de Holſtein, les affaires de Meklembourg, & les intérêts du Prince d'Orange n'étoient pas capables de traverſer la concluſion du Traité : Ils réſolurent de faire préſenter de nouveaux Mémoires le 12 de Juin par tous les Alliés, afin que cela fît plus d'impreſſion dans les Villes où on délibéroit actuellement ſur mes propoſitions.

13 Juin 1684.

Le Mémoire de l'Envoyé d'Eſpagne parut le premier. Il leur déclara que quoiqu'il eût fait connoître dans la derniere conférence qu'il avoit eue la veille avec Eux, l'importance & la néceſſité que l'accommodement des différends ſurvenus entre la Couronne de France & la République de Genes fît une partie de l'accommodement général ; néantmoins comme il avoit reçû ce même jour des ordres d'Eſpagne, il ſe trouvoit obligé de leur déclarer au nom & de la part du Roi ſon Maître, que le ſort de la République

publique de Genes étoit inſéparable des intérêts de Sa Majeſté Catholique, non-ſeulement à cauſe de la convenance du maintien de la République de Genes pour la conſervation de la liberté de toute l'Italie, & du libre Commerce du Levant, mais auſſi à cauſe du point d'honneur où le Roi d'Eſpagne ſe trouvoit engagé, puiſque la République de Genes ſe voyant réduite en cendres, n'avoit pas voulu ſe détacher de l'honneur de l'amitié de Sa Majeſté Catholique, à quoi la France l'avoit voulu obliger. Ainſi le Roi d'Eſpagne en reconnoiſſance d'un action ſi noble, ſi ferme, & ſi héroïque, avoit réſolu de ne faire ni Paix ni Treve avec la France, qu'avec l'incluſion & la ſatisfaction de la République de Genes, la conſidérant comme un de ſes plus fideles Alliés.

Ce Mémoire de l'Envoyé d'Eſpagne fut ſuivi de ceux du Réſident de l'Empereur, de l'Envoyé de Holſtein, & de l'Envoyé de Lorraine. L'Envoyé de Holſtein déclara aux Dépu-

tés d'Amsterdam qui étoient aux Etats-Généraux qu'il ne prétendoit pas que l'intérêt de son Maître arrêtât les affaires générales; qu'il prioit seulement les Etats-Généraux comme garans du Traité de Roschild, de s'employer auprès de Sa Majesté qui avoit bien voulu garantir le Traité de Fontainebleau pour faire rétablir son Maître dans ses Etats.

14 Juin 1684. Les Députés des Villes de Hollande revinrent le 13 Juin au soir; ceux d'Amsterdam me firent dire qu'ils devoient demander la levée du scellé qui étoit sur leurs papiers; mais d'une maniere à le vouloir absolument avoir; qu'ils étoient huit Députés pour soûtenir leurs sentimens avec plus de force: qu'ils avoient résolu d'obliger le Pensionnaire Fagel de former une conclusion à la pluralité de voix, & que s'il le refusoit, ils le feroient sortir de l'Assemblée de Hollande, & feroient conclurre par le Pensionnaire de Dort, ou par celui de quelqu'une des Villes suivantes.

Que s'il arrivoit que Fagel, soit

par raisonnemens, séductions, menaces ou autrement empêchât que la pluralité des voix dans les Etats de Hollande n'allât à faire la Treve aux conditions du 29 d'Avril, ils avoient apporté de fortes protestations qu'ils donneroient par écrit, avec une déclaration précise qu'ils se séparoient des autres Membres de l'Etat.

Ils avoient même déja commencé à exécuter la déclaration qu'ils avoient faite de ne vouloir rien contribuer à l'Etat; car ils avoient défendu au Receveur Général de payer aucune chose en leur nom de l'argent qui pouvoit être dans la caisse commune, à laquelle ils ne fourniſſoient plus rien. Et deux jours après ils fermerent leurs Comptoirs, & déclarérent aux Etats de Hollande qu'ils les tiendroient fermés jusqu'à ce qu'on leur eût fait satisfaction sur la restitution de leurs papiers. 15 Juin 1684.

Comme je leur avois fait connoître que l'inclusion des affaires du Nord, & des intérêts du Prince d'Orange apporteroient des obstacles à

la paix, ils me manderent par la même voie qu'ils avoient réſolu dans leur Ville de ne pas arrêter le Traité à aucune de ces deux affaires; qu'ils ſe contenteroient à l'égard de celles du Prince d'Orange, que je me chargeaſſe d'en écrire à Sa Majeſté, ce qu'ils faiſoient pour ne point paroître animés perſonnellement contre ce Prince. Que pour celles du Nord, ils n'y inſiſteroient pas après une légere tentative.

Je mandai au Roi que les affaires ne pouvoient être en meilleur état, puiſque le ſentiment de cette Ville-là entraînoit ordinairement celui de pluſieurs autres Membres des Etats-Généraux.

Que ſi le Prince d'Orange avoit aſſez d'autorité pour empêcher que l'avis de Meſſieurs d'Amſterdam ne fût ſuivi, une partie des Etats-Généraux s'alloit engager dans une guerre qu'ils ne pourroient ſoûtenir trois mois, & qu'il ne dépendroit que du Roi de la finir par une paix qui rétabliroit hautement le parti Républi-

quain ; que c'étoit l'effet de la bonté que Sa Majesté avoit eu de ne pas augmenter ses prétentions après la prise de Luxembourg qui avoit établi une si entiere confiance en sa parole, qu'il n'y avoit personne excepté les Partisans du Prince d'Orange, qui n'avoüât que Sa Majesté aimoit la République, & qu'Elle vouloit sérieusement lui procurer la paix.

Qu'au contraire les démarches du Prince d'Orange faisoient voir qu'il ne songeoit qu'à les jetter dans une funeste guerre, & le campement qu'il faisoit alors à Notre-Dame de Halle, sans l'ordre des Etats-Généraux & contre leur intention, fut une des choses qui marqua plus ses intentions, & qui lui fit plus de tort.

Les Etats-Généraux me vinrent trouver le 14 de Juin sur les sept heures du soir, & m'apporterent la résolution qu'ils avoient prise ce jour-là, qui contenoit, qu'après avoir examiné le Mémoire que je leur avois donné le 7 du même mois, & le rapport que leurs Députés leur avoient 15 Juin 1684.

fait de la conférence qu'ils avoient eue avec moi au ſujet de ce Mémoire, ils avoient jugé à propos de me repréſenter, qu'ils inclinoient à perſuader le Roi d'Eſpagne d'accepter la Treve aux conditions que je leur avois propoſées le 29 d'Avril, & le 9 de Mai, à condition que l'accommodement fût univerſel, tant pour l'Empire, qu'au regard du Nord, & qu'ils ſouhaiteroient volontiers d'examiner avec moi quels ſeroient les moyens les plus propres pour traiter cette affaire, & de ſavoir quelle ſûreté on pourroit ſe donner réciproquement, me priant pour cet effet de leur accorder un plus long délai.

Je leur répondis que le Roi vouloit certainement la paix; que je n'avois pas beſoin d'en alléguer d'autres preuves que celles que Sa Majeſté en vouloit bien donner Elle-même lorſqu'Elle ſe tenoit encore après la priſe de Luxembourg aux mêmes conditions qu'Elle avoit offertes auparavant, & qu'Elle conſentoit outre cela de demeurer obligée pendant un

mois, à compter du jour de la signature du Traité qui se feroit à la Haye, aux mêmes conditions qu'Elle avoit proposées à l'Empire ; que c'étoit-là tout ce qui dépendoit de Sa Majesté, tout ce qu'Elle leur avoit offert, & tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement lui demander. Que s'il y avoit dans la suite quelque chose qui leur causât une légitime inquiétude, Sa Majesté leur avoit donné trop de preuves du soin qu'Elle avoit de leur repos, pour croire qu'elle le laissât troubler par d'autres endroits ; & que si l'on vouloit finir à la Haye les affaires entre la France & l'Espagne ; ils ne devoient pas douter que Sa Majesté ne s'employât fort volontiers à leur procurer tout ce qui seroit de leur satisfaction. Mais qu'il n'étoit ni juste ni raisonnable de me vouloir obliger à entrer là-dessus dans aucune convention, soit par des articles qui seroient insérés dans le Traité entre la France & l'Espagne, soit par des articles séparés, puisque si l'on en usoit ainsi, on tomberoit insensible-

ment ſous prétexte des affaires du Nord & de celles du Sud dans le labyrinthe d'un Traité général ; que c'étoit-là ce qu'avoient tenté depuis trois ans ceux qui avoient ſouhaité d'envelopper toute l'Europe dans une guerre générale ſous prétexte d'un accommodement général ; que c'étoit ce qu'ils tentoient encore à cette heure ſous d'autres termes & d'une autre maniere. Que cette propoſition vague des démêlés du Nord, faiſoit aſſez voir que quelque couleur apparente qu'on lui pût donner, elle n'étoit cependant ſuſcitée que par ceux qui n'oſant s'oppoſer directement à la paix, tâchoient d'y faire naître tant d'obſtacles que les Etats-Généraux ſeroient obligés de laiſſer paſſer ſans rien conclurre le tems dans lequel Sa Majeſté conſentoit de demeurer obligée à ſes propoſitions ; & pour le redire encore une fois, qu'on ne me pouvoit rien demander de plus, ſinon que je traitaſſe à la Haye les affaires de l'Eſpagne aux conditions propoſées par Sa Majeſté ;

qu'on renvoyât à Ratisbonne celles qui regardoient l'Empire; & afin qu'on les y pût conclurre, que Sa Majesté demeurât obligée pendant un mois aux mêmes conditions qu'Elle y avoit offertes. Que ceux qui composoient cette Diéte étoient sages & éclairés; qu'ils avoient les intérêts de l'Empire à cœur, & qu'ils sauroient bien travailler à établir son repos. Enfin que que si la résolution des Etats-Généraux étoit de ne consentir ni à Paix ni à Treve entre la France & l'Espagne, & de refuser les offres que Sa Majesté leur faisoit pour la tranquillité des Pays-Bas & pour la sûreté de la barriere, à moins que je ne m'engageasse de concerter avec eux des articles sur des choses qui n'étoient ni de mon ministere, ni de ma connoissance; ce seroit un grand malheur pour la Chrétienté, & sur lequel le Roi n'ayant rien à se reprocher, j'espérois que Dieu continueroit toûjours de bénir ses armes. Mais si au contraire ils étoient satisfaits qu'on leur offrît de terminer par un prompt

accommodement les démêlés qui étoient entre la France & l'Espagne, qu'on remît le calme dans leur voisinage, qu'on pourvût à la sûreté de leur barriere, & qu'on rétablît le repos dans l'Empire par une Treve de vingt années, je leur réitérois qu'en ce cas j'étois prêt de signer incessamment le Traité, & de passer en même-tems auprès du Roi mon Maître les offices dont il leur plairoit de me charger.

Que pour ce qui étoit de la prorogation du délai, & de la demande qu'ils me faisoient de quel jour on devoit compter que le terme de douze jours avoit commencé, je pouvois leur répondre que le Gouverneur de Luxembourg avoit signé le 4 du mois de Juin la capitulation en vertu de laquelle la Place étoit passée dans la possession de Sa Majesté, & qu'ainsi on devoit compter cette Ville au Roi de ce jour-là ; mais que quelques-uns de leurs Députés ayant objecté que les troupes du Roi n'avoient été mises en possession d'une des Por-

tes de la Ville que le 6 au matin, je leur avois répeté ce que je leur avois déja déclaré dans ma réponſe du 7 du même mois; c'eſt-à-dire que je ne m'arrêterois pas à ces deux jours-là, & que je conſentirois de commencer à compter les douze jours du 6 lorſqu'il ne ſeroit plus beſoin que d'avoir du tems pour l'employer utilement; mais que comme je leur avois déja dit que je me réglerois ſelon que je verrois qu'ils travailleroient ſérieuſement à la paix, & qu'ils ne ſeroient arrêtés que par la forme de leur Gouvernement, j'étois obligé de leur dire que je voyois avec déplaiſir que ce n'étoit point cela qui les retenoit; que c'étoient des difficultés qui étoient hors de l'affaire, & des conditions qu'ils vouloient impoſer aux offres de Sa Majeſté, qui détruiſoient l'acceptation qu'ils témoignoient en vouloir faire. C'eſt pourquoi je leur avois dit que s'ils vouloient la paix générale auſſi ſérieuſement qu'ils le proteſtoient, il n'y avoit ni de plus prompt, ni de plus ſûr expédient que

de convenir nettement & sans restriction des offres de Sa Majesté, ce que je les priois de faire avant l'expiration du terme (en cas que ce fût leur intention) n'étant pas en mon pouvoir d'accorder aucun délai, & eux jugeant assez d'eux-mêmes qu'il n'étoit pas de la prudence du Roi de perdre en de nouveaux délais les avantages que lui donnoit la saison; & qu'il devoit attendre du bon état de ses armées.

Je mandai au Roi que j'avois trouvé moyen dans cette conférence de faire expliquer les Créatures du Prince d'Orange qui y étoient, de leur dessein secret qui n'étoit autre que de m'engager dans des négociations qui ne pouvant être achevées de plusieurs mois, jetteroient inévitablement toute l'Europe dans la guerre; que j'avois tiré d'eux par diverses questions, qu'ils desiroient seulement de savoir si Sa Majesté vouloit pacifier les affaires du Nord; que quand Elle m'auroit fait savoir qu'Elle le vouloit bien, on feroit une conven-

tion particuliere entre Sa Majeſté & les Etats-Généraux, par laquelle on regleroit les affaires du Nord ; dans ces affaires on mettroit les intérêts du Duc de Holſtein, ceux de Meklembourg, ceux de Jever, ceux de Grietſil, ceux de la Ville de Dockſter, ceux de la Maiſon de Lunebourg, les plaintes que le Roi de Suede faiſoit que Sa Majeſté n'avoit pas voulu ſouffrir qu'il fît paſſer des Troupes en Allemagne. Enfin, on vouloit ramaſſer tout ce qu'on pouvoit imaginer pour ne ſortir jamais d'affaire : que je ſoupçonnois même qu'on vouloit faire quelque choſe de plus ; & que dès que je me ſerois relâché ſeulement à dire que Sa Majeſté vouloit bien pacifier le Nord, on n'arrêteroit pas ſeulement par-là tout court la concluſion du Traité d'Eſpagne, mais on le romproit entierement, en l'attachant à une convention à laquelle on voyoit ſi peu de poſſibilité.

Qu'on m'avoit inſinué que ce n'étoit pas la premiere fois que des Prin-

ces s'étoient accordés enſemble, pour empêcher que d'autres n'entraſſent en action ; qu'on pourroit de même prendre des meſures entre Sa Majeſté & les Etats-Généraux par leſquelles on conviendroit de certaines conditions ſur leſquelles on regleroit tous les démêlés que ces Princes pourroient avoir, & que l'on conviendroit en même-tems que l'on n'aſſiſteroit pas ceux qui n'y voudroient pas déférer. Enfin, on me repréſenta qu'il n'étoit pas juſte que la paix ne ſe faiſant point dans le Nord, Sa Majeſté y pût aſſiſter ſes Alliés, & que les Etats-Généraux fuſſent obligés d'abandonner les leurs. Je répondis ſur cet article tout ce que j'ai marqué ci-deſſus.

Les Députés des Etats-Généraux ne me parlerent pas des affaires d'Orange. A l'égard de celles de M. de Lorraine, ils ne s'étoient engagés à autre choſe envers ſon Envoyé qu'à paſſer des offices auprès de Sa Majeſté.

Les Etats-Généraux ayant fait in-

former les Etats de Hollande des réponſes que je leur avois rendues, ceux-ci mirent l'affaire en délibération, & réſolurent tout d'une voix le 14 au ſoir de preſſer les Eſpagnols d'accepter les offres de Sa Majeſté.

Les Etats de Hollande ſe raſſemblerent encore le lendemain 15 pour lire ma réponſe, que j'avois miſe par écrit. Ils confirmerent leur réſolution du jour précédent, & en conſéquence, les Députés aux Etats-Généraux qui avoient ordre de leur Province de ſe conformer à l'avis de la Hollande, réſolurent d'avoir l'après-dînée une conférence avec leurs Alliés pour les convier de preſſer les Eſpagnols d'accepter les offres de Sa Majeſté; & les Etats de Hollande réſolurent que ſi le Miniſtre d'Eſpagne les refuſoit, ils ſe raſſembleroient le lendemain 16 pour prendre une concluſion définitive.

Que je ne pouvois dire quelle ſeroit cette concluſion, que je ſavois ſeulement que les Nobles étoient toûjours formellement oppoſés à l'accep-

tation des offres du Roi ; mais que des dix-huit Villes de Hollande, il y en avoit déja ſeize qui étoient d'avis de les recevoir malgré l'Eſpagne. Que Roterdam étoit une des deux qui y étoient encore contraires ; que comme elle étoit puiſſante, & que le Magiſtrat étoit au Prince d'Orange, on ne pouvoit s'aſſûrer de la faire changer, à moins que la populace ne l'y obligeât. Que l'autre étoit Medenblick petite Ville de Nort-Hollande, à laquelle on ne faiſoit pas d'attention.

Que les Régens d'Amſterdam & tous les bien-intentionnés avoient été ſatisfaits de ma réponſe; qu'ils avoient fort approuvé que je les euſſe aſſûrés de la diſpoſition où étoit Sa Majeſté de détourner tout ce qui pourroit engager les Etats-Généraux dans la guerre, parce qu'il falloit ôter aux Créatures du Prince d'Orange le prétexte qu'ils prenoient d'intimider les eſprits foibles, en leur faiſant accroire que le Roi leur vouloit faire la guerre indirectement par le Roi de Danemark,

Danemark, & par l'Electeur de Cologne. D'ailleurs qu'ils avoient été fort aises que je n'eusse rien avancé dont le Pensionnaire Fagel eût pû prendre prétexte de dire, qu'il falloit aller consulter les Villes, & consumer ainsi le tems qui restoit du délai.

Je ne manquai pas d'informer l'Ambassadeur de Danemark de ce qui m'avoit été dit dans cette conférence qui regardoit le Roi son Maître. Il me vint apporter le 15 un Mémoire qu'il vouloit présenter aux Etats-Généraux, dans lequel il avoit mis que Jever étoit un Fief en contestation entre le Roi & le Roi d'Espagne. J'appréhendai qu'on ne conclût delà que cette affaire regardoit l'Espagne, & par conséquent devoit être traitée à la Haye; c'est pourquoi je lui fis changer cet article.

Le Roi m'écrivit le 12 qu'il étoit satisfait de ce que j'avois répondu sur la brieveté du délai de douze jours, & sur ce qui regardoit les différends du Roi de Danemark avec le

Lettre du Roi du 12 Juin 1684.

Duc de Holſtein, à l'égard duquel je pouvois ajoûter que c'étoit une affaire de famille qui devoit être ajuſtée entre ces Princes, & dont Sa Majeſté ne prétendoit pas ſe mêler. Qu'Elle étoit bien aiſe de me faire encore obſerver que l'intérêt de ſes Alliés ne devoit entrer que dans le Traité qu'Elle feroit avec l'Empire, & que les offres qu'Elle avoit faites à Ratiſbonne d'une Treve de vingt années devoient laiſſer toutes choſes de part & d'autre au même état qu'elles étoient au premier Août 1681. Qu'elle ne pouvoit rien ſtipuler de plus en faveur de ſeſdits Alliés, ſoit qu'ils deſiraſſent être compris dans le Traité que je ſignerois, ſoit qu'ils ſe contentaſſent d'être mis dans celui de l'Empire; & qu'en l'un & en l'autre cas la poſſeſſion du premier Août 1681. devoit régler proviſionnellement toute ſorte de différends, à l'exception de ce qui regardoit Straſbourg & ſes dépendances.

Qu'Elle m'avoit fait connoître par ſa dépêche du 6 de Juin tout ce que

je devois faire entendre aux bien-intentionnés, & par eux aux principales Villes de Hollande, & aux Provinces les plus considérables, pour les désabuser de l'espérance que le Prince d'Orange leur vouloit donner que Sa Majesté n'entreprendroit plus rien le reste de la campagne; & que comme ils n'auroient pas plutôt laissé écouler inutilement le tems qu'Elle leur avoit donné, qu'ils verroient agir ses Armées avec la même vigueur que si elles étoient animées de sa présence, ils ne devoient pas s'imaginer que leurs Troupes se rencontrant dans les Places qui seroient attaquées par les siennes, ils pussent garder avec Sa Majesté la même neutralité qu'ils prétendoient, ni qu'Elle s'engageât à ne point attaquer la barriere, s'ils ne lui donnoient par un bon Traité toutes les sûretés que je leur avois demandées de sa part, ensorte qu'Elle pût employer ailleurs les Troupes qu'Elle avoit pour lors en Flandre.

Qu'Elle ne doutoit pas que la clau-

ſe que les Etats avoient miſe à la fin de leur réponſe en ces termes (*qu'ainſi de même ceſſeront tous les différends qui ſont mûs en quelque quartier du Monde qu'ils puiſſent être, tant au regard du Nord que du Sud*) n'eût ſon rapport à ce que ſon Armée Navale venoit de faire devant Genes; qu'Elle vouloit bien ſi cette affaire arrêtoit la concluſion du Traité que je promiſſe en ſon nom dans un article du Traité, qu'Elle ne pourroit s'emparer de Genes, ni d'aucune Place ou pays qui en dépendoient, ſoit par la force de ſes armes, ou par telle autre voie que ce pût être; mais que ſi cette Ville continuoit à lui donner des ſujets de mécontentement, Elle ne vouloit point s'ôter la liberté de la châtier de la maniere qu'Elle avoit fait par le moyen de ſes Vaiſſeaux.

Sa Majeſté ajoûta dans cette Lettre, qu'Elle s'aſſûroit que l'Envoyé d'Angleterre auroit reçû des ordres bien précis de détromper les Etats-Généraux de l'opinion qu'on leur avoit voulu donner qu'Elle ſe fût en-

gagée envers le Roi de la Grande-Bretagne à ne plus attaquer de Places dans les Pays-Bas ; mais quoiqu'il en fût, qu'ils seroient bien-tôt persuadés du contraire par l'action de ses armées. Cependant Elle consentoit que je ne fisse plus aucune proposition de sa part, & me permit seulement au cas que celles que j'avois faites en son nom fussent acceptées, d'en signer le Traité jusqu'à ce qu'Elle eût expressément révoqué le pouvoir qu'Elle m'en avoit donné, ou qu'Elle eût fait de nouvelles demandes. Mais que je me gardasse bien de m'expliquer de cette permission même aux bien-intentionnés, avant qu'on eût effectivement accepté ses offres.

Je répondis sur cette Lettre que je m'étois conduit dans les conférences que j'avois eues avec les Etats-Généraux, selon le principe que Sa Majesté me donnoit à savoir, que l'intérêt de ses Alliés ne devoit entrer que dans le Traité qu'Elle feroit avec l'Empire ; qu'ainsi j'avois toûjours 16 Juin 1684.

ſoûtenu qu'il falloit renvoyer le tout à Ratiſbonne. Que les Etats-Généraux n'avoient point encore formé de difficulté ſur ce que Sa Majeſté ne vouloit pas qu'ils donnaſſent des ſecours contre ſes Alliés, & qu'il n'y avoit eu juſques-là que les Miniſtres de leurs Alliés qui avoient relevé cette affaire; mais que ſi les Etats-Généraux s'arrêtoient à cela, je ne haſarderois pas de rompre le Traité pour faire inſérer cette clauſe de la maniere que l'Ambaſſadeur de Danemark prétendoit qu'elle ſe devoit entendre; car il m'avoit déja dit que le Roi de Danemark ſeroit fort à plaindre ſi après s'être attiré bien des ennemis ſur les bras, Sa Majeſté n'exigeoit pas indéfiniment des Etats-Généraux qu'ils ne donneroient aucun ſecours contre ſes Alliés; & que je ſuivrois l'intention de Sa Majeſté, qui étoit nettement marquée dans le Mémoire du 17 Février, & dans ſa Lettre du 20 d'Avril dernier, qui portoit que les Etats-Généraux ne pourroient donner aucun ſecours en quel-

que endroit que ce fût, ni contre Sa Majesté ni contre ses Alliés en faveur des Espagnols.

L'Ambassadeur de Danemark étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais fort fin, qui ne pouvoit néantmoins s'empêcher de faire paroître quelquefois qu'il voyoit à regret les mesures que je prenois avec les Etats Généraux pour la paix; & qu'il auroit bien voulu que le Roi son Maître profitât de cette occasion de faire une guerre avantageuse.

Cependant tout étoit à la Haye dans une agitation qui ne se peut exprimer. Les Etats-Généraux avoient pressé le 15 l'Envoyé d'Espagne d'accepter les offres de Sa Majesté; ce Ministre n'y avoit répondu que par des reproches & des injures. Les autres, excepté celui d'Hanover, n'avoient pas beaucoup fait de bruit: mais celui de Suede s'étoit fort emporté, & avoit dit que si les Etats-Généraux concluoient un pareil Traité, il protesteroit par écrit, que c'étoit manquer à leurs alliances & à la bon-

ne foi. Les Créatures du Prince d'Orange de leur côté n'avoient jamais tant fait de brigues & de cabales pour empêcher qu'on n'acceptât les offres de Sa Majesté. Les Etats de Hollande s'étant rassemblés le 16 à huit heures du matin, les contestations & les disputes furent violentes. Je mandai à Sa Majesté que je ne lui en rapporterois pas les particularités; que j'aurois seulement l'honneur de lui dire que n'y ayant que la voix des Nobles & celle de Roterdam contraires au sentiment commun, on avoit sommé le Pensionnaire Fagel de conclurre; qu'il avoit refusé de le faire; qu'on s'étoit dit là-dessus des paroles fort aigres de part & d'autre; qu'enfin les dix-sept Villes avoient déclaré qu'elles tenoient l'affaire pour conclue; que Fagel se trouva forcé par-là de former la résolution; après quoi ils étoient convenus de se rassembler à trois heures après midi, & avoient prié les Etats-Généraux de s'assembler à la même heure; que les Etats de Hollande pour faire voir combien

16 Juin 1684.

ils avoient cette affaire à cœur, au lieu d'envoyer leur réſolution aux Etats-Généraux, ſelon la coûtume, par le Député qui y étoit de leur part, y étoient allés en Corps (excepté les Nobles, le Penſionnaire Fagel, & la Ville de Roterdam) & avoient prié les Députés des ſix autres Provinces de ſe conformer à celle de Hollande; que ceux de Friſe & de Groningue l'avoient fait ſur le champ, mais que le Penſionnaire Fagel avoit ſi bien pris ſes meſures auprès des Députés de Gueldres, de Zelande, d'Utrecht, & d'Overiſſel, qui étoient tous dépendans du Prince d'Orange, qu'ils firent conſumer la journée en de très-fortes conteſtations. Les Députés de ces quatre Provinces ſoûtinrent toûjours qu'ils avoient ordre de leurs Supérieurs de ne point conſentir à la Treve, à moins que tous leurs Alliés ne fuſſent compris dans le même Traité, & que le Prince d'Orange ne fût rétabli dans tout ce qu'il demandoit. On fut étonné que Dickfeld Député d'Utrecht oſât tenir un pareil

19 Juin 1684.

langage, lui qui avoit ordre positif de sa Province de consentir aux propositions de Sa Majesté; aussi on ne l'épargna pas, & un Bourguemestte d'Amsterdam lui dit qu'il alloit contre ses ordres, & en fit voir une copie. Dickfeld répondit que personne ne pouvoit mieux savoir ses ordres que lui-même, que c'étoit à lui à les déclarer aux Etats-Généraux & à en répondre à ses Supérieurs. Néantmoins les Députés de ces quatre Provinces ne purent s'empêcher d'envoyer des Couriers à leurs Supérieurs pour leur rendre compte de l'état des affaires, & leur demander de nouveaux ordres. Que les Etats-Généraux étoient allés à neuf heures du soir faire une derniere déclaration à leurs Alliés; qu'ensuite ils étoient revenus dans leur Chambre de Conseil, où les Etats de Hollande les allerent trouver pour les presser de ne pas laisser passer ce jour-là sans conclurre : mais quelque effort qu'ils fissent, ils ne purent rien obtenir davantage, bien qu'ils eussent demeuré avec les

Etats-Généraux jusques à une heure après minuit.

Le Pensionnaire Fagel dépêcha ce jour-là trois Couriers au Prince d'Orange.

Comme l'empressement des Etats de Hollande venoit de la déclaration que je leur avois faite que les douze jours devoient être comptés du 4 de Juin que les Troupes du Roi étoient entrées dans Luxembourg; je n'avois garde de leur dire que le Roi les entendoit du jour qu'on avoit appris cette nouvelle à la Haye, qui n'étoit que le 8. Pour ce qui est de la permission que Sa Majesté m'avoit donnée de recevoir l'acceptation de ses offres tant qu'Elle ne me révoqueroit point ses ordres, s'ils en avoient soupçonné la moindre chose, jamais la Treve n'eût été faite.

Quoique les Etats de Hollande eussent été jusqu'à une heure après minuit avec les Etats-Généraux, les Députés d'Amsterdam ne laisserent pas de m'envoyer cette nuit du 16 au 17 celui par qui j'entretenois com- 29 Juin 1684.

merce avec eux pour me dire qu'ils voyoient de ſi grands obſtacles formés par les Créatures du Prince d'Orange, qu'ils déſeſpéroient preſque de pouvoir faire prendre une réſolution dans les Etats-Généraux; que ſi cela étoit, ils étoient réſolus de venir, c'eſt-à-dire, les Provinces de Hollande, Friſe & Groningue me déclarer qu'elles acceptoient à leur égard les offres de Sa Majeſté; mais que ce qui leur donnoit le plus d'appréhenſion étoit que le Prince d'Orange marchoit avec l'armée de l'Etat, ne doutant pas que ce ne fût pour entreprendre quelque choſe. Ils me demandoient donc ce qu'ils pourroient faire pour remédier à ce malheur, s'il arrivoit: & comme ils ſouhaitoient auſſi de ſavoir ſi l'Armée de Sa Majeſté en Flandre entreprendroit quelque choſe, je fis réponſe par écrit, cet homme m'en ayant prié de leur part.

Que le Roi attendroit la fin du délai, & qu'il ne feroit entreprendre aucun ſiége avant ce tems-là.

Qu'après le délai expiré, si les Etats Généraux n'avoient rien résolu on attaqueroit très-assûrément une Place des Pays-Bas.

Que pour remédier à cet inconvénient si les Provinces qui auroient résolu d'accepter les offres du Roi m'en venoient donner part, je me chargerois de faire auprès de Sa Majesté les offices qu'elles pouvoient raisonnablement desirer, & que Sa Majesté se porteroit toûjours à faciliter les desseins de ceux qui étoient pour la paix, & qui vouloient maintenir la liberté de la République.

Que si avant le terme expiré les Troupes que commandoit le Prince d'Orange attaquoient celles du Roi, ou qu'elles s'avançassent, ensorte qu'on en vînt aux mains, si les Provinces qui auroient accepté la paix, vouloient me donner les moyens pour remédier aux suites que cela pourroit avoir, je m'en servirois très-volontiers, & j'entrerois dans tous les expédiens qui pourroient les conserver dans leur liberté, & dans un parfait repos.

Je m'expliquai de bouche plus fortement, mais en lui donnant toutes les assûrances d'une protection forte & effective de Sa Majesté pour tous ceux qui vouloient la paix. Je ne lui témoignai aucun empressement pour faire détacher ces trois Provinces des quatre autres, croyant bien que cela les feroit plutôt reculer qu'avancer, & que les affaires les y porteroient, ou les en retireroient selon le succès qu'elles alloient avoir, puisque si ces trois Provinces emportoient ce jour-là ce qu'elles souhaitoient dans les Etats-Généraux, rien au monde ne seroit capable de les détacher de l'Union, & que si elles n'en venoient pas à bout, elles seroient obligées de songer à leur conservation particuliere, & qu'il n'y avoit rien de mieux en ce cas que les assûrances fortes que je leur donnois de bouche, joint à ce qui étoit par écrit.

Ce même homme me dit aussi ce jour-là (non de la part de Messieurs d'Amsterdam, mais comme une chose qu'il leur avoit oüi dire) qu'ils

appréhendoient que le Prince d'Orange étant pouſſé à l'extrémité, ne vînt avec toute l'armée dans la Province de Hollande ; & ſi je croyois que Sa Majeſté ne voulût pas bien en ce cas faire ſuivre le Prince d'Orange par ſon armée. Je donnai là-deſſus toutes les aſſûrances qu'on pouvoit ſouhaiter : mais les Etats de Hollande ayant obtenu ce même jour qu'on prît une réſolution dans les Etats-Généraux, ils m'en vinrent donner part l'après-dînée, & le Traité fut ſigné de la maniere qu'on le va voir.

Il eſt certain que le deſſein de Meſſieurs d'Amſterdam (à l'exception de Van-Buning) étoit de perdre entierement le Penſionnaire Fagel, & de diminuer tellement l'autorité du Prince d'Orange, qu'elle ne pût plus leur être ſuſpecte : mais quoique nous ayons pris dès ce tems-là des meſures, je n'en parlerai qu'après que j'aurai expliqué de quelle maniere la Treve fut enfin ſignée.

Les Etats de Hollande ſe raſſem-

19 Juin 1684. blerent le lendemain 17. à ſept heures du matin, ils eurent ce jour-là pluſieurs conférences avec les Etats-Généraux, & les Etats-Généraux en eurent auſſi avec les Alliés. Les amis du Prince d'Orange n'omirent rien pour traverſer cette affaire, & les Etats de Hollande employerent tous les moyens imaginables pour la faire conclurre. Meſſieurs d'Amſterdam eurent même aſſez de crédit pour engager leur Province à déclarer en ſon nom qu'elle exécuteroit ce que la Ville d'Amſterdam avoit réſolu en ſon particulier de faire, quand les choſes ſeroient pouſſées à l'extrémité. Les Etats de Hollande déclarerent aux Députés de Gueldres, de Zelande, d'Utrecht, & d'Overiſſel, que les Provinces de Hollande, de Friſe, & de Groningue les abandonneroient, & leur laiſſeroient ſoûtenir la guerre ſans leur donner aucune aſſiſtance, & que elles trois payant ſoixante-ſeize par cent, les quatre autres verroient ce qu'elles pourroient faire avec les vingt-quatre par cent qu'elles fourniſſoient,

niſſoient, & que la Province de Hollande avançoit le plus ſouvent pour elles.

Mais ces Députés ne s'étant pas intimidés de ces menaces, les trois Provinces leur déclarerent, que s'ils ne vouloient pas conſentir que les États-Généraux m'apportaſſent le lendemain 18, une réſolution qui porteroit que trois Provinces qu'on me nommeroit ayant accepté les offres du Roi, ils me prioient de donner un délai de quelques jours pour avoir le conſentement des quatre autres : les Provinces de Hollande, de Friſe & de Groningue viendroient toutes trois enſemble me donner part de leurs réſolutions, & me déclareroient qu'elles acceptoient purement & ſimplement en leur particulier les offres de Sa Majeſté, & les autres Provinces prendroient enſuite leurs meſures comme elles le jugeroient à propos.

Toute la cabale du Prince d'Orange enſemble ne fut pas capable de réſiſter à de telles déclarations; & les Députés de ces quatre Provinces fu-

rent obligés d'envoyer encore des Couriers pour en informer leurs Supérieurs, & pour leur demander nommément des ordres conformes aux réſolutions des trois autres Provinces. Ils convinrent auſſi de m'apporter une réſolution des Etats-Généraux par laquelle ils me repréſenteroient que les Provinces de Hollande, de Friſe & de Groningue me déclaroient qu'elles acceptoient les offres de Sa Majeſté du 29 d'Avril & 9 de Mai, des 5 & 7 de Juin, & que les quatre autres attendoient l'ordre de leurs Supérieurs pour s'y conformer; qu'ainſi ils eſpéroient que je leur accorderois quelques jours afin que ces quatre Provinces puſſent accepter dans ce tems-là les propoſitions du Roi, & que cette grande affaire fût terminée.

Cependant les Etats-Généraux voulurent avant que de me faire cette priere, parler encore une fois à leurs Alliés, pour leur déclarer qu'ils alloient accepter les offres de Sa Majeſté, & pour les convier d'en faire

de même. C'étoit pour la troiſieme fois de ce jour-là que les Etats-Généraux entroient en conférence avec leurs Alliés. Dans la premiere, ils leur avoient porté des propoſitions par écrit, ſur leſquelles ils croyoient qu'on devoit travailler à l'accommodement. Ces propoſitions étoient :

Que leurs Hautes-Puiſſances s'engageroient à Sa Majeſté Très-Chrétienne de faire tous les offices les plus efficaces auprès de Sa Majeſté Catholique, pour la porter à l'acceptation de la Treve aux conditions propoſées par Sa Majeſté Très-Chrétienne.

Que pour pouvoir faire ces offices avec ſuccès, on leur accorderoit le tems de ſix ſemaines.

Qu'on accorderoit à l'Empire, & à chaque Membre de l'Empire, le tems d'un mois pour accepter les conditions propoſées par Sa Majeſté.

Que Sa Majeſté Très-Chrétienne ne pourroit augmenter ni aggraver les conditions durant ce tems-là.

Que Sa Majeſté Très-Chrétienne n'entreprendroit rien durant ce tems-

là ni contre l'Empire, ni contre l'Eſpagne.

Et que Leurs Hautes-Puiſſances ne feroient point agir non plus leurs Troupes pendant ce tems-là.

Qu'en cas que Sa Majeſté Catholique & l'Empire ou l'un des deux trouvaſſent à propos d'accepter leſdites conditions, & de faire la Treve ſur ce pié, alors les ratifications des Traités qu'on fera de la Treve & de cet engagement ſeront échangées en même-tems.

Que Leurs Hautes-Puiſſances, & Leurs Hauts-Alliés garantiroient les Traités qui ſeroient ainſi faits contre toutes nouvelles entrepriſes telles qu'elles puiſſent être, ou quel nom qu'on leur pût donner, ſoit d'appendance, dépendance, de réunion, ou ſous quelque prétexte qu'on le fît.

Mais en cas qu'on ne pût porter Sa Majeſté Catholique à faire ladite Treve auxdites conditions, qu'alors Leurs Hautes-Puiſſances ne ſe mêleroient plus des affaires d'Eſpagne.

Que Sa Majeſté Très-Chrétienne

& Leurs Hautes-Puiſſances tâcheroient par toute ſorte de bons offices, & par voie d'amitié à faire accommoder les différends du Nord durant le tems de deux mois, & en cas qu'on n'y pût trouver d'accommodement, & qu'on fît tort à quelqu'un de leurs Alliés, & qu'il fût effectivement attaqué, qu'alors Leurs Hautes-Puiſſances s'acquitteroient envers ledit Attaqué, de ce à quoi elles étoient obligées en vertu des alliances.

Les Miniſtres des Alliés excepté celui d'Eſpagne, qui ne voulut pas s'y trouver, répondirent, après avoir examiné cet écrit, qu'ils trouvoient cette affaire de ſi grande importance qu'ils demandoient le tems de repaſſer ſur leurs inſtructions pour revenir l'après-dînée du même jour.

Ils retournerent ſur les quatre heures, & c'eſt la ſeconde conférence qu'ils eurent enſemble, dans laquelle ils déclarerent aux Etats-Généraux qu'après avoir révû leurs inſtructions, ils ne s'étoient pas trouvés ſuffiſamment inſtruits ſur cet écrit qui étoit

une choſe nouvelle, leurs inſtructions tendant bien à une paix, ou une Treve générale & ſûreté commune, avec incluſion des Alliés & intéreſſés, mais point à de telles conditions. Et ainſi, attendu la grande importance de l'affaire, ils ſe trouvoient obligés d'en donner part à leurs Maîtres; qu'ils eſpéroient cependant que les Etats-Généraux demeureroient dans l'union des Traités, & ne feroient rien qui les pût ſéparer des Alliés.

Dans cette troiſieme conférence qui ſe fit à dix heures du ſoir, les Etats-Généraux déclarerent aux Miniſtres de leurs Alliés la réſolution qu'ils avoient arrêté de prendre pour terminer les différends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Eſpagne. Les Miniſtres d'Hanover, du Cercle de Franconie, & de Lorraine, parlerent contre cette réſolution comme ils avoient toûjours fait : mais ils déclarerent que leurs Maîtres ne laiſſeroient pas de vivre en amitié avec les Etats-Généraux. Celui de Suede proteſta

qu'ils rompoient par-là le Traité d'association fait avec son Maître, & fit tout son possible par menaces & par remontrances pour les faire changer de sentiment. Les Ministres de l'Empereur & d'Espagne s'emporterent au-delà de l'imagination, & principalement ce dernier, qui dit mille extravagances à son ordinaire.

Les Etats-Généraux étant revenus de cette conférence sur le minuit, les Etats de Hollande les allerent trouver, & ne les quitterent point que la résolution ne fût prise telle que je le viens de marquer, & ils se séparerent à deux heures après-minuit.

Comme les Etats de Hollande avoient une extrême inquiétude des mouvemens que le Prince d'Orange faisoit faire à leurs Troupes, ils lui avoient déja écrit de ne rien entreprendre; & ce Prince leur avoit répondu que ce n'étoit pas non plus son dessein, mais que l'Armée de France étant fort proche, il vouloit se mettre sur ses gardes, & que si les Troupes de Sa Majesté ne lui en don-

noient pas occasion, il ne feroit rien de son côté. Les Etats de Hollande ne furent pas satisfaits de cette réponse captieuse. Ils résolurent donc ce même jour de lui écrire fortement, & envoyerent trois Pensionnaires de leur Province, ordonner au Pensionnaire Fagel d'écrire au nom des Etats de Hollande : mais il fit le malade, & ne voulut pas parler à ces Pensionnaires ; de sorte que les Etats de Hollande prierent les Etats-Généraux dans cette derniere conférence d'écrire au Prince d'Orange. Il y eut encore de grandes contestations là-dessus, les quatre Provinces n'y voulant pas donner les mains : mais ceux de Hollande parlerent si fortement, qu'enfin les autres y acquiescerent, & ils dépêcherent la nuit du 17 au 18 un Courier au Prince d'Orange, & lui écrivirent qu'ils ne vouloient pas qu'il fît marcher leurs Troupes, ni qu'il souffrît qu'elles commissent aucun acte d'hostilité.

Le lendemain matin qui étoit un Dimanche 18 de Juin, les Etats-Gé-

néraux m'envoyerent demander audience : je la leur assignai à onze heures ; & sur la communication qu'ils me donnerent de cette résolution, je leur témoignai que puisque trois Provinces avoient résolu d'accepter les propositions de Sa Majesté, & qu'ils ne demandoient un délai de quelques jours qu'afin de donner le loisir aux Provinces les plus éloignées de s'y conformer, j'espérois que Sa Majesté ne désapprouveroit pas que j'attendisse deux ou trois jours au-delà du terme expiré ; mais que comme c'étoit une chose que je faisois de moi-même, & point par ordre de Sa Majesté, je ne pouvois les assûrer que mon pouvoir ne fût revoqué s'ils laissoient écouler trop de tems. Je leur fis voir aussi les inconvéniens qui pouvoient arriver de la marche de leurs Troupes, & que si le Prince d'Orange commettoit quelque acte d'hostilité, je ne conclurrois rien avec eux sans attendre de nouveaux ordres.

Les Députés des Etats-Généraux

furent ſatisfaits de cette réponſe, & me dirent qu'ils comptoient d'avoir par-là juſques au 22 au ſoir, puiſque les douze jours ne devoient expirer que le 19. Je mandai au Roi que je ne les chicanerois pas pour un jour ou deux, & que puiſque les Députés de ces quatre Provinces avoient bien voulu ſe charger de cette affaire, il falloit attendre la réponſe, qu'on ne pouvoit recevoir à la Haye de quatre ou cinq jours; qu'un pareil procédé produiroit un très-bon effet, & que Sa Majeſté avoit déja gagné l'affection des peuples de Hollande par la bonté qu'Elle avoit eu de vouloir bien encore accorder les mêmes conditions après la priſe de Luxembourg. Que comme les affaires étoient dans un état que rien ne les pouvoit plus faire changer, à moins qu'il n'arrivât quelque choſe au-dehors qu'on ne pouvoit prévoir, j'eſpérois que les choſes finiroient de la maniere que Sa Majeſté le ſouhaitoit, ſi Elle vouloit bien me continuer encore pendant trois ou quatre jours le pouvoir

qu'Elle m'avoit donné de conclurre la Treve avec les Etats-Généraux aux conditions qu'Elle avoit prescrites.

Le Roi me manda que comme il voyoit par mes lettres du 8 & du 9 de Juin beaucoup de disposition dans la plûpart des Villes de Hollande à accepter ses offres, soit conjointement avec les Espagnols, soit séparément, il s'assûroit qu'ils n'en auroient pas plutôt pris la résolution, que les Espagnols s'empresseroient de Traiter, & que l'Empire ne differeroit pas non plus de consentir à la Treve; qu'ainsi je ne me trouverois point dans l'embarras que j'appréhendois, que les Etats-Généraux ne s'opiniâtrassent à me dire qu'on ne pouvoit stipuler par un Traité qu'ils ne donneroient aucun secours contre les Alliés du Roi, & que Sa Majesté se conservât la liberté d'agir contre les Alliés de l'Etat; car puisqu'il ne dépendoit que de leurs Alliés de se mettre à couvert de tous actes d'hostilité par l'acceptation de ses offres, il n'é- Lettre du Roi du 15 Juin 1684.

toit pas juſte que les Etats-Généraux les approuvant par le Traité qu'ils feroient avec le Roi, ils donnaſſent du ſecours à ceux qui les refuſeroient.

A l'égard des propoſitions que le Penſionnaire Fagel faiſoit en faveur du Prince d'Orange, Sa Majeſté me mandoit que je ſavois aſſez que la conduite que ce Prince avoit toûjours tenue ne l'obligeoit pas à ſe rendre facile à ce qui pouvoit être de ſa ſatisfaction, & qu'ainſi je ne conſentiſſe qu'à ce que je jugerois devoir faire un obſtacle inſurmontable à l'accommodement, Sa Majeſté approuvant d'ailleurs la réponſe que j'avois projetté de faire ſur les trois articles qui regardoient les intérêts de ce Prince. Elle me manda enſuite le 19 de Juin, que comme Elle avoit accordé à tous les Seigneurs des Terres réunies à ſa Couronne en conſéquence du Traité de Nimegue, la permiſſion de lui rendre les foi & hommage par Procureur, Elle ne le refuſeroit pas au Prince d'Orange.

Lettre du Roi du 19 Juin 1684.

Sa Majeſté ajoûta aux réponſes que

je voulois faire touchant les différends qui étoient entre le Roi de Danemark & le Duc de Holſtein, que c'étoit une affaire de famille dans laquelle le Roi de Danemark ne conſentiroit pas qu'aucune Puiſſance étrangere pût entrer.

Je mandai au Roi que je croyois que les Etats-Généraux prétendroient ne ſe devoir pas lier les mains pour ne pouvoir agir contre les Alliés de Sa Majeſté, ſinon lorſqu'il s'agiroit des intérêts de l'Eſpagne; car ils pouvoient m'objecter que pour les obliger à ne point ſecourir leurs Alliés, il faudroit que Sa Majeſté ſe fît fort pour les ſiens, ou qu'ils déclaraſſent eux-mêmes qu'ils ſe contentoient des conditions dont Sa Majeſté étoit ſatisfaite à ſon égard; c'eſt-à-dire, de demeurer pendant la Treve de vingt années dans la poſſeſſion où ils étoient au mois d'Août 1681; c'eſt ce que les Alliés de Sa Majeſté ne faiſoient pas; & quoique j'euſſe preſſé l'Ambaſſadeur de Danemark, il ne ſe voulut jamais expliquer là-deſſus. Qu'ou- 20 Juin 1684.

tre cela l'Envoyé de Lunebourg prétendoit qu'indépendamment des différends qui étoient entre Sa Majesté & quelques Princes de l'Empire, indépendamment des démêlés que pouvoit avoir le Roi de Danemark pour les quartiers de Meklembourg, Saxe-Lawembourg, & autres, la guerre pouvoit s'allumer sur tout autre sujet entre les Alliés de Sa Majesté & ceux de l'Etat, soit que le Roi de Danemark assiégeât Hambourg, soit qu'il attaquât la Maison de Brunswich; & qu'il n'étoit pas juste que les Etats-Généraux se missent hors d'état de secourir en ce cas leurs Alliés, ce qu'ils feroient s'ils admettoient indéfiniment la clause de ne pouvoir agir contre les Alliés de Sa Majesté.

20 Juin 1684. J'informai le Roi dans cette même lettre qu'on avoit eu avis ce jour-là 20 de la Province d'Utrecht, que le Bourguemestre d'Amsterdam avoit eu raison de reprocher au Sieur Dickfeld qu'il agissoit contre ses ordres, & que cette Province lui avoit ordonné de se conformer à celle de Hollan-

de. Il dit pour s'excuſer que ſes ordres ne pouvoient s'entendre qu'en cas que la Province de Hollande eût pris une réſolution ſelon les Lois de la République, & qu'elle ne l'avoit pas fait, puiſque pour conclurre la paix ou la guerre il falloit un conſentement unanime. Cela fit appréhender aux trois Provinces bien-intentionnées, qu'il ne trouvât encore quelqu'autre interprétation captieuſe pour éloigner l'acceptation des offres du Roi, & les obligea d'envoyer le 20 au ſoir des Députés de ces trois Provinces aux Etats d'Utrecht, afin de leur faire expliquer préciſément leurs ſentimens. Ces Députés revinrent le 21 au ſoir, & rapporterent que la Province d'Utrecht leur avoit déclaré, qu'elle avoit conſenti, & qu'elle conſentoit encore purement & ſimplement à l'acceptation des offres de Sa Majeſté. Ce fut un ſenſible affront pour le Sieur Dickfeld que trois Provinces euſſent envoyé pour ſavoir l'avis de ſa Province, n'ayant pas voulu s'en fier à ce qu'il en diſoit, & 22 Juin 1684.

qu'il se fût trouvé en effet qu'il parloit tout autrement que ses Maîtres ne le lui avoient ordonné.

Lettre de M. de Louvois du 13 Juin 1684. M. de Louvois me manda, que comme il importoit au service du Roi que M. le Maréchal de Schomberg fût ponctuellement informé de tous les mouvemens que feroit le Prince d'Orange & de ceux des Troupes Hollandoises, il étoit nécessaire que je lui mandasse par toutes les occasions que je pourrois ce que j'en apprendrois.

20 Juin 1684. J'écrivis aussi-tôt à M. le Maréchal de Schomberg l'état des affaires en Hollande, la maniere dont le Prince d'Orange avoit envoyé les Troupes des Etats-Généraux, & les défenses que les Etats lui avoient fait de faire le moindre mouvement, & de ne pas souffrir que leurs Troupes commissent aucun acte d'hostilité.

22 Juin 1684. La résolution de la Province d'Overissel arriva le 22 de Juin, & peu s'en fallut que la maison du premier des Députés de cette Province aux Etats-Généraux n'eût été pillée par la populace

populace de Deventer lorſqu'on ſut qu'il avoit refuſé dans les Etats-Généraux de ſe conformer aux ſentimens de la Hollande.

Les choſes étant en cet état, les Députés des Etats-Généraux me vinrent dire le même jour 22, qu'il étoit impoſſible qu'ils euſſent réponſe de Gueldre que le lendemain, & de Zelande que le ſamedi 24, ou le Dimanche 25 ſuivant : ainſi ils me prierent de vouloir bien encore attendre deux ou trois jours.

Avant que de leur répondre, je leur demandai ce que les Provinces d'Utrecht & d'Overiſſel avoient réſolu : ils me dirent qu'elles avoient envoyé leur conſentement ; mais qu'elles ſouhaitoient que toutes les autres euſſent le loiſir d'envoyer leurs réſolutions aux Etats-Généraux. Je leur témoignai qu'après avoir pris ſur moi d'attendre quatre jours au-delà de mes ordres, je ne pouvois me haſarder à faire encore la même choſe ; qu'ils avoient eu du tems de reſte depuis le 29 d'Avril, que ces propoſi-

tions avoient été faites, & depuis le 5 de Juin qu'elles avoient été renouvellées; & qu'il n'étoit pas juſte d'abuſer des facilités que Sa Majeſté avoit bien voulu apporter à la paix. Ils me remontrerent, que les Provinces pouvoient avoir donné des ordres différens à leurs Députés en différens tems; qu'on n'étoit entré en matiere bien ſérieuſement que le ſamedi 17 au ſoir, lorſque les Etats de Hollande avoient porté leur réſolution aux Etats-Généraux; que les Députés avoient envoyé alors dans leurs Provinces; qu'il falloit huit jours entiers pour envoyer en Zelande, pour y faire aſſembler les Villes, & pour y délibérer; qu'ainſi on ne pouvoit avoir de réponſe que le 25 au ſoir ou le 26 au matin; que l'on n'opinoit jamais dans les Etats-Généraux avant que tous les Députés euſſent eu le loiſir d'avoir réponſe de leurs Provinces, autrement ce ſeroit les exclurre indirectement de l'Union. Ils avoient raiſon en cela, & il étoit vrai encore que les Députés de Zelande n'ayant

envoyé dans leur Province que la nuit du 17 au 18, ils n'en pouvoient avoir de réponſe que le 25 ou le 26. C'eſt pourquoi je me ſervis de la permiſſion que Sa Majeſté m'avoit donnée de ſigner juſqu'à ce qu'Elle m'en eût révoqué le pouvoir ; & je leur dis que puiſque cinq Provinces acceptoient les propoſitions de Sa Majeſté, & qu'il n'étoit plus beſoin que de deux jours pour avoir réponſe des deux autres, j'eſpérois que Sa Majeſté ne me déſavoüeroit pas ſi j'attendois juſqu'au ſamedi au ſoir 24. M. d'Odick, Créature du Prince d'Orange & premier Député de Zelande, me preſſa d'avoir juſqu'au 26 : mais je ne le voulus pas, & je les priai de ſe ſouvenir que ſi le Dimanche matin 25 il me venoit une révocation de mon pouvoir, ou des ordres d'augmenter les demandes de Sa Majeſté, je leur déclarois dès ce moment qu'ils ne s'en devoient prendre qu'à eux-mêmes, & qu'ils ne ſe pourroient plaindre que Sa Majeſté ne leur tînt pas ce qu'Elle leur avoit promis. Ils

me demanderent donc s'ils ne pouvoient pas au moins se tenir assûrés que jusqu'au 24 au soir ils seroient reçûs à accepter les mêmes offres. Je leur dis après m'être bien fait prier, que pourvû qu'ils m'apportassent dans le samedi 24 au soir une résolution par laquelle les Etats-Généraux acceptoient purement & simplement les offres de Sa Majesté, je m'engageois à la recevoir, mais point pour un plus long terme.

Ce qui m'obligea à vouloir absolument une réponse le samedi au soir, c'est que la Province de Hollande présidoit cette semaine aux Etats-Généraux, & que j'étois persuadé que si je tenois ferme elle ne laisseroit pas écouler la semaine sans conclurre cette affaire, au lieu que c'étoit le Sieur d'Odick qui présidoit la semaine suivante au nom de la Zelande; & j'appréhendois qu'il ne trouvât moyen d'empêcher que les Etats-Généraux ne prissent aucune résolution dans toute la semaine, ce qui auroit pû faire échoüer cette affaire.

Je mandai au Roi que depuis ma lettre écrite, les Etats-Généraux étoient revenus une seconde fois chez moi, & m'avoient témoigné quelque inquiétude du voisinage des Troupes de Sa Majesté, & des leurs, & aussi de ce qu'on avoit brûlé quelques Villages. Je leur dis que M. le Maréchal de Schomberg ne s'étoit avancé avec les Troupes de Sa Majesté, que parce qu'il avoit appris que M. le Prince d'Orange avoit fait marquer son Camp auprès de Notre-Dame de Halle; qu'il étoit surprenant que les Troupes des Etats qui étoient demeurées jusqu'à ce tems-là dans leurs quartiers, se fussent mis en Corps d'armée depuis que Sa Majesté avoit déclaré qu'Elle vouloit bien se tenir encore à ses mêmes conditions pendant le dernier délai. Que puisque je les voyois si bien-intentionnés pour la la paix, je devois leur dire en confidence que M. le Maréchal de Schomberg avoit ordre d'observer de près M. le Prince d'Orange, & de l'attaquer, s'il faisoit le moindre mouve-

ment pour venir se camper auprès de l'Armée du Roi. Je leur répondis à l'égard des brûlemens, que Sa Majesté ne s'étoit engagée à faire cesser les actes d'hostilité que quand le Traité auroit été signé à la Haye. Ils me répliquerent qu'ils pouvoient m'assûrer qu'ils ne laisseroient point passer le samedi 24 sans m'apporter une résolution des Etats-Généraux, & qu'ils me prioient d'écrire à M. le Maréchal de Schomberg afin qu'il n'arrivât rien qui pût éloigner la paix : que de leur côté ils avoient résolu d'écrire à M. le Prince d'Orange ; mais qu'après ce que je venois de leur dire, ils alloient délibérer s'ils ne lui envoyeroient pas des Députés de l'Etat pour l'empêcher de faire aucune chose qui pût donner lieu aux Troupes de Sa Majesté d'agir contre celles des Etats-Généraux. Je leur témoignai que je ne pouvois rien faire en cela que de donner part à M. le Maréchal de Schomberg de l'état où étoit la négociation, & des ordres qu'ils alloient envoyer au Prince d'Orange par des

Lettre à M. de Schomberg du 22 Juin 1684.

Députés même des Etats ; & je me ſervis du Courier qu'ils me donnerent pour l'écrire à M. le Maréchal de Schomberg, & pour en informer Sa Majeſté ; & les Etats-Généraux de leur côté firent paſſer trois Députés de leur Corps cette même nuit du 22 au 23 pour défendre au Prince d'Orange de faire aucun mouvement. Ils en avoient reçû au ſortir de chez moi une lettre par laquelle après les avoir aſſûrés qu'il n'entreprendroit aucune choſe, il leur demandoit ce qu'il auroit à faire ſi les Troupes du Roi faiſoient un ſiége, ſi elles attaquoient l'armée des Etats, & ſi elles continuoient à ſe faire payer des contributions par des exécutions militaires, & par des brûlemens. Les Etats-Généraux ne jugerent pas à propos de s'embarraſſer de répondre à toutes ces queſtions : ils ordonnerent ſeulement à leurs trois Députés de lui dire, qu'il n'avoit autre choſe à faire qu'à retirer leurs Troupes, & les mettre dans des Places fortes. Ils furent un peu plus en repos depuis

23 Juin 1684.

24 Juin 1684.

qu'ils eurent envoyé ces ordres au Prince d'Orange. On comptoit assez à la Haye que ce Prince ne les recevroit qu'avec bien du chagrin ; & l'on sut quelques jours après qu'il n'en pouvoit gueres marquer davantage.

Lettre du Roi du 19 Juin 1684.

Le Roi me manda le 19 de Juin qu'il apprenoit avec plaisir que j'eusse porté Messieurs d'Amsterdam & les autres bien-intentionnés à laisser la décision des affaires du Nord à la Diete de Ratisbonne, & à se contenter à l'égard du Prince d'Orange des offices que je me chargerois de lui rendre auprès de Sa Majesté ; ce qui vaudroit beaucoup mieux que d'entrer dans le détail de ses prétentions ; qu'il seroit bon aussi de ne point faire mention de l'article de Genes ; mais que si j'y étois forcé, je me réglasse selon les ordres qu'Elle m'avoit donnés, & qu'Elle réitéra dans cette lettre.

Qu'Il croyoit que ce qu'il m'avoit écrit par sa derniere dépêche devoit faire cesser toutes les objections qu'on me faisoit touchant la clause par la-

quelle il souhaitoit que les Etats-Généraux s'engageassent à ne pouvoir agir contre ses Alliés ; non plus que contre Elle-même ; mais que si l'on y persistoit, il étoit bon de demander si les Etats-Généraux vouloient laisser Sa Majesté dans la liberté d'assister contre eux l'Electeur de Cologne, & tous ceux de ses Alliés qui voudroient les attaquer ; & que comme Elle ne croyoit pas que ce fût l'intention desdits Etats, il étoit bien juste aussi qu'ils s'obligeassent de leur côté à ne pouvoir agir contre ses Alliés. Que si néantmoins je voyois que tous ses Alliés ensemble, c'est-à-dire les Ministres de Danemark, Cologne, & Brandebourg desirassent qu'il ne fût fait aucune mention d'eux dans le Traité, je devois en ce cas-là me conformer à ce qu'ils me témoigneroient être le plus convenable aux intérêts de leurs Maîtres.

J'écrivis au Roi que je ne pouvois 23 Juin
m'empêcher de lui représenter enco- 1684.
re que si je demandois aux Etats-Généraux, selon qu'Il me l'ordonnoit,

s'ils vouloient laiſſer Sa Majeſté dans la liberté d'aſſiſter contr'eux ſes Alliés qui voudroient les attaquer, ils me répondroient que non, de même qu'ils ne prétendoient pas demeurer en liberté d'aſſiſter leurs Alliés qui voudroient attaquer Sa Majeſté; mais qu'ils me demanderoient ſi Sa Majeſté vouloit bien s'engager à ne pas ſecourir ſes Alliés, qui ſeroient attaqués, comme Elle vouloit qu'ils s'obligeaſſent à ne pas ſecourir les leurs s'ils étoient attaqués.

Que j'ennuyerois Sa Majeſté ſi je lui rendois compte en détail de toutes les traverſes que j'eſſuyois; que j'eſpérois néantmoins avec les lumieres qu'Elle me donnoit, pouvoir ſurmonter les obſtacles que les Créatures du Prince d'Orange tâchoient de former à la concluſion du Traité; qu'il n'y avoit pas de jour qu'ils n'en ſuſcitaſſent de nouveaux; & comme ils occupoient les principales Charges de la République, il leur étoit plus aiſé d'inventer mille ruſes & mille fourberies qui déconcertoient toutes choſes.

Qu'on en avoit eu encore des preuves le jour précédent au sujet des Provinces d'Utrecht & d'Overissel, qu'après toutes les peines qu'on s'étoit données, & après avoir fait une députation si solemnelle à Utrecht dont il y avoit peu d'exemples dans la République, on croyoit être à bout des affaires, puisque la Province d'Utrecht s'étoit déclarée qu'elle avoit donné ordre à ses Députés de se conformer à la Province de Hollande; mais que le Greffier d'Utrecht, homme dévoüé au Prince d'Orange, avoit glissé dans l'extention de cette résolution, que c'étoit conformément à une précédente; & cette précédente portoit que les Députés d'Utrecht se conformeroient à la résolution que la Province de Hollande prendroient unanimement; ainsi le Sieur Dickfeld avoit trouvé moyen d'arrêter encore cette affaire. Qu'on avoit renvoyé des Députés des trois Provinces à Utrecht pour faire corriger cet abus. 26 Juin 1684.
Qu'on avoit fait naître un autre incident à la résolution d'Overissel; qu'ils

avoient fait enſorte que cette Province n'avoit donné ſon conſentement aux propoſitions de Sa Majeſté, qu'à la charge qu'on regleroit par le même Traité les intérêts du Prince d'Orange, & que les trois Provinces avoient envoyé auſſi en Overiſſel pour faire ôter cette clauſe.

Que je pouvois aſſûrer Sa Majeſté que jamais affaire n'avoit trouvé plus de difficultés que celle-là, dans laquelle, comme j'avois déja mandé, il ne s'agiſſoit pas ſeulement de faire la paix entre Sa Majeſté & le Roi d'Eſpagne, mais qu'il y alloit du maintien ou de la perte de l'autorité du Prince d'Orange; auſſi employoit-on toute la chicane que pouvoit fournir la forme de ce Gouvernement, & l'on alloit cependant chercher toutes les nouvelles qu'on croyoit propres à aigrir les eſprits, ou à leur donner du courage. Qu'on parloit de l'affaire de Genes. Qu'on débitoit que Sa Majeſté prétendoit être Seigneur de Treves, en qualité de Duc de Luxembourg; & qu'Elle s'étoit

déja emparée de la Ville. Qu'on faisoit mettre dans les Gazettes, qu'on enlevoit dans les Provinces de Poitou & dans quelques autres tous les enfans aux peres & aux meres Huguenots, pour les faire élever aux dépens de leurs peres dans la Religion Catholique. Que d'un autre côté on parloit avantageusement de ce qui s'étoit passé en Catalogne. Qu'on assûroit que l'Electeur de Baviere marchoit, & qu'il entraîneroit une grande partie de l'Allemagne contre Sa Majesté. Mais que tous ces discours n'ébranloient pas les plus sages, & que pour les autres, comme ils n'étoient pas dans les sentimens du Prince d'Orange par raison, mais par une dépendance aveugle, cela ne les pouvoit gâter plus qu'ils l'étoient.

Le Roi me fit réponse à cette lettre, & particulierement sur ce que je lui avois mandé que les Partisans du Prince d'Orange publioient qu'Il s'étoit emparé de la Ville de Treves prétendant en être Seigneur en qualité de Duc de Luxembourg. Il me

Lettre du Roi du 27 Juin 1684.

manda qu'Il jugeoit à propos de m'éclaircir ſur ce faux bruit, qu'il ne me ſeroit pas difficile de détruire ; que bien loin de vouloir ſe rendre maître de Treves, Il avoit fait offrir à l'Electeur qu'Il renonceroit au droit de protection que les Ducs de Luxembourg avoient exercé ſur cette Ville ; & qu'Il lui avoit ſeulement fait demander qu'il en voulût pour toûjours aſſûrer le repos par l'applaniſſement des dehors qui pourroient ſervir à la défenſe de ceux qui auroient intention de s'en rendre maîtres, pour y attirer la guerre. Que ce n'étoit qu'à cette démolition d'ouvrages ſuperflus qu'on travailloit du conſentement de l'Electeur & des Habitans, ſans toucher aux murailles ni aux Portes. Cette réponſe ne vint qu'après que le Traité fut ſigné, & d'ailleurs on ne m'avoit plus parlé de l'affaire de Treves.

24 Juin 1684. Les Députés de Hollande de Friſe & de Groningue revinrent d'Utrecht pour la ſeconde fois le 24 Juin au matin, avec une entiere ſatisfaction.

Celui qu'ils avoient envoyé en Overiſſel en étoit auſſi de retour ; après avoir fait ôter de leur réſolution la clauſe qui regardoit les intérêts du Prince d'Orange. La réſolution de Gueldres arriva ce même jour : mais comme cette Province s'opiniâtra à vouloir abſolument que les intérêts du Prince d'Orange fuſſent réglés par le même Traité, ſans quoi elle refuſoit de conſentir ; les Etats-Généraux conclurrent ſans cette Province, & ſans celle de Zelande dont on ne pouvoit avoir la réſolution que le Dimanche 25 au ſoir ou le lundi matin. M. d'Odick qui étoit le premier Député de Zelande aux Etats-Généraux eut beau ſe récrier, il ne fut pas maître d'empêcher cette affaire. Il leur reprocha que quand il parloit des intérêts du Prince d'Orange perſonne ne lui répondoit. Le Penſionnaire Fagel ne s'oublia pas non plus dans cette derniere occaſion : mais les autres remontrerent qu'il n'étoit pas tems de parler des intérêts du Prince d'Orange ; qu'il ne s'agiſſoit alors

26 Juin 1684.

24 Juin 1684.

que d'accepter ou de refuſer les offres du Roi; & qu'après cela ils feroient des recommandations pour les intérêts du Prince, qui auroient bien meilleure grace. Et comme j'avois déclaré que paſſé le 24 je ne répondois plus que Sa Majeſté ſe tînt à ſes mêmes propoſitions, ils firent conclurre le 24 après-dîné, & les Etats-Généraux me vinrent apporter dans le même moment leur réſolution, par laquelle ils déclaroient qu'ils acceptoient autant qu'il importoit aux Etats-Généraux les conditions que je leur avois propoſées le 29 Avril, & 9 de Mai, les 5 & 7 de Juin, au nom & de la part de Sa Majeſté.

Je leur témoignai que bien qu'ils euſſent laiſſé écouler beaucoup de tems au-delà de celui que Sa Majeſté leur avoit donné, je ſavois néantmoins ſi parfaitement que ſon intention n'étoit autre que de donner le repos à la Chrétienté, que je pouvois bien prendre ſur moi de recevoir leur acceptation; mais que je croyois que nous ne devions pas perdre de tems

tems à dreſſer les articles ; c'eſt à quoi ils me dirent qu'ils alloient travailler inceſſamment, & me prierent cependant de donner part de leur réſolution à M. le Maréchal de Schomberg. J'y conſentis & je me ſervis de leur Courier pour envoyer en même-tems la lettre que je me donnois l'honneur d'écrire à Sa Majeſté.

J'appris dans cette même lettre au Roi que MM. d'Amſterdam avoient fort inſiſté à ce qu'on levât le ſcellé de leurs papiers ; que la Province de Hollande avoit été d'avis qu'on les leur rendît : mais Meſſieurs d'Amſterdam voulurent que le ſcellé fût levé par les mêmes perſonnes, & avec les mêmes cérémonies qu'il avoit été mis ; ce qui fut exécuté le 24 Juin après-midi.

On travailla le 25 & le 26 de Juin dans les Etats de Hollande & dans les Etats-Généraux à dreſſer un projet d'articles. Je fus averti que le Penſionnaire Fagel y vouloit inſérer beaucoup de clauſes que je n'aurois pû admettre. Je le repréſentai à Meſ- 26 Juin 1684.

ſieurs d'Amſterdam qui me manderent qu'ils ne ſouffriroient pas qu'on parlât d'aucune affaire que de celle de l'Eſpagne dont il s'agiſſoit, & firent retrancher tout ce que le Penſionnaire Fagel y avoit ajoûté. De ſorte que tous les efforts des Créatures du Prince d'Orange & des Miniſtres des Alliés furent inutiles: & les Etats-Généraux m'ayant demandé audience le 26 après dîné, ils m'apporterent un projet de Traité qui n'étoit pas fort éloigné des intentions de Sa Majeſté, & dans lequel il n'étoit fait mention ni du Sud, ni du Nord, ni de Genes, ni de M. le Duc de Holſtein, ni du Duc de Lorraine, ni du Prince d'Orange.

27 Juin 1634.

Ils me prierent de prendre communication de ces articles pour en conférer le lendemain avec eux: mais j'aimai mieux pour ne point perdre de tems prendre le haſard de les examiner ſur le champ & en leur préſence. Je changeai dans pluſieurs, des choſes de peu d'importance, & de certaines expreſſions qui ne convenoient pas.

Ils avoient étendu jusqu'à trois mois le délai que Sa Majesté donnoit à l'Espagne pour l'acceptation de ses offres, prétendant qu'il n'étoit pas possible en six semaines de tems de faire des offices auprès du Roi d'Espagne, de faire délibérer son Conseil & d'en avoir réponse à la Haye, mais après quelque dispute ils se rendirent, & me prierent seulement d'intercéder auprès de Sa Majesté, afin que si l'on apprenoit dans six semaines que le Conseil de Madrid étoit prêt à envoyer les ratifications, Elle voulût bien ne pas prendre garde à quelques jours de plus.

Les contestations furent plus vives sur la clause qu'ils avoient insérée, que le Roi feroit incontinent sortir ses Troupes des Pays-Bas Espagnols. Ils me représenterent les inconvéniens de les y laisser plus long-tems : mais je leur fis voir qu'il n'étoit pas juste qu'on les en retirât avant que cette Couronne entrât dans aucun engagement avec le Roi ; ni qu'il les fît loger dans ses propres Etats, en atten-

dant la réſolution de Madrid, & que ce campement obligeroit les Eſpagnols d'accepter les offres de Sa Majeſté. Cette conteſtation qui fut repriſe à bien des fois, ne finit qu'avec la conférence, qui dura quatre heures. Deux ou trois Députés plus acharnés que les autres revenoient toûjours à la charge : mais je leur fermois la bouche toutes les fois que je leur diſois que je m'étois expliqué dans les conférences que j'avois eues avec eux, que Sa Majeſté vouloit que ſes Troupes demeuraſſent enſemble ſur les Terres d'Eſpagne, ſans y commettre d'hoſtilités, pour y attendre les ratifications. Qu'ils avoient accepté ces offres, & que j'avois ordre de ne m'en pas départir.

Ils n'avoient fait aucune chicane ſur le rappel de leurs Troupes, & avoient ſuivi mon mémoire du 7 de Juin, dans lequel je n'avois pas mis que Sa Majeſté demandoit ſeulement que leurs Troupes ne fiſſent aucun acte d'hoſtilité, ainſi qu'Elle me l'avoit ordonné ; mais j'avois déclaré qu'Elle

desiroit qu'ils les retirassent, ce qu'ils promettoient de faire incessamment.

Je tâchai de faire supprimer l'article qui regardoit les contributions, soûtenant que c'étoit une chose à régler avec l'Espagne, & qui ne touchoit pas les Etats-Généraux : mais ils s'opiniâtrerent fort, & me dirent qu'ils ne pouvoient obliger l'Espagne de ratifier dans six semaines, s'ils n'avoient auparavant arrêté toutes les conditions qui regardoient cette Couronne ; ainsi je proposai que cet article fût réglé comme il l'avoit été à Nimegue, & qu'ils ôtassent les clauses qu'ils y avoient ajoûtées.

Ils avoient mis dans un autre article que Sa Majesté ne pourroit faire aucun acte d'hostilité contre l'Allemagne pendant tout le mois qu'Elle donnoit encore à l'Empire : mais je leur témoignai qu'il ne falloit rien mettre dans le Traité qui regardât l'Empire ; & après quelques disputes ils acquiescerent.

Je rejettai absolument une clause qu'ils avoient insérée, que les mêmes

garanties pourroient comprendre la Treve que Sa Majesté faisoit avec l'Espagne, & celle qu'Elle devoit faire avec l'Empire, & ils s'en desisterent.

Ils avoient fait un article qui contenoit beaucoup de choses différentes, entr'autres, qu'ils ne donneroient point de secours aux Espagnols contre les Alliés de Sa Majesté, & que le Roi ne pourroit recevoir d'équivalens dans les Pays-Bas, des conquêtes qu'il pourroit faire ailleurs sur le Roi d'Espagne, s'il n'acceptoit pas ses offres. Je leur représentai qu'il n'y avoit rien de plus de conséquence dans tout le Traité que cette seconde clause qu'ils avoient mise comme en passant; & après leur en avoir fait voir toute l'importance, je leur déclarai que Sa Majesté m'avoit permis de le leur accorder. Je donnai une extrême joie aux bien-intentionnés, qui eurent moyen de confondre les Partisans du Prince d'Orange, en faisant voir l'excès de la bonne foi de Sa Majesté, qui vouloit bien prevenir

toutes les appréhenſions qu'ils pouvoient avoir, & leur accorder par ce Traité plus de choſes qu'Elle ne leur en avoit promis. Je ne voulus pas relever l'autre difficulté qui regardoit les Alliés : je crus qu'il étoit plus à propos de leur témoigner que cet article étoit chargé de trop de matieres, & qu'il ſeroit mieux de les ſéparer. Je leur propoſai pour cela de ſuivre le projet que j'avois fait, où cet article étoit plus nettement expoſé, l'ayant diviſé en trois. Et comme il me paroiſſoit auſſi que l'ordre de leur projet n'étoit pas naturel, dans l'arrangement des articles, & que l'extention pouvoit être tournée d'une autre maniere : je leur lus celui que j'avois fait, qui étoit diviſé en trois parties ; la premiere contenoit l'établiſſement de la Treve pendant vingt années, & ſpécifioit tous les lieux dont le Roi & le Roi d'Eſpagne devoient demeurer en poſſeſſion pendant cette Treve. Enſuite j'avois expliqué toutes les conditions auxquelles Sa Majeſté s'obligeoit, en cas que

l'Eſpagne ratifiât dans ſix ſemaines ; & puis toutes les obligations dans leſquelles les Etats-Généraux devoient entrer, en cas que l'Eſpagne ne ratifiât point. Ils approuverent cet ordre, & emporterent mon projet.

Comme ils ſe leverent pour s'en aller, ils me demanderent ſi je ne pouvois pas conſentir que les intérêts du Prince Charles de Lorraine fuſſent renvoyés à la Diete de Ratiſbonne : mais ils n'y inſiſterent pas après le premier refus que j'en fis, auquel ils s'étoient bien attendus.

Ainſi la diſcuſſion des articles de ce Traité que les Créatures du Prince d'Orange ſe flattoient de faire traîner ſept ou huit jours, fut terminée dans une ſéance ; car quoique nous eûmes encore deux conférences, ils ne firent que rebattre les mêmes difficultés. Je fus ſurpris qu'ils ſe fuſſent déſiſtés ſi vîte de celles qu'ils avoient reſolu de me faire ; car j'avois eu copie d'une réſolution qu'ils avoient communiquée à leurs Alliés par laquelle ils leur promettoient de

ſtipuler dans le Traité que Sa Majeſté ne feroit commettre aucun acte d'hoſtilité pendant le mois de délai qu'Elle donnoit pour ſigner le Traité avec l'Empire, & que ſi on ne pouvoit terminer les affaires de Lorraine à la Haye, on les renvoyeroit par un article du Traité à Ratiſbonne.

Les Etats-Généraux revinrent donc chez moi le 27. ſur les quatre heures après-midi, & y demeurerent juſques à neuf heures du ſoir. Ils avoient pris la ſuite des articles de mon projet: mais ils avoient remis les mêmes choſes que j'avois rejettées, j'en fus quitte pour les refuſer encore une fois. Ils s'opiniâtrerent cependant ſi fort à vouloir que les Troupes de Sa Majeſté fortiſſent inceſſamment des Pays-bas Eſpagnols, que j'en fus ſurpris; quelques-uns même me déclarerent qu'ils ne pouvoient paſſer cet article comme je le ſouhaitois ſans avoir de nouveaux ordres de leurs Provinces. Je leur répondis que je ne croyois pas que M. le Maréchal de Schomberg eût le loiſir d'attendre ces

29 Juin 1684.

nouveaux ordres. Enfin ils me demanderent s'il n'y avoit pas moyen de trouver quelque expédient. Ils me propoſerent de faire ſortir les Troupes après l'échange des ratifications des Etats-Généraux, qui devoit ſe faire dans trois ſemaines. Je leur dis qu'il m'étoit auſſi impoſſible de me départir de mes ordres pour trois ſemaines que pour ſix. Ils me repréſenterent encore les inconvéniens qu'il y avoit que les Troupes de Sa Majeſté puſſent après la ſignature du Traité entrer dans le cœur du pays ; qu'elles vinſſent donner de la jalouſie aux Places fortes ; qu'elles paſſaſſent le Canal de Bruges : & ſi je ne pouvois pas convenir qu'elles n'iroient pas dans tous ces endroits-là. Je leur témoignai que je ne croyois pas que ce fût l'intention de Sa Majeſté de donner de tels ordres à ſes Troupes, mais que je ne pouvois convenir de rien là-deſſus. Ils me propoſerent de faire une ligne ſur la Carte pour marquer ſeulement l'endroit où je pourrois me faire fort que les Troupes de

Sa Majesté n'iroient pas. Je témoignai que je ne pouvois me faire fort d'aucune chose de cette nature, & sur-tout que je me garderois bien de marquer sur la Carte les lieux où les Troupes de Sa Majesté ne pourroient passer. Enfin après s'être levés deux ou trois fois, ils me déclarerent qu'ils n'avoient pas d'ordre de passer cet article; mais que si je voulois bien mettre seulement sur un billet les expédiens que je croyois les plus propres pour empêcher que ceux qui vouloient allumer la guerre n'en prissent occasion, sur les différens campemens que feroit l'Armée de Sa Majesté, & leur promettre en même-tems que je ferois mes offices auprès d'Elle, afin qu'Elle voulût bien régler la marche de ses Troupes conformément à mon écrit; ils en feroient rapport à leurs Principaux; & ils espéroient que les esprits se remettroient de l'alarme où ils étoient. Messieurs d'Amsterdam m'avoient fait prier sous main de me relâcher là-dessus autant que je le pourrois; le Prince d'Oran-

ge ayant tellement alarmé les Etats par ſes lettres, que déja l'on commencoit à la Haye à entrer en défiance; & ſes Créatures ſe ſervant utilement de cette occaſion, me preſſoient vivement de convenir que les Troupes de Sa Majeſté, & celles des Etats Généraux ſe retireroient inceſſamment, ou du moins après l'échange des ratifications des Etats-Généraux: mais n'ayant oſé me départir de mes ordres qui m'étoient bien nettement expliqués, je pris le parti de faire ſur le champ un écrit conçu en ces termes:

« Il me ſemble * qu'on ne peut « prendre de plus grandes ſûretés pour « empêcher qu'il n'arrive des inconvéniens pendant les ſix ſemaines que « les Troupes du Roi mon Maître attendront dans les Pays-Bas les ratifications d'Eſpagne, que l'engagement dans lequel Sa Majeſté veut « bien entrer, que ſes Troupes ne feront pendant tout ce tems-là aucun

* Billet que je donnai le 27 Juin pour le Campement des Troupes du Roi.

« acte d'hostilité : mais pour satisfaire
« à ce qu'on me demande, & pour une
« plus grande précaution, je crois
« qu'on ne peut rien desirer de plus,
« sinon que les Armées de Sa Majesté
« ne donnent aucune jalousie aux Pla-
« ces fortes, & pour cela qu'elles ne
« campent point à une lieue près de
« ces Places ; qu'elles ne viennent
« point en déçà du Canal de Bruges,
« non plus qu'en déçà du Canal, ou
« de la Riviere qui va de Gand à Den-
« dermonde ; qu'elles ne viennent pas
« à trois lieues de Malines, & qu'elles
« n'approchent point de trois lieues du
« Canal qui va de Bruxelles à Anvers.
« Si on trouve cela raisonnable, j'of-
« fre de faire des offices auprès du Roi
« en même-tems que j'aurai l'hon-
« neur d'envoyer le Traité signé à Sa
« Majesté, & je ne doute pas que mes
« offices ne soient efficaces, & que Sa
« Majesté n'ordonne à ses Troupes
« de se conformer à ce que j'ai mar-
« qué ci-dessus. »

Nous disputâmes aussi fort long-tems sur l'article des contributions.

Ils me preſſerent de le régler; n'étant pas juſte que puiſque Sa Majeſté vouloit bien éloigner la guerre de leur voiſinage, on laiſſât indécis des différends qui pourroient donner occaſion à des actes d'hoſtilité. Comme je ne voyois pas de raiſon de leur refuſer ce qu'ils demandoient, je m'en tins à l'article couché dans le Traité de Nimegue, qui porte que les contributions demandées aux pays qui y ſont ſoûmis doivent être payées juſqu'à l'échange des ratifications. Le Sieur Dickfeld le refuſa, & ne manqua pas d'alléguer ce qui étoit arrivé après la paix au ſujet des contributions de Breda, dont le Roi voulut être payé, quoique les Habitans de cette Baronnie n'euſſent point fait de Traité, parce qu'il y avoit, les contributions demandées aux pays qui y ſont ſoûmis, & non pas, aux pays qui s'y ſont ſoûmis. Les Etats-Généraux avoient ſoûtenu, qu'on ne pouvoit prétendre qu'un pays dût des contributions, s'il n'en étoit convenu par un Traité, ou s'il n'avoit été forcé à des paye-

mens actuels & consécutifs par des exécutions militaires ; & que ni l'un ni l'autre ne se trouvoit à l'égard de la Baronnie de Breda. M. de Louvois prétendit que cela étoit vrai si l'on avoit mis, *les Pays qui se sont soûmis* ; mais que l'on avoit mis, *les Pays qui sont soûmis à la contribution*; & que pour cela il suffisoit qu'on eût demandé les contributions, & que sur le refus qu'on en auroit fait, on eût fait des exécutions militaires ; qu'on soûmettoit par-là les pays aux contributions, & sur ce fondement on avoit fait payer la Baronnie de Breda après la paix de Nimegue, sur le pié de la demande de l'Intendant de Maestrik, quoiqu'elle auroit été modérée de beaucoup, si cette Baronnie eût entré en composition ; de sorte que pour ne pas tomber une seconde fois dans cet inconvénient, M. Dickfeld demandoit que l'on mît, *les contributions établies*, ou bien, *les contributions demandées aux Pays qui s'y sont soûmis :* mais je refusai l'un & l'autre, & cet article demeura indécis.

Mais la plus grande conteſtation de toutes, fut l'article qui regardoit les Alliés. Ils l'avoient couché de cette ſorte :

Et en cas que le Roi d'Eſpagne n'accepte pas dans .... ſemaines les conditions ſuſdites de la Treve, & n'en faſſe la ratification en bonne & dûe forme, leſdits Seigneurs Etats-Généraux s'obligent de ne donner tant que la préſente guerre durera aucun ſecours aux Eſpagnols par-tout ailleurs, ni contre le Roi, ni contre ſes Alliés; & Sa Majeſté s'oblige que ni Elle, ni aucun de ſes Alliés, n'attaqueront ni incommoderont par aucun acte d'hoſtilité de quelque maniere que ce puiſſe être, aucune des Villes ou Places fortes des Pays-Bas, moins de réduire ſous ſa puiſſance ou de s'emparer ſoit par révolte, échange, ceſſion volontaire, ou par quelque voie que ce ſoit, d'aucune des Places, Villes, lieux & pays dudit Pays-Bas, même de n'y pouvoir faire la guerre dans le plat-pays, ſi les Eſpagnols s'en abſtiennent, & quoiqu'ils

qu'ils continuaſſent à faire des actes d'hoſtilité dans le Pays-Bas contre la France, Sa Majeſté s'oblige auſſi en tel cas de ne rien entreprendre contre les Villes ou Places fortes, & de ne les attaquer ou incommoder par aucun acte d'hoſtilité de quelque maniere que ce puiſſe être; Sa Majeſté ſe reſervant le pouvoir de porter ſes armes dans les Pays du Roi Catholique, par-tout ailleurs qu'auxdits Pays-Bas, juſques à ce que la Paix entre les deux Couronnes ſera rétablie.

Je pris copie de cet article, & neuf heures étant ſonnées, les Députés des Etats-Généraux allerent leur rendre compte de l'état de la négociation; & moi j'allai communiquer à l'Ambaſſadeur de Danemark & aux Miniſtres de Cologne & de Brandebourg cet article qui touchoit les Alliés. Ils y trouverent les mêmes difficultés que j'y avois obſervées; & jevis outre cela qu'ils n'étoient pas contens que les Etats-Généraux s'engageaſſent ſeulement à ne pas ſecourir leurs Alliés en

cas que la Treve ne se fît point. Ils vouloient que les Etats-Généraux s'obligeassent à ne pouvoir agir contre les Alliés du Roi, même après que la Treve seroit faite. Je leur représentai que le Roi ne pouvoit stipuler en faveur de ses Alliés plus qu'il ne demandoit pour lui-même ; & qu'il n'étoit pas juste d'exiger que les Etats Généraux s'obligeassent à demeurer neutres indéfiniment. Je demandai à l'Ambassadeur de Danemark comme j'avois déja fait plusieurs fois, s'il seroit content que je convinsse que toutes choses demeureroient dans l'Empire à l'égard du Roi son Maître sur le pié où elles étoient au premier d'Août 1681 ; parce que ce seroit un grand argument si je pouvois dire aux Etats-Généraux que les Alliés du Roi consentant que la treve dans l'Empire fût réglée même à leur égard sur le pié que Sa Majesté l'avoit proposé, ce ne seroit plus que par la faute de leurs Alliés si la treve ne se faisoit pas ; & qu'il ne seroit pas juste que les Etats-Généraux demeurassent après

cela dans la liberté de les ſecourir : mais il ne me voulut pas répondre préciſément, & me dit que le Roi ſon Maître avoit des démêlés qui ne regardoient pas l'Empire, comme étoit celui de Sleſwick, & qu'il en pouvoit avoir auſſi avec la Suede hors de l'Empire. Quoique je trouvaſſe l'Ambaſſadeur de Danemark fort déraiſonnable, je ne voulus pas lui déclarer les ordres que j'avois de convenir pour ſon Maître, de même que pour le Roi, qu'ils demeureroient en poſſeſſion de ce qu'ils occupoient le premier d'Août 1681, ſelon les offres que le Roi avoit faites ſi ſouvent, & à la Haye, & à la Diete de Ratiſbonne. Je m'aviſai d'un autre expédient. Comme j'avois remarqué qu'il avoit ſes prétentions, & que l'Envoyé de Brandebourg avoit auſſi ſes vûes particulieres, qui ne s'accordoient pas avec celles du Danemark: je dreſſai un article touchant les Alliés que j'envoyai à l'un & à l'autre ſéparément, & les priai par un billet de me donner leur avis. Cet article portoit :

IX.

Et ſi ledit * Seigneur Roi Catholique n'accepte pas ladite Treve aux conditions ſtipulées, & que dans ſix ſemaines à compter du jour de la ſignature de la préſente Convention, il n'en fourniſſe pas un acte de ratification en bonne & dûe forme, leſdits Etats-Généraux s'obligent en ce cas de retirer immédiatement après ledit tems toutes leurs Troupes des Pays-bas Eſpagnols, & de ne donner tant que la préſente guerre durera aucune aſſiſtance à la Couronne d'Eſpagne, ni à ſes Alliés directement ni indirectement, par Mer ou par Terre, en quelque endroit que ce puiſſe être; & s'engagent à ne commettre aucun acte d'hoſtilité contre les Troupes, Pays ou Sujets, ni contre les Alliés de Sa Majeſté en faveur de leurs Al-

* Article dreſſé par l'Ambaſſadeur de France, ſeulement pour le faire voir aux Miniſtres des Alliés de Sa Majeſté, & qui n'a pas été délivré aux Etats-Généraux.

liés, s'ils refuſent d'accepter la Treve aux conditions offertes à l'Empire par Sa Majeſté Très-Chrétienne, tant que les différends qui ſont à préſent en nature ne ſeront pas terminés par une Paix ou par une Treve.

Et Sa Majeſté Très-Chrétienne s'oblige réciproquement, &c.

Ils ne manquerent pas de me faire deux réponſes entierement oppoſées: l'un trouvoit que je déſignois trop les affaires de l'Empire, & qu'il ne les falloit pas marquer ſi préciſément; l'autre que je ne les marquois pas aſſez, & qu'il falloit nommer l'Empire. Ils ne s'accordoient qu'en ce qu'ils ſouhaitoient que je n'attachaſſe pas l'obligation dans laquelle les Etats-Généraux entroient, de ne point agir contre les Alliés du Roi, au refus que feroient leurs Alliés d'accepter la Treve aux conditions offertes à l'Empire par Sa Majeſté; voulant que les Etats-Généraux ne puſſent en quelque cas que ce fût ſecourir leurs Alliés. Je communiquai cette affaire à Meſſieurs d'Amſterdam, qui me té- 10 Juillet 1684.

moignerent être fort bien informés des démarches que l'Ambaſſadeur de Danemark & l'Envoyé de Brandebourg faiſoient ; qu'ils en étoient fort en colere contre l'Envoyé de Brandebourg : qu'ils en feroient des plaintes à cet Electeur, & lui feroient demander ſi c'étoit par ſon ordre que ſon Envoyé agiſſoit. Que pour ce qui étoit de l'Ambaſſadeur de Danemark ils n'en parleroient point, parce qu'ils étoient perſuadés que ſon but n'étoit autre que de traverſer le Traité, & qu'il n'en ſeroit point déſavoüé en Danemark. Ils m'aſſûrerent cependant qu'il n'en falloit pas davantage pour renverſer tout ce que nous avions fait juſques-là. Que jamais les Etats-Généraux n'avoient compris qu'il falloit renoncer à toutes leurs alliances, & que quoi qu'ils n'euſſent aucun deſſein d'entrer en guerre, ils ne prétendoient pas ſe lier les mains & ſe déshonorer de la ſorte. Qu'ils avoient des raiſons pour ne pas ſecourir les Eſpagnols ; mais qu'ils n'en avoient pas pour abandonner leurs

autres Alliés ; & que ce n'en étoit pas une que d'alléguer qu'ils refuſoient les offres de Sa Majeſté, quand même les Alliés de Sa Majeſté les accepteroient, ce qu'ils ne faiſoient pas. Ils me firent dire par deſſus cela, que les Etats de Hollande s'étoient ſéparés pour quinze jours ; qu'ainſi les difficultés qui ſurviendroient ſeroient réglées par les Députés des Etats-Généraux dont le Prince d'Orange étoit le maître, ou renvoyées dans quinze jours à l'Aſſemblée de Hollande ; qu'ils pouvoient m'aſſûrer que cela cauſeroit une telle altération, & donneroit de ſi grands ombrages, qu'on perdroit cette confiance que l'on avoit priſe en Sa Majeſté, & que le Prince d'Orange & ſes Créatures venant à profiter de ce déſordre pourroient empêcher qu'on ne pût jamais conclurre cette affaire ; qu'ils me prioient de conſidérer que la Province de Hollande n'étoit pas unanime ; que celles de Gueldres & de Zélande étoient contraires ; & que celles d'Utrecht & d'Overiſſel s'étoient déclarées con-

tre le ſentiment de leurs Députés aux Etats-Généraux ; & que ces Députés que je connoiſſois mal-intentionnés, pourroient par de faux rapports faire changer leurs Provinces.

Les Députés des Etats-Généraux vinrent chez moi le 18. ſur les quatre heures après-midi, & y demeurerent juſques à dix heures du ſoir. Nous reparlâmes des contributions, & ils me preſſerent fort de conſentir que s'il arrivoit des différends ſur ce ſujet, la déciſion en fût remiſe au Roi d'Angleterre. Comme j'y fis de la difficulté, cet article demeura indécis. Nous paſſâmes enſuite à celui des Alliés, & malgré les remontrances de Meſſieurs d'Amſterdam, & le peu de juſtice que je voyois dans les prétentions des Alliés de Sa Majeſté, j'inſiſtai pendant toute cette ſéance qui dura ſix heures, ne voulant pas contrevenir à mes ordres ; & je me ſervis de toutes les raiſons que Sa Majeſté m'avoit ſuggérées : mais je vis qu'on étoit plutôt prêt de tout rompre, que d'accorder une clauſe indé-

finie pour l'abandon des Alliés. Enfin ils me dirent que tout ce que je pouvois souhaiter étoit, qu'ils consentissent que je couchasse cet article dans les termes les plus forts qui étoient dans mes mémoires, & qu'ils l'admettroient. Je trouvai cette proposition si raisonnable, que j'y consentis. J'envoyai donc à dix heures du soir chez l'Ambassadeur de Danemark, & chez les Envoyés de Brandebourg & de Cologne, pour leur demander s'ils jugeoient à propos que je dressasse cet article conformément à ce que j'avois proposé moi-même par ordre de Sa Majesté, ou s'il falloit rompre sur ce que les Etats Généraux n'en vouloient pas faire davantage. Ils n'eurent garde de dire qu'il falloit rompre. L'Envoyé de Brandebourg n'eut pas de réplique à faire. Celui de Cologne me manda qu'il n'avoit point d'ordre là-dessus ; mais qu'en son particulier il étoit de mon avis, & qu'il ne doutoit pas que son Maître ne l'approuvât. Mais l'Ambassadeur de Danemark ne pou-

vant rien répondre à une telle propoſition, me manda qu'il auroit fort déſiré que je différaſſe de dix jours la concluſion de cette affaire, juſques à ce qu'il pût être informé des intentions du Roi ſon Maître; qu'il n'en ſavoit autre choſe ſinon que M. de Meyerkrons lui avoit écrit que j'avois ordre d'obtenir un article qui mettroit le Roi de Danemark à couvert non-ſeulement pour ce qui regardoit l'Empire, mais encore pour les affaires du Holſtein. Il inſiſta même pour avoir ce délai, ce qui me ſurprit, car c'étoit trop ſe découvrir; d'ailleurs il ne put diſconvenir que les Etats-Généraux n'entreroient pas dans les guerres du Nord, & qu'en tout cas Sa Majeſté demeurant dans la liberté d'aſſiſter ſes Alliés, le Roi ſon Maître y gagnoit encore. Il n'eſt que trop évident que cet Ambaſſadeur ſouhaitoit que la paix ne ſe fît point, & qu'il avoit ordre de la traverſer, mais d'une maniere que je ne m'en apperçuſſe pas; ou du moins de faire enſorte que le Roi de Dane-

mark demeurât dans un plein repos sur les affaires du Holstein.

Les Députés des Etats-Généraux revinrent le 29. au matin pour examiner l'article que j'avois dressé touchant les Alliés, & pour vérifier les autres, afin de les faire mettre sur le champ au net, & signer le Traité.

Je leur communiquai cet article, & après bien des disputes ils consentirent, qu'il fût couché non-seulement de la maniere que Sa Majesté l'avoit demandé par mes mémoires, mais bien plus avantageusement & tel à-peu-près que l'Ambassadeur de Danemark le souhaitoit, puisque la période qui parloit des Alliés étoit bien plus séparée dans cet article, qu'elle n'étoit dans mon mémoire du 17 de Février. Le mémoire étoit conçu en ces termes :

Pourvû que les Etats-Généraux s'engagent non-seulement d'empêcher que les troupes qu'ils ont présentement en Flandre ne puissent être employées ailleurs qu'à la défense des Places que le Roi Catholique possede

dans les Pays-Bas, mais même de ne pouvoir donner aucun autre ſecours à la Couronne d'Eſpagne, en quelqu'autre pays que ce puiſſe être, ni agir directement ou indirectement contre Sa Majeſté, ou contre ſes Alliés. Sa Majeſté veut bien auſſi s'obliger, &c. Et l'article étoit couché de cette ſorte.

Et ſi ledit Seigneur Roi Catholique n'accepte pas la ſuſdite Treve aux conditions ſtipulées, & que dans l'eſpace de ſix ſemaines à compter du jour de la préſente convention, Sa Majeſté Catholique n'en fourniſſe pas un acte de ratification en bonne & dûe forme; leſdits Seigneurs Etats-Généraux s'obligent en ce cas de retirer immédiatement après ledit tems de ſix ſemaines toutes leurs Troupes des Pays-Bas Eſpagnols, & de ne donner tant que la préſente guerre durera aucune aſſiſtance à la Couronne d'Eſpagne, directement ni indirectement, & tant que les différends qui exiſtent préſentement ne ſeront pas terminés; & ils s'engagent auſſi

de ne commettre aucun acte d'hostilité contre les Troupes, Pays & Sujets de Sa Majesté, ni contre ses Alliés. Et Sa Majesté Très-Chrétienne s'oblige réciproquement, &c.

Les Etats-Généraux me demandèrent avec tant d'instance, que les différends qui surviendroient pour les contributions, fussent remis au Roi d'Angleterre, que je ne pus me défendre d'y consentir, espérant que Sa Majesté ne le trouveroit pas mauvais, puisqu'Elle avoit bien voulu le faire à l'égard des contestations que l'on pourroit avoir touchant la possession. Ils ne voulurent point admettre ces termes, (*les contributions demandées aux Pays qui y sont soûmis*) & je ne voulus pas mettre (*les contributions demandées aux Pays qui s'y sont soûmis*) ainsi on mit seulement, *la levée des contributions sera continuée, &c.* & on dit que chacun l'interpréteroit comme il l'entendroit. Je crus que Sa Majesté n'y perdroit pas à le laisser indéfini. Du surplus, je crus cet article réglé avantageusement pour le Roi ; 30 Juin 1684.

car si l'Espagne n'acceptoit pas la Treve, la levée des contributions ne devoit pas cesser; & si l'Espagne consentoit à la Treve, les contributions se devoient payer jusqu'au jour de l'échange de la ratification, & jamais on n'avoit poussé le droit des contributions au-delà.

29 Juin 1634. Messieurs d'Amsterdam m'avoient fait prier que je consentisse de mettre trois semaines pour l'échange des ratifications; parce que bien qu'à ne pas perdre un moment de tems, on auroit pû en quinze jours envoyer le Traité dans les Provinces, y faire convoquer des Assemblées générales, & envoyer à la Haye la ratification, néantmoins comme les Etats de Hollande étoient séparés pour près de quinze jours, & qu'ils avoient à délibérer dans leurs Villes sur les affaires qui devoient être réglées dès le mois de Décembre précédent, & auxquelles on n'avoit pas encore pensé; cette précipitation les auroit jettés dans un grand embarras; ainsi nous donnâmes trois semaines pour l'échange des ratifications.

Les Etats-Généraux me prierent encore de joindre mes offices à ceux qu'ils ordonnoient à leur Ambaſſadeur de faire auprès du Roi, afin que Sa Majeſté voulût bien retirer ſes Troupes des Pays-bas Eſpagnols, lorſque les ratifications des Etats-Généraux auroient été échangées; mais je ne voulus pas m'en charger.

Quoique les Etats-Généraux & moi euſſions des Secretaires dans ma ſale qui copioient les articles à meſure que nous en étions convenus, nous ne pûmes achever dans la matinée, & nous remîmes la ſignature du Traité à ſix heures du ſoir.

Je fus averti à trois heures après-midi par un homme que Meſſieurs d'Amſterdam m'envoyerent, que l'inſtance que j'avois faite la veille en faveur des Alliés de Sa Majeſté avoit penſé rompre la négociation, & que ſi j'y avois inſiſté, comme il auroit fallu en communiquer dans les Provinces, on ne ſeroit jamais revenu à mettre l'affaire en l'état où elle étoit. Ils me donnerent avis en même-tems

de me rendre facile ſur quelques difficultés qui n'étoient pas de conſéquence, ſur leſquelles néantmoins les Créatures du Prince d'Orange s'étoient déclarées que ſi je ne donnois les mains, elles ne ſigneroient pas le Traité.

Ils me firent dire en même-tems de me donner de garde de l'Ambaſſadeur de Danemark; qu'il avoit fait ſous-main tout ce qu'il avoit pu pour empêcher la concluſion de ce Traité, & qu'il avoit tenu des diſcours fort propres à faire rompre cette affaire.

Les Députés des Etats-Généraux vinrent chez moi à ſix heures du ſoir; ils me firent d'abord les difficultés dont on m'avoit donné avis : mais comme ce n'étoit pas des choſes eſſentielles, j'y apportai toutes les facilités que les honnêtes gens pouvoient ſouhaiter; & enfin nous ſignâmes le Traité de Treve, par lequel,

Les Etats-Généraux après avoir avoüé dans le préambule que le Roi donnoit une ſeconde fois la paix à la Chrétienté, s'engageoient d'employer tous

tous leurs offices auprès du Roi d'Eſpagne pour lui faire accepter la Treve de vingt années pendant laquelle le Roi conſerveroit tous les lieux dont il s'étoit mis en poſſeſſion depuis la paix de Nimegue, & dont il jouiſſoit le premier d'Août 1681; & par deſſus cela de la Ville & Prévôté de Luxembourg, de Beaumont, de Bouvines, & de Chimay, avec leurs dépendances.

En cas que le Roi d'Eſpagne approuvât dans ſix ſemaines la Treve, le Roi devoit retirer ſes Troupes de deſſus les Etats de la domination d'Eſpagne, & reſtituer à Sa Majeſté Catholique tout ce que ſes armes avoient occupé; entr'autres, Courtray & Dixmude, après qu'elle en auroit fait abbattre les murailles & raſer les fortifications.

Si le Roi d'Eſpagne ne fourniſſoit pas dans ſix ſemaines un acte de ratification, en bonne & dûe forme, du préſent Traité, les Etats-Généraux s'obligeoient de retirer immédiatement après les ſix ſemaines, toutes

leurs troupes des Pays-bas Eſpagnols, & de ne donner tant que cette guerre dureroit aucune aſſiſtance à la Couronne d'Eſpagne directement ni indirectement; & ils s'engageoient auſſi de ne commettre aucun acte d'hoſtilité contre les Troupes, Pays & Sujets de Sa Majeſté, ni contre ſes Alliés; & Sa Majeſté s'obligeoit de n'attaquer aucune Place des Pays-Bas, de n'y point faire la guerre dans le plat-pays ſi les Eſpagnols s'en abſtenoient, & de n'y point recevoir d'échange, des conquêtes qu'Elle feroit ailleurs ſur la Couronne d'Eſpagne, ſe réſervant la liberté de porter ſes armes dans les Etats du Roi Catholique par-tout ailleurs que dans les Pays-Bas.

Ainſi le Roi ſe rendit maître de Luxembourg, & fit une Treve avantageuſe, ſans que le Prince d'Orange qui s'étoit mis à la tête d'une groſſe armée, & qui faiſoit en même-tems agir ſes Créatures dans les Provinces-Unies pût ſauver Luxembourg, ni empêcher la Treve.

Comme mes lettres étoient toutes prêtes, je dépêchai un Courier dans le moment que le Traité fut signé, & je l'envoyai à Sa Majesté. J'écrivis par la même voie à M. le Maréchal de Schomberg que je venois de signer le Traité avec les Etats-Généraux, & qu'ils avoient défendu expressément, il y avoit déja deux jours, au Prince d'Orange de faire aucun acte d'hostilité contre les Troupes du Roi. 29 Juin 1684.

Les Etats-Généraux dépêcherent aussi-tôt en Espagne, & communiquerent ce Traité aux Ministres de leurs Alliés. Ceux de l'Empereur & du Roi d'Espagne ne voulurent pas s'y trouver : ils envoyerent deux jours après dans toutes les Cours des Princes leurs Alliés, un écrit fort ample par lequel ils justifioient leur conduite, & exhortoient ces Princes d'accepter les conditions offertes par le Roi.

La signature de ce Traité fit séparer tous les Ministres des Alliés, des Etats Généraux qui étoient à la Haye pour 13 Juillet 1684.

former une ligue contre la France, ſous prétexte d'un accommodement général. Celui de Suede partit le premier ; ceux de Hanover, de Lorraine, de Holſtein & du Cercle de Franconie le ſuivirent incontinent, & on ne douta point que ce Traité ne produisît le rétabliſſement de la paix dans toute l'Europe. Le Réſident de l'Empereur ayant confié à un Député des Etats-Généraux de ſes amis, que l'Empereur accepteroit la Treve aux conditions offertes par le Roi.

Lettre du Roi du 26 Juin 1684.

Le Roi me fit réponſe le 26. ſur le projet donné par les Etats-Généraux à leurs Alliés, que je lui avois envoyé, & me donna de grandes inſtructions là-deſſus, que je ne reçus que le lendemain de la ſignature du Traité. J'eus ſeulement la ſatisfaction de voir, qu'Il vouloit bien que je me relâchaſſe ſur des articles que j'avois fait coucher plus avantageuſement qu'il ne les avoit demandés. Il conſentoit auſſi que ſi je ne pouvois faire mettre la clauſe des Alliés comme il l'avoit propoſé, on ne parlât dans

le traité ni de ſes Alliés, ni de ceux des Etats; d'autant plus que ſes Alliés étant Membres de l'Empire, il ne pouvoit rien ſtipuler pour eux, que leur incluſion dans la treve ſur le pié de la poſſeſſion où ils étoient dans l'année 1681. ce que le Danemark ne ſouhaitoit pas.

Je mandai au Roi que j'avois couché ſi avantageuſement pour les Alliés l'article qui les regardoit, que j'appréhendois que les Etats-Généraux ne s'en apperçuſſent avant la ratification; que l'Envoyé de Brandebourg en étoit très-content; qu'il n'y avoit rien de plus déraiſonnable que ce que ſouhaitoit l'Ambaſſadeur de Danemark, qui dans le tems qu'il ne vouloit pas qu'on engageât le Roi ſon Maître à finir les démêlés qu'il avoit dans l'Empire ſur le pié que Sa Majeſté l'avoit propoſé, vouloit qu'on obligeât les Etats-Généraux à ne pas ſecourir leurs Alliés contre lui. Que cependant il étoit ſatisfait de la maniere dont cet article étoit redigé. 30 Juin 1684.

Que ſi les Alliés de Sa Majeſté m'avoient fait de la peine, j'en avois eu bien davantage du côté des Etats-Généraux. Que ceux du parti du Prince d'Orange n'étoient appliqués qu'à chercher l'occaſion de rompre cette affaire : que les Provinces n'étoient pas toutes d'accord ; que ceux qui ſouhaitoient la paix, & qui étoient prevenus de mes raiſons, n'oſoient en parler publiquement ; ainſi ils ne pouvoient en convaincre tous ceux qu'il eût été néceſſaire d'en perſuader. Les amis du Prince d'Orange au contraire ſe faiſoient un mérite d'appuyer hautement ceux qui faiſoient quelque difficulté, bonne ou mauvaiſe. Et que dès qu'il ſe formoit le moindre ſcrupule, tout auſſi-tôt il ſe répendoit un bruit, que la France les vouloit tromper. Que je pouvois aſſûrer Sa Majeſté que ceux qui connoiſſoient le dedans du pays, & les intrigues du Prince d'Orange, & du Penſionnaire Fagel, ne ſe pouvoient preſque imaginer au commencement, qu'on pût venir à bout de cette affaire,

A peine avois-je écrit cette lettre, que deux Députés qui avoient travaillé au Traité de Treve me vinrent dire de la part des Etats-Généraux, qu'ils avoient été surpris de ce qu'on n'avoit pas mis dans le Traité, que les Alliés de Sa Majesté ne pourroient point attaquer les Pays-Bas, puisqu'il avoit été résolu dans les Etats-Généraux d'insérer cette clause; qu'ils avoient rapporté aux Etats-Généraux les raisons que je leur avois alléguées pour ne la pas admettre; mais que comme j'avois offert pour les guérir de leur appréhension de mettre que Sa Majesté n'attaqueroit les Pays-Bas ni par Elle, ni par ses Alliés, ils me prioient de trouver bon que l'on raccommodât l'article comme je l'avois proposé. Je leur répondis que le Traité étant envoyé il n'étoit pas possible d'y rien changer : mais ils me témoignerent une si forte inquiétude des bruits qu'on faisoit courir que Sa Majesté donneroit des troupes à l'Electeur de Cologne, avec lesquelles cet Electeur attaqueroit les Pays-bas Es- 3 Juillet 1684.

pagnols, & ils me firent de si fortes instances afin qu'on mît dans un article séparé, que quand Sa Majesté s'engageoit à ne point attaquer les Pays-bas Espagnols, cela s'entendoit qu'Elle ne les feroit pas attaquer par ses Alliés, que j'y donnai les mains d'autant plus volontiers que le Roi étoit bien éloigné d'attaquer les Pays-Bas sous le nom de l'Electeur de Cologne, & que le Pensionnaire Fagel cherchant toute sorte de moyens pour empêcher que les Etats-Généraux ne ratifiassent, j'étois persuadé que si je leur avois refusé cette satisfaction, les moins éclairés se seroient imaginés que ce n'étoit pas sans quelque raison importante.

J'envoyai en même-tems au Roi la résolution de la Province de Zelande touchant la Treve, qui faisoit voir la continuation des traverses que formoient les Créatures du Prince d'Orange. Cette Province se plaignoit qu'elle n'avoit pas eu le loisir de délibérer; & elle fit voir en même-tems qu'on avoit bien fait de ne la pas

attendre, puiſqu'elle vouloit impoſer de certaines conditions à l'accommodement qui en auroient pu empêcher la concluſion.

Les Etats-Généraux avoient cependant ſi grande peur que le Prince d'Orange ne les engageât dans la guerre; qu'ils allerent au-delà de ce qu'ils avoient promis par le Traité, & firent ſortir leurs troupes des Pays-bas Eſpagnols ſi bruſquement, qu'il n'y en avoit plus du tout le 4 de Juillet. Je ſuis perſuadé qu'ils crurent auſſi preſſer par-là les Eſpagnols de ſigner la Treve, en leur ôtant toute eſpérance de ſecours. 6 Juillet 1684.

Le Prince d'Orange de ſon côté fut ſi ſurpris, & ſi outré que le Traité eût été ſigné ſi vîte, car il s'étoit flatté que l'on conſumeroit bien du tems dans la diſcuſſion des articles, qu'il fut de retour ce même jour 4 de Juillet à Onſlardik, Maiſon de campagne qu'il a à trois lieues de la Haye d'où il partit le 6. pour s'en aller à Diren qui eſt une Maiſon qu'il a fait bâtir pour la chaſſe dans le Welau auprès de Doeſbourg.

Je fus averti quelques jours après d'un bon endroit, que le Penſionnaire Fagel, & les autres Créatures du Prince d'Orange cherchoient à trouver à redire à tout ce qu'ils pouvoient dans ce Traité; qu'ils blâmoient fort les Députés des Etats-Généraux d'avoir laiſſé mettre dans le préambule que Sa Majeſté donnoit une ſeconde fois la paix à toute la Chrétienté, diſant que c'étoit une choſe qui ne devoit jamais être ſignée par les Etats-Généraux; mais que la clauſe qui regardoit les Alliés faiſoit bien plus de bruit; que Meſſieurs d'Amſterdam commençoient même à en prendre de l'ombrage, parce qu'ils avoient reçu des lettres de Berlin qui leur faiſoient croire qu'il y avoit un projet entre le Roi de Danemark & quelqu'autre Prince pour attaquer la Suede. Que les amis du Prince d'Orange vouloient ſe ſervir de cet article pour empêcher la ratification du Traité. Qu'ils repréſentoient que cette clauſe : (*Et ils s'engagent auſſi à ne commettre, ni à laiſſer commettre aucun acte*

d'hoſtilité contre les Troupes, Pays & Sujets de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ni contre ſes Alliés) étant tout-à-fait ſéparée, on pourroit inférer que les Etats ſeroient engagés purement & ſimplement à ne point agir contre les Alliés de Sa Majeſté, pour quelque raiſon que ce pût être. Et comme ce n'avoit jamais été leur intention, ils vouloient me demander un éclairciſſement : mais je fis parler de telle ſorte à Meſſieurs d'Amſterdam, & à quelques autres Membres de l'Etat, qu'ils ne s'arrêterent pas à cette difficulté.

Je fis ſavoir auſſi à Sa Majeſté, que quoique les Etats-Généraux euſſent réſolu le ſamedi précédent de me parler pour les intérêts du Prince d'Orange, perſonne de leur part n'étoit encore venu le 6. de Juillet. Comme ils ne vouloient pas faire cette députation en Corps, ils avoient commis un Noble de Hollande, & celui-ci n'ayant pas été bien aiſe de ſe charger ſeul d'une pareille commiſſion, cela en avoit retardé l'exécution.

Je ſuppliai le Roi de me preſcrire

ce que j'avois à obſerver, ſuppoſé que le Roi d'Eſpagne envoyât ſa ratification à la Haye, & ſi je ne la devois pas refuſer en cas que dans le corps de la ratification ou dans le ſceau, il eût pris la qualité de Duc de Bourgogne. Il me fit réponſe que je me gardaſſe bien de la recevoir, ſi le Roi d'Eſpagne prenoit la qualité de Duc de Bourgogne, ſoit dans la ratification, ſoit dans les pouvoirs, ou même à l'entour du ſceau qui y ſeroit attaché; mais que quand les Armes de Bourgogne ſeroient dans le ſceau, comme cela ſe pourroit regarder comme un quartier d'alliance, je ne le refuſaſſe point; qu'il falloit que le Traité fût inſéré de mot à mot dans la ratification d'Eſpagne, comme il l'étoit dans la ſienne.

Lettre du Roi du 24 Juin 1684.

Le Roi manda qu'Il étoit très-ſatisfait du Traité que j'avois ſigné, & qu'il n'y avoit rien ni dans l'expreſſion ni dans la ſubſtance qu'Il n'eût fort approuvé, & m'en envoya la ratification.

Lettres du Roi des 6 & 8 Juillet 1684.

Il me témoigna auſſi, qu'Il avoit

agréé ce que j'avois mis dans un billet séparé touchant le campement de ses Troupes dans les Pays-bas Espagnols, jusqu'à ce que l'Espagne eût ratifié ; & qu'Il consentoit que tout ce que j'avois écrit sur ce sujet fût exécuté. Qu'Il avoit de plus accordé, que ses Troupes ne logeroient pas dans la Gueldre Espagnole, ni au-de-là de Nieuport à l'égard de la France.

Qu'Il avoit donné ordre en même-tems au Maréchal de Schomberg de savoir du Marquis de Grana si conformément à ce qui étoit stipulé par le Traité, il vouloit s'abstenir de tous actes d'hostilité, ou les continuer; & qu'il se conformât à la résolution que prendroit sur ce sujet le Marquis de Grana.

Je fis savoir aux Etats-Généraux que j'avois reçû la ratification du Traité, & je pris cette occasion de leur communiquer les ordres que Sa Majesté avoit donnés à M. le Maréchal de Schomberg, de ne point faire d'actes d'hostilité dans les Pays-bas. 13 Juillet 1684.

Eſpagnols, ſi le Marquis de Grana vouloit bien s'en abſtenir.

Ils vinrent me remercier dès le même jour de cet avis, & me témoignerent qu'ils voyoient évidemment par-là combien étoit ſincere l'intention de Sa Majeſté pour rétablir au plutôt le calme dans les Pays-Bas, & la paix dans toute l'Europe. Ils me communiquerent auſſi la réſolution qu'ils avoient priſe dès le lendemain de la ſignature du Traité, & qu'ils avoient déja exécutée, de rappeller leurs troupes des Pays-bas Eſpagnols, & me prierent d'employer mes offices auprès du Roi afin qu'Il rappellât les ſiennes auſſi-tôt que les ratifications de Sa Majeſté & les leurs ſeroient échangées. Ils me preſſerent là-deſſus avec beaucoup de chaleur : mais je leurs fis voir qu'ils devoient être ſatisfaits, que Sa Majeſté eût bien voulu régler le campement de ſes troupes comme ils l'avoient ſouhaité, & bien plus avantageuſement que je ne leur avois promis, & qu'Elle eût ordonné à M. le Maréchal de Schomberg de

ſe régler à l'égard des actes d'hoſtilité ſelon que le Marquis de Grana le voudroit.

Il me prierent de vouloir bien faire un article ſéparé, par lequel en expliquant le neuvieme nous déclarerions que Sa Majeſté ne pourroit attaquer les Pays-Bas ni par Elle-même ni par ſes Alliés. Je leur fis voir l'inutilité d'une pareille explication : mais comme ils y étoient fort acharnés, & que je vis qu'ils avoient toûjours cette peur chimérique des troupes de l'Electeur de Cologne, qui étoit de beaucoup augmentée depuis qu'on avoit ſû qu'il vouloit ſe rendre maître de la Citadelle de Liege, je ne fis point de difficulté de dreſſer un article comme j'en étois convenu avec les deux Députés qui m'étoient venus trouver le lendemain de la ſignature du Traité.

Ledit * Sieur Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & leſdits Sieurs Députés des Etats-Généraux

* Article ſéparé touchant les Alliés en explication du neuvieme article du Traité.

pour donner un plus grand éclairciſſement à l'article IX. de la convention qu'ils ont ſignée à la Haye le 29 Juin dernier, comme auſſi pour lever & même pour prevenir les moindres ſujets de ſcrupule & de défiance contraires à la bonne foi avec laquelle on a traité de part & d'autre, ont trouvé à propos de déclarer que lorſqu'il eſt dit dans ledit article IX. que Sa Majeſté Très-Chrétienne s'oblige de n'attaquer & de ne s'emparer d'aucune autre Place dans les Pays-Bas, &c. cela s'entend que Sa Majeſté n'attaquera ni par ſes Troupes ni par celles de ſes Alliés, & ne s'emparera d'aucune autre Place dans les Pays-Bas, tant que la préſente guerre durera; & que lorſqu'il eſt dit que les Etats-Généraux n'aſſiſteront directement ni indirectement pendant la préſente guerre la Couronne d'Eſpagne, &c. cela s'entend qu'ils ne lui donneront aucun ſecours ni par Mer ni par Terre de quelque maniere & en quelque lieu que ce puiſſe être, tant que la préſente guerre durera.

En

En foi de quoi, Nous Ambaſſadeur ſuſdit de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & Députés ſuſdits deſdits Etats-Généraux; avons ſigné la préſente déclaration qui aura la même force & vigueur que ſi elle étoit inſérée dans la ſuſdite convention. Fait à la Haye le .... Juillet 1684.

Il paroîtra peut-être que j'avois pris de mon côté une précaution qui n'étoit pas néceſſaire, puiſque l'article qui regardoit l'Eſpagne s'entendoit ſuffiſamment, & qu'il étoit couché dans les mêmes termes qui étoient compris dans tous mes mémoires: mais puiſque les Etats-Généraux avoient voulu exiger de moi cette interprétation, je me ſervis de cette occaſion pour faire mettre des expreſſions qui marquaſſent encore plus autentiquement un entier abandon de la Couronne d'Eſpagne.

Cependant je voulus convenir avec les Etats-Généraux de la maniere dont nous en uſerions à l'égard de cet article ſéparé, afin qu'il ne retardât point l'échange des ratifications

du Traité, & ils consentirent d'échanger les ratifications que Sa Majesté m'avoit envoyé avec les leurs, aussi-tôt qu'ils les auroient reçûes des Provinces indépendamment de celles de l'article séparé; & je me chargeai de supplier le Roi de donner une ratification particuliere de cet article que nous échangerions quand je l'aurois reçûe.

Ils me dirent ensuite que Sa Majesté voulant bien assûrer le repos de leur barriere, ils espéroient que la promesse qu'Elle leur avoit faite dans l'article X. de ne point prendre d'échange dans les Pays-Bas, s'étendroit à tout le tems que dureroit la Treve, & que cela ne seroit pas restraint, ainsi que je l'avois exprimé, à la durée de la présente guerre. Je leur répondis que ce Traité ne contenoit que deux points : ce qu'il y auroit à faire si l'Espagne l'acceptoit, & ce qu'il y auroit à faire si l'Espagne ne l'acceptoit pas; & que nous n'avions rien stipulé de part ni d'autre que par rapport à ces deux cas-là. Que cepen-

dant s'ils vouloient s'engager à ne pouvoir donner aucune assistance à l'Espagne pendant les vingt ans de la Treve, j'en rendrois compte à Sa Majesté, & j'espérois qu'elle voudroit bien leur donner satisfaction à cette condition-là. Cette réponse n'en attira point d'autre de leur côté ; ils me dirent seulement qu'ils en rendroient compte à leurs Supérieurs.

Ils m'apprirent que les ratifications des Provinces de Frise & de Groningue étoient déja arrivées.

Je mandai au Roi le 14 de Juillet que les Etats de Hollande avoient ratifié ce matin-là le Traité, & qu'ils avoient même ratifié l'article séparé dont j'étois convenu la veille avec les Députés des Etats-Généraux, quoique je ne l'eusse pas encore signé. 14 Juillet 1684.

Que je croyois avoir détourné l'envoi des trois Députés en France, en Angleterre, & à Berlin pour les intérêts du Prince d'Orange. Que les bien-intentionnés avoient témoigné à leurs amis qu'on y avoit pourvû 18 Juillet 1684.

ſuffiſamment par l'article qui portoit que les Traités de Nimegue entre Sa Majeſté & les Etats-Généraux demeureroient dans leur force & vigueur, & qu'ils étoient en droit en vertu de cet article de faire des inſtances auprès de Sa Majeſté pour remettre le Prince d'Orange en la poſſeſſion de la Principauté d'Orange, conformément à ce qui étoit ſtipulé par le Traité de Nimegue.

14 Juillet 1684. Je fis ſavoir auſſi à Sa Majeſté que le Prince d'Orange & ſes Créatures travailloient encore vivement à traverſer l'échange des ratifications, & que je ſoupçonnois fort que le Sieur Dickfeld n'eût pris prétexte du voyage qu'il étoit obligé de faire à Utrecht au ſujet des ratifications, pour aller s'aboucher auparavant avec le Prince d'Orange à Diren, & voir avec lui s'il n'y avoit pas moyen d'empêcher l'entiere conſommation de cette affaire.

Que ce n'étoit pas pour le rétabliſſement du Prince d'Orange dans ſa Principauté, ni autres choſes ſembla-

bles que Dickfeld, & les autres Créatures de ce Prince agiſſoient; qu'ils n'avoient d'autre but que d'empêcher à quelque prix que ce fût que les Etats-Généraux ne ratifiaſſent.

J'appris le 17. qu'on ne ſongeoit effectivement plus à envoyer perſonne en Angleterre ni à Berlin pour les intérêts du Prince d'Orange; mais qu'on pourroit bien envoyer en France; qu'on en avoit déja parlé à quelques perſonnes d'Amſterdam, mais qu'il n'y avoit pas un des bien-intentionnés qui voulût ſe charger de cet emploi, à moins qu'on n'y joignît une commiſſion pour travailler à des Traités de Commerce, & au rétabliſſement des anciennes alliances entre la France & les Etats-Généraux. 17 Juillet 1684.

Je mandai au Roi que je ne m'étois pas trompé dans la penſée que j'avois du eue deſſein du voyage du Sieur Dickfeld à Utrecht; qu'il n'y avoit rien qu'il n'eût fait pour empêcher cette Province de donner ſa ratification. Qu'il avoit gourmandé tous les Députés de la Ville l'un après

l'autre ; qu'il leur avoit demandé s'ils ne savoient pas que leur fortune dépendoit du Prince d'Orange, & s'ils croyoient qu'il leur pardonnât de s'être déclarés personnellement contre lui en cette occasion, à moins qu'ils ne refusassent de ratifier le Traité ; mais que ses menaces n'avoient rien produit sur l'esprit de ceux du Gouvernement de la Ville. Qu'il n'en avoit pas été de même à l'égard du Clergé qui compose une des trois voix de la Province d'Utrecht ; qu'ils avoient eu si grande peur que le Prince d'Orange ne leur ôtât leurs places selon le pouvoir qu'il en avoit usurpé, qu'ils avoient résolu de ne pas ratifier. Que la Noblesse qui est toute au Prince d'Orange en avoit fait de même, & qu'ainsi il avoit deux voix contre une. Qu'on étoit extrêmement surpris du procédé du Sieur Dickfeld, & qu'on ne pouvoit comprendre comment une Province osoit refuser de ratifier un Traité auquel elle avoit consenti, & que son Député avoit signé ; qu'il n'y avoit point de doute

que la Province de Hollande n'y envoyât inceſſamment, pour lui remontrer la conſéquence d'un pareil refus, & les ſuites fâcheuſes qu'il pourroit attirer.

Le Prince d'Orange faiſoit auſſi tous ſes efforts dans la Province d'Overiſſel pour empêcher qu'elle ne ratifiât; & pour l'intimider davantage, il avoit fait ſéjourner une partie des troupes des Etats-Généraux aux environs de cette Province, & il n'en étoit pas loin non plus étant toûjours à la chaſſe à Diren.

Lettre du Roi du 13. Juillet 1684.

Sa Majeſté m'écrivit, que quoique le Marquis de Grana n'eût pas encore accepté la ſuſpenſion d'armes qu'Elle lui avoit fait offrir; néantmoins comme par le huitieme article du Traité que j'avois ſigné, Elle étoit obligée de faire ceſſer dès le même tems tous actes d'hoſtilité dans les Pays-Bas contre les Villes & lieux appartenans à la Couronne d'Eſpagne, meme dans le plat-pays, ſi les Eſpagnols s'en abſtenoient, Elle ordonnoit à ceux qui commandoient dans ſes Places & Ar-

mées, d'empêcher qu'il s'en commît aucun, juſques à ce que les Troupes d'Eſpagne euſſent commencé. Qu'Elle faiſoit de même revenir toute ſon Infanterie dans ſes Places, & ramener ſon artillerie dans ſes Arcenaux; enſorte qu'il n'y auroit plus que la Cavallerie & les Dragons qui demeureroient dans le plat-pays juſqu'à l'échange des ratifications d'Eſpagne.

18 Juillet 1684. Je fis réponſe au Roi que j'avois fait informer Meſſieurs d'Amſterdam de l'ordre qu'il avoit donné à ſon Infanterie de ſe retirer de deſſus les Terres d'Eſpagne; qu'ils avoient appris cette nouvelle avec une extrême joie, & qu'ils en avoient donné part ſur le champ aux Etats-Généraux, & que j'étois fort aſſûré qu'elle y produiroit un très-bon effet.

20 Juillet 1684. Les Etats-Généraux m'envoyerent dire le 20 de Juillet qu'ils avoient leurs ratifications; & m'ayant demandé audience, ils me les apporterent ſur les quatre heures & nous en fîmes l'échange.

Ils me prierent enſuite de ſigner

l'article ſéparé touchant les Alliés dont j'avois déja envoyé copie à Sa Majeſté. Ce que je fis.

Le Sieur Dickfeld ne revint pas à la Haye; il ne pouvoit mieux montrer ſa méchante intention après avoir empêché la Province d'Utrecht de ratifier, que de ne pas venir rendre compte de ce refus, dans l'appréhenſion qu'il eut que les Etats de Hollande n'y donnaſſent ordre dans le tems ſtipulé: mais la ratification d'Overiſſel étant arrivée ce jour-là malgré les efforts du Prince d'Orange, & les cabales de ſes Créatures, les Etats-Généraux ayant la pluralité des Provinces, & préſuppoſant que les autres ratifieroient, ne voulurent pas laiſſer écouler le terme preſcrit.

Les bien-intentionnés trouvoient que c'étoit beaucoup qu'ils euſſent empêché que le Prince d'Orange n'eût ni l'honneur ni l'avantage qu'on eût rien ſtipulé en ſa faveur dans le Traité. Il eſt certain qu'ils ſe conduiſirent avec beaucoup de bonne foi & de fermeté en cette occaſion: mais il

eſt encore plus vrai qu'après les avoir compromis de la ſorte, il les falloit ſoûtenir dans la ſuite. Si on l'avoit fait, le Roi auroit diſpoſé des Etats-Généraux à ſa volonté.

21 Juillet 1684. J'envoyai au Roi les ratifications des Etats-Généraux, & je lui mandai que le Prince d'Orange étoit extrêmement fâché qu'elles euſſent été échangées. Qu'il s'étoit toûjours flatté de pouvoir l'empêcher. Que ſes Créatures avoient pris un tour aſſez délicat pour traverſer cette affaire. Ils avoient fait enſorte que les Provinces de Gueldres & de Zelande avoient conſenti de ratifier le Traité ; mais à condition ſeulement qu'on n'en feroit point l'échange qu'après avoir obtenu une entiere ſatisfaction pour le Prince d'Orange. La Province d'Overiſſel avoit fait la même choſe : mais elle avoit ordonné outre cela à ſes Députés que ſi les Provinces de Hollande, Friſe & Groningue perſiſtoient à vouloir abſolument faire l'échange des ratifications ſans aucun retardement, ſous quelque prétexte

que ce pût être, ils euſſent à délivrer les leurs qui étoient pures & ſimples. Ces Députés exécuterent l'ordre de leurs Supérieurs, & tinrent ferme juſqu'au 20 de Juillet, que voyant les Provinces de Hollande, Friſe & Groningue réſolues de ratifier indépendamment des autres Provinces, ils délivrerent leurs ratifications, & auſſitôt la réſolution fut priſe dans les Etats-Généraux d'en faire l'échange.

Le Roi me manda qu'il approuvoit tout ce qui contenoit l'article ſéparé dont j'étois convenu avec les Etats-Généraux, & qu'il m'en envoyoit la ratification. Sa Majeſté y en joignit une autre, tant du Traité que de cet article ſéparé pour en faire l'échange avec le Miniſtre d'Eſpagne en cas que le Roi Catholique envoyât la ſienne. Lettre du Roi du 24 Juillet 1684.

Sa Majeſté me manda que l'Ambaſſadeur des Etats-Généraux l'avoit fort preſſé de faire retirer ſa Cavallerie des Pays-bas Eſpagnols; mais qu'il n'en avoit rien voulu faire juſques à ce que les Etats-Généraux euſſent

ratifié. Que c'étoit aux Eſpagnols à remercier les Etats-Généraux d'avoir rappellé leurs troupes lorſqu'elles n'étoient plus néceſſaires à la défenſe des Places du Roi Catholique, & que ce n'étoit pas une raiſon pour obliger Sa Majeſté à en uſer de même avant que la ratification d'Eſpagne fût arrivée.

2 Août 1684. Je fis ſavoir aux Etats-Généraux que le Roi m'avoit envoyé la ratification de l'article ſéparé; & des ratifications du Traité pour être échangées avec celles d'Eſpagne. Ils en furent fort aiſes, & m'ayant demandé audience, ils m'apporterent ſur les ſix heures du ſoir un mémoire que le Réſident de l'Empereur leur avoit préſenté ce jour-là, avec la réſolution qu'ils avoient priſe en conſéquence.

Ce Réſident * après avoir exagéré avec beaucoup d'emphaſe le zele de l'Empereur pour le repos de tous les Rois, Princes, & Etats ſes Alliés, &

* Mémoire du Réſident de l'Empereur du 2 d'Août 1684.

généralement de toute l'Europe, & avoir repréſenté par un long diſcours qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour obvier aux dangers dont la Chrétienté étoit menacée par le Turc, que de s'accommoder avec le Roi Très-Chrétien, déclaroit que Sa Majeſté Imperiale acceptoit la Treve offerte par la France, tant pour Elle, que pour tout l'Empire, ſes Alliés, & ceux compris à la paix de Veſtphalie & de Nimegue, & en particulier le Cercle de Bourgogne; comme auſſi pour Sa Majeſté Catholique, & tous ſes Royaumes & Etats, avec incluſion des Alliés d'Eſpagne, & en particulier de la République de Genes, & cela en vertu d'un pouvoir qu'Elle en avoit du Roi d'Eſpagne. Qu'ainſi il ne reſtoit plus pour pacifier toute l'Europe, qu'à autoriſer le Miniſtre de France à Ratiſbonne pour conclurre une Treve générale entre l'Empereur, l'Eſpagne, & la France, & tous leurs Alliés. Que Sa Majeſté Très-Chrétienne rappellât ſes troupes, & fît ceſſer toute ſorte d'actes

d'hoſtilité, afin qu'on pût travailler à la Paix.

La réſolution * des Etats-Généraux, portoit, que puiſque l'Eſpagne avoit à cette heure effectivement accepté la Treve offerte par le Roi, ils attendoient que Sa Majeſté donneroit les ordres néceſſaires à ſon Miniſtre à Ratiſbonne, afin qu'il pût finir cette affaire ſuivant l'acceptation faite par le Roi d'Eſpagne avec incluſion de ſes Alliés, & nommément de la République de Genes; & qu'Elle rappelleroit inceſſamment ſes troupes des Pays-bas Eſpagnols, & autres Provinces de Sa Majeſté Catholique; & me prierent d'employer mes offices auprès de Sa Majeſté pour ce ſujet.

Je leur répondis que je n'aurois pas reçû une pareille acceptation, ſi elle m'avoit été offerte deux mois plutôt: mais qu'en l'état où étoient les affaires, c'étoit une choſe tout-à-fait hors de raiſon. Qu'il y avoit de la mauvaiſe foi dans le procédé des Autrichiens

* Réſolution des Etats-Généraux du 2 d'Août 1684.

de proposer une Treve universelle lorsque celle d'Espagne étoit déja signée. Qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr, & plus court, pour le rétablissement de la paix générale, sinon que l'Espagne ratifiât la Treve conclue à la Haye, & que l'on traitât à Ratisbonne de celle qui regardoit l'Empire. Que j'étois surpris des demandes qui étoient contenues dans leur résolution; que le Roi rappellât ses troupes qui étoient sur les Terres d'Espagne, & que l'on comprît dans la Treve qui regardoit cette Couronne les intérêts de la République de Genes : que cela étoit entierement contraire au Traité qu'ils venoient de signer, & fort opposé aux sentimens qu'ils avoient toûjours témoignés, qu'on ne devoit pas mêler dans le Traité conclu en faveur de l'Espagne (& si je l'osois dire en faveur des Etats-Généraux) pour la sûreté des Pays-Bas, les intérêts de tous les autres Alliés de l'Espagne, ni les démêlés de la République de Genes; & que je ne savois pas comment on re-

garderoit dans l'Europe la conduite des Etats-Généraux de m'apporter cette réſolution après le Traité qu'ils avoient ſigné. Ils ne purent diſconvenir qu'elle n'étoit pas conforme à leur Traité. Qu'ils n'avoient pas bien expliqué leur intention, qui étoit de ſe tenir au Traité ſigné à la Haye, & me prierent de leur rendre leur réſolution, pour la mettre en d'autres termes.

J'appris que ce qui avoit porté les Etats-Généraux à faire cette démarche étoit une lettre ſecrete de leur Ambaſſadeur à Madrid, qui leur avoit mandé que l'Eſpagne ne feroit ni Paix, ni Treve ſans y comprendre la République de Genes. Le Penſionnaire Fagel s'étoit ſervi de cette occaſion pour tâcher encore de rompre cette affaire. Il n'en avoit néantmoins oſé parler aux Etats-Généraux, & s'étoit ſeulement adreſſé à quelques Députés des plus dévoüés au Prince d'Orange, qui après avoir examiné entr'eux le mémoire du Réſident de l'Empereur, avoient réſolu de

de faire des offices pour les affaires de Genes qui étoient très-importantes pour le Commerce du Levant. Il eſt vrai auſſi que les autres Députés qui les accompagnoient, & eux-mêmes avoient été fort ſurpris lorſque je fis en leur préſence la lecture de leur réſolution, parce qu'ils ne l'avoient pas lue, s'en étant rapportés au Greffier Fagel. Que c'étoit pour cette raiſon-là qu'ils l'avoient repris ſur le champ pour la faire changer. Que le Penſionnaire Fagel avoit été dans un grand emportement contre ſon frere le Greffier de l'avoir ſouffert, & que les Députés des Etats-Généraux étoient encore en conteſtation entr'eux ſur la maniere dont ils feroient des offices pour Genes.

Ces avis m'obligerent à faire deux choſes, l'une fut d'envoyer chez quelques Députés des Etats-Généraux pour leur faire faire réflexion ſur la mauvaiſe foi du Penſionnaire Fagel qui avoit dreſſé une pareille réſolution; que ſi je m'en étois chargé ſans l'examiner, elle auroit été por-

tée en France & en Angleterre, & eût entraîné les Etats-Généraux dans des engagemens contraires à leur Traité. Qu'ils ne devoient pas eux-mêmes souhaiter que le Roi consentît que l'on comprît les affaires de Genes dans le Traité d'Espagne, puisqu'après l'avoir refusé à la Haye, le Pensionnaire Fagel en prendroit prétexte d'accuser ceux qui avoient conclu à ne pas insérer les intérêts de Genes dans le Traité, de s'être relâchés, & ne manqueroit pas de dire que Sa Majesté leur auroit accordé cet article & beaucoup d'autres s'ils avoient tenu ferme; puisqu'Elle vouloit bien l'admettre à cette heure, & que par-là il les décréditeroit entierement auprès de leurs peuples.

L'autre démarche fut de prier les Etats-Généraux de venir chez moi. Nous eûmes une assez longue conférence, dans laquelle ils me déclarerent à la fin que leur intention étoit d'exécuter fidelement le Traité signé à la Haye. Que bien loin d'approuver le mémoire de l'Envoyé de l'Em-

pereur, ils avoüoient qu'il y avoit quelque choſe à redire à l'acceptation qu'il avoit fait. Qu'ils n'avoient pu néantmoins ſe diſpenſer de me le communiquer, & de me prier de faire de bons offices, afin que toutes choſes s'accommodaſſent; mais qu'ils ne me demandoient que *officium boni viri*; & qu'ils ne prétendoient pas que cela retardât la ratification de l'Eſpagne dans le tems porté par le Traité ſigné à la Haye. C'eſt tout le ſuccès qu'eut cette nouvelle & derniere tentative du Penſionnaire Fagel. Après quoi nous échangeâmes les ratifications de l'article ſéparé. 14 Août 1684.

Fin du Tome troiſieme.

CATALOGUE

Des Livres qui ſe trouvent chez DURAND, *Libraire, rue S. Jacques, au Griffon.*

POëſies de Madame & Mademoiſelle Deshoulieres, *in*-12. 2 vol. 5 l.
Oeuvres de Scaron, *in*-12. 12 vol. petit format. 27 l.
Introduction à la Philoſophie, par M. s'Graveſande, *in*-8. 3 l.
Grammaire Geographique, de Gordon, *in*-8. 4 l. 4 ſ.
Atlas portatif univerſel, *in-fol.* enluminé. 42 l.
Poëſies diverſes de Regnier, *in*-12. 2 vol. 4 l.
Oeuvres de Pavillon, *in*-12. 2 vol. 4 l.
Introduction à la Geographie, de Sanſon, par M. Robert Geographe du Roi, & enrichie de dix-neuf figures en taille-douce, *in*-12. 3 l.
Vies des Saints, par M. Baillet, *in*-4. 10 vol. 80 l.

Hiſtoire Univerſelle de M. Boſſuet, *in*-4. 15 l.

Le Droit public de l'Europe, *in*-12. 2 vol. 5 l.

Hiſtoire naturelle, générale & particuliere, avec la deſcription du Cabinet du Roi, *in*-4. 3 vol. *fig.* 42 l.

— La même, *in*-12. 6 vol. 18 l. 12 ſ.

La Callipedie de Quillet, *in*-8. *p. p.* 3 l.

Conſeil à une amie, *in*-8. *p. p.* 3 l.

Conſidérations ſur le génie & les mœurs de ce ſiecle, *brochure*. 2 l. 10 ſ.

Expériences ſur l'électricité de Jalabert, *in*-8. *fig.* 3 l.

Ecole des Arpenteurs, *in*-12. 2 l. 10 ſ.

Sections Coniques du Marquis de Lhôpital, *in*-4. 12 l.

Analyſe des Infinimens petits, du même, *in*-4. 9 l.

Hiſtoire de Catilina, *in*-12. 3 l.

— du Parlement d'Angleterre, *in*-8. 2 vol. 5 l.

Comédies de Terence, par Madame Dacier, *in*-12. 3 vol. 9 l.

Hiſtoire du Stathouderat, *in*-12. 2 v. nouvelle édit. augmentée. 5 l.

Découvertes Philoſophiques du Chevalier Newton, traduit de l'Anglois de Maclaurin, *in*-4. *fig.* 12 l.

Obſervation ſur les Grecs, par M. l'Abbé Mably, *in*-12. 2 l. 5 ſ.

Nouv. Méthode de pomper le mauvais air des Vaiſſeaux, traduite de l'Anglois de Stutton, *in*-12. *fig.* 2 l. 10 ſ.

Meſure des Surfaces, par M. Carré, *in*-4. *fig.* 9 l.

Floræ Pariſienſis prodromus, ou Catalogue des Plantes des environs de Paris, *in*-12. *fig.* 2 l. 10 ſ.

Hiſtoire Genealogique des Maiſons de France, *in-fol.* 9 vol. 180 l.

Sermons de Pacaud, *in*-12. 3 vol. 7 l.

Démonſtration du principe de l'Harmonie, par Rameau, *in*-8. *brochure.* 3 l.

Lettres de M. Rouſſeau, *in*-12. 5 vol. 10 l.

Diſſertation Phyſique ſur la Glace, par M. de Mairan, *in*-12. 3 l.

L'Art de faire éclore les œufs de toutes ſortes d'oiſeaux, par M. de Reaumur, *in*-12. 2 vol. *fig.* 6 l.

Voyage de la Baye d'Hudſon, *in*-12. *fig.* 2 vol. 4 l. 10 ſ.

Oeuvres de Chaulieu, *in*-12. 2 vol. 5 l.

Eſſai ſur les Paſſions & leurs caracteres, *in*-12. 2 vol. 5 l.

Opéra traduit de l'Italien de Metaſtazio, *in*-12. 7 vol. 14 l.

Oeuvres de M. d'Arnaud, Conſeiller de Légation à Dreſde, &c. *in*-12. 3 vol. 7 l.

Dictionnaire Philoſophique, &c. *in*-8. 3 l.

Cours de Mathématique, par M. Camus, *in*-8. 3 vol. 24 l.

Ecole de Cavalerie de la Gueriniere, *in-fol. fig.* 36 l.

Eſſai de Philoſophie Morale, par Maupertuis, *in*-8. 2 l.

Eſſai de Coſmologie, par le même, *in*-8. 2 l. 10 ſ.

Traité de la Taille au petit appareil, traduit du Latin de M. Heiſter, *in*-12. 2 l.

Principes du mouvement & de l'équilibre, &c. par M. Trabaud, *in*-4. 15 l.

— Le même, abregé, *in*-8. 4 l.
Le Mexique conquis, *in*-8. 2 vol. 5 l.
Mêlange de pieces de vers & de proſe, traduites de l'Anglois, *in*-12. 3 vol. 7 l.
Obſervations ſur les Romains, *in*-12. 2 vol. 4 l.
Expoſition abrégée des Loix, *in*-8. 5 l.
Principes & uſages des Dixmes, *in*-12. 2 l. 10 ſ.
Aſtronomie nautique, par M. de Maupertuis, *in*-8. 4 l.
Reflexions ſur la Poëſie & la Peinture, &c. par M. l'Abbé Dubos, Secretaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, *in*-12. 3 vol. 7 l. 10 ſ.
Amuſement de la Raiſon, *in*-8. 2 vol. 5 l.
Traité d'Optique, *in*-4. 7 l. 10 ſ.
Arrêts & Réglemens, *in*-4. 10 l.
Art de la Verrerie, *in*-4. 15 l.
Parfait Notaire, *in*-4. 18 l.
Angelina, *in*-8. 2 vol. 4 l. 12 ſ.
Catalogue des Tableaux, *in*-4. 7 l. 10 ſ.
Loix Eccleſiaſtiques, par M. d'Hericourt, *in-fol.* 24 l.

FIN.